

AFFICHÉ LE

21 DEC. 2023

Le Maire,

Sys/LSL

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Hervé **BLANC**, Jean-Luc **DIEU**, Sylvie **BERTHELEMY**, Jacques **BIBES**, July **DESCROIX**, Bernard **PASQUET**, Bruce **QUERMENT**, Catherine **THOMPSON**,

EXCUSÉS : Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGÈS**, Danielle **BERTHOMIER**, Maddy **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Élodie **MARTIN**, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Claude **MARTIN**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Evelyne **MOULIN**,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRÉSENTS : 17

EXCUSÉS AVEC POUVOIRS : 6

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
(Convocation du 21 novembre 2023)

- I. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- II. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**
- III. **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**
- IV. **FINANCES**
 - A. Réhabilitation du Front de Mer (tranche II) : Avenant n° 1 Lot 1 Terrassement - VRD - Mobilier
 - B. Tarifs Communaux
 - C. Subventions aux Associations
- V. **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**
 - A. Projet Partenarial d'Aménagement « Recomposition spatiale des Territoires Littoraux » - Soulac-sur Mer
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**
 - A. Communauté de Communes Médoc Atlantique : Rapport d'activités 2022



- I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
Madame Evelyne MOULIN est désignée secrétaire de séance.
- II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**
Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-01

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 26 septembre 2023, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 25 septembre 2023
De signer un contrat de location précaire avec l'Association Le Garage Gym Soulac, 104 rue Roland Dorgelès à Soulac-sur-Mer, portant sur la mise à disposition d'un local situé rue Christian Fétis (salle des Naïades) à Soulac-sur-Mer, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour un loyer mensuel de 200,00 €.
- Le 25 septembre 2023
De signer avec la Compagnie Opéra Pagaï, 105 rue Francin 33800 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place différentes représentations et interventions, les vendredi 27 et samedi 28 octobre, pour un montant de 2 350,00 € T.T.C.
- Le 25 septembre 2023
D'accorder à M. Hervé JAGUE, 36 rue Jean Klein à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire dans le cimetière du Jeune Soulac de 4,5 m² (n° 82 ter), moyennant la somme de 455,85 €.

- Le 3 octobre 2023
D'instituer une régie de recettes pour les activités culturelles et festives, pour y encaisser les recettes de ces services en Numéraire, Chèques, Cartes Bancaires et virements.
- Le 9 octobre 2023
D'accorder à M. Hervé JAGUE, 36 rue Jean Klein à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire dans le cimetière du Jeune Soulac de 9 m² (n° 80), moyennant la somme de 911,70 €.
- Le 16 octobre 2023
De contracter auprès de la Banque des Territoires un emprunt d'un montant de 300 000,00 € pour financer les travaux d'investissement portés au Budget de l'Eau et de l'Assainissement.
- Le 16 octobre 2023
De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes un emprunt d'un montant de 300 000,00 € pour financer les travaux d'investissement portés au Budget Principal de l'exercice 2023.
- Le 16 octobre 2023
De contracter auprès de la Banque des Territoires un emprunt d'un montant de 800 000,00 € pour financer les travaux de rénovation énergétique portés au Budget Principal de l'exercice 2023.
- Le 16 octobre 2023
De procéder à la vente de ferraille à l'entreprise BOISSON DOMINIQUE, 2 B chemin de Larrieu 33590 Jau-Dignac-et-Loirac, pour un montant de 400,00 €.
- Le 23 octobre 2023
De signer avec la Compagnie Les Lubies, 15 cours de la Libération 33000 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place le spectacle « Enfant d'éléphant » le samedi 18 novembre pour un montant de 1 370,40 € T.T.C.
- Le 23 octobre 2023
De signer le marché de travaux ayant pour objet « Mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement de la Commune de Soulac-sur-Mer », avec l'entreprise SEIHE, Zone Artisanale – 6 rue des Galips, 40130 CAPBRETON, pour un montant de 379 829,00 € H.T., soit 455 794,70 € T.T.C.
- Le 6 novembre 2023
De signer un contrat de location précaire avec l'O.S.C. École de Surf, représentée par M. Germain PERIER, portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue du 8 mai 1945 à Soulac-sur-Mer, pour une durée d'un an, et pour un loyer mensuel de 500,00 € hors charges.
- Le 6 novembre 2023
D'accorder à M. Philippe ALLARD, 13 rue Lahens à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire dans le cimetière des Olives de 9 m² (n° 111), moyennant la somme de 911,70 €.
- Le 6 novembre 2023
D'annuler la décision 231016 du 16 octobre 2023 concernant la réalisation d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 300 000,00 €, concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement de la route de Bordeaux car les travaux sont achevés depuis le 15 juin 2023.
- Le 6 novembre 2023
De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 600 000,00 €, pour le financement de la rénovation du réseau d'assainissement.
- Le 13 novembre 2023
D'instituer une régie de recettes pour les activités CAP33, pour y encaisser les recettes de ces services en Numéraire, et Cartes Bancaires, du 1^{er} juillet au 31 août.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV - FINANCES

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-02

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

A. RÉHABILITATION DU FRONT DE MER (TRANCHE II) : AVENANT N° 1 LOT 1 TERRASSEMENT – VRD - MOBILIER

Le 23 novembre 2020, le marché 20.12AD ayant pour objet : « RÉHABILITATION DU FRONT DE MER (TRANCHE II) » Lot 1 « Terrassement – VRD – Mobilier » a été attribué au groupement SARRAZY-ADETP COLAS SUD OUEST.

CONSIDÉRANT qu'il convient :

- D'arrêter les prix définitifs relatifs aux prix d'attente fixés par l'OS n° 03 et 05 ;
- De fixer les prix nouveaux relatifs aux prestations présentées par le présent avenant et qui n'ont pas fait l'objet de l'établissement d'un prix d'attente ;
- De présenter les modifications de périmètre, les adaptations de projet ou techniques et les aléas et d'en établir l'incidence financière ;
- D'allonger la période de travaux au 30 novembre 2023, suite à l'ajout de travaux supplémentaires,

Le montant de l'avenant est de 47 057,10 € H.T. portant le marché de 2 550 000,00 € H.T. à 2 597 057,10 € H.T. soit 3 127 762,22 € T.T.C.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché ci-dessus,
- Et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune.

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-03

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe au Maire

B. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024

Comme chaque année, une actualisation des tarifs publics est proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs 2024 des Campings Municipaux les Genêts et les Oyats joints en annexe.

CAMPING LES GENÈTS - TARIFS H.T. 2024

Légende					
Basse saison					
Moyenne saison					
Haute saison					
Très haute saison					

1 - LOCATIONS TARIFS 2024

	Basse saison	Moyenne saison	Très haute saison	Haute saison	Basse saison
Tarifs à la semaine	Du 1/04 au 7/06	Du 8/06 au 12/07	Du 13/07 au 23/08	Du 24/08 au 30/08	Du 31/08 au 30/09
MH Andaro PMR	309,09 €	381,82 €	872,73 €	627,27 €	309,09 €
MH O'phéa 5 pers.	309,09 €	381,82 €	872,73 €	627,27 €	309,09 €
MH O'phéa 4 pers.	268,18 €	322,73 €	768,18 €	527,27 €	268,18 €
MH O'Hara 5 pers.	250,00 €	304,55 €	722,73 €	509,09 €	250,00 €
MH IRM Optima 5 pers.	250,00 €	300,00 €	718,18 €	500,00 €	250,00 €
MH IRM Estiva 5 pers.	250,00 €	300,00 €	718,18 €	500,00 €	250,00 €
MH IRM 5 pers.	236,36 €	281,82 €	686,36 €	472,73 €	236,36 €
Pagotel II	231,82 €	263,64 €	668,18 €	459,09 €	231,82 €
Pagotel I	213,64 €	250,00 €	659,09 €	445,45 €	213,64 €
Bungalow-bois 5 pers + sanitaires	195,45 €	227,27 €	618,18 €	421,82 €	195,45 €
Bungalow-bois 5 pers	-	204,55 €	550,00 €	363,64 €	-
Bungalow-bois 4 pers	-	177,27 €	450,00 €	318,18 €	-

Promo : 15 % de remise pour 14 nuits consécutives (hors période du 29/06 au 30/08)

Tarifs 2 semaines	Du 1/04 au 7/06	Du 8/06 au 28/06	Du 31/08 au 30/09
MH Andaro PMR	525,45 €	649,09 €	525,45 €
MH O'phéa 5 pers.	525,45 €	649,09 €	525,45 €
MH O'phéa 4 pers.	455,91 €	548,64 €	455,91 €
MH O'Hara 5 pers.	425,00 €	517,73 €	425,00 €
MH IRM Optima 5 pers.	425,00 €	510,00 €	425,00 €
MH IRM Estiva 5 pers.	425,00 €	510,00 €	425,00 €
MH IRM 5 pers.	401,82 €	479,09 €	401,82 €
Pagotel II	394,09 €	448,18 €	394,09 €
Pagotel I	363,18 €	425,00 €	363,18 €
Bungalow-bois 5 pers + sanitaires	332,27 €	386,36 €	332,27 €
Bungalow-bois 5 pers	-	347,73 €	-
Bungalow-bois 4 pers	-	301,36 €	-

Promo - 15 % de remise pour séjour réservé 4 mois à l'avance (hors période du 29/06 au 30/08)

Tarifs à la semaine	Du 01/04 au 7/06	Du 8/06 au 28/06	Du 31/08 au 30/09
MH Andaro PMR	262,73 €	324,55 €	262,73 €
MH O'phéa 5 pers.	262,73 €	324,55 €	262,73 €
MH O'phéa 4 pers.	227,95 €	274,32 €	227,95 €
MH O'Hara 5 pers.	212,50 €	258,86 €	212,50 €
MH IRM Optima 5 pers.	212,50 €	255,00 €	212,50 €
MH IRM Estiva 5 pers.	212,50 €	255,00 €	212,50 €
MH IRM 5 pers.	200,91 €	239,55 €	200,91 €
Pagotel II	197,05 €	224,09 €	197,05 €
Pagotel I	181,59 €	212,50 €	181,59 €
Bungalow-bois 5 pers + sanitaires	166,14 €	193,18 €	166,14 €
Bungalow-bois 5 pers	-	173,86 €	-
Bungalow-bois 4 pers	-	150,68 €	-

Location pour 2 nuits minimum (tarifs à la nuit)					
Tarifs à la nuit	Du 1/04 au 7/06	Du 8/06 au 12/07	Du 13/07 au 23/08	Du 24/08 au 30/08	Du 31/08 au 30/09
MH Andaro PMR	86,36 €	104,54 €	245,45 €	181,81 €	86,36 €
MH O'phéa 5 pers.	86,36 €	104,54 €	245,45 €	181,81 €	86,36 €
MH O'phéa 4 pers.	81,81 €	100,00 €	222,72 €	154,54 €	81,81 €
MH O'Hara 5 pers.	77,27 €	90,90 €	209,09 €	145,45 €	77,27 €
MH IRM Optima 5 pers.	72,72 €	86,36 €	204,54 €	140,90 €	72,72 €
MH IRM Estiva 5 pers.	72,72 €	86,36 €	204,54 €	140,90 €	72,72 €
MH IRM 5 pers.	68,18 €	81,81 €	200,00 €	136,36 €	68,18 €
Pagotel II	68,18 €	77,27 €	195,45 €	131,81 €	68,18 €
Pagotel I	61,03 €	72,72 €	190,90 €	131,81 €	61,03 €
Bungalow-bois 5 pers + sanitaires	59,09 €	68,18 €	181,81 €	122,72 €	59,09 €
Bungalow-bois 5 pers	-	59,09 €	154,54 €	109,09 €	-
Bungalow-bois 4 pers	-	51,94 €	127,27 €	95,45 €	-
Tarifs des suppléments locations					
Frais de dossier	20,00 €				
Animal (location)	3,18 €				
Ménage fin de séjour	63,63 €				
Assurance annulation location	2,90 % séjour				
Tente supplémentaire	5,90 €				
Visiteur journée	4,54 €				
Une promotion de - 15% pourra être appliquée si réservation à partir de J-8 en cas de non remplissage.					

2 - EMBLEMES					
Tarifs par nuit	Du 01/04 au 7/06	Du 8/06 au 12/07	Du 13/07 au 23/08	Du 24/08 au 30/08	Du 31/08 au 30/09
Forfait "Accueil Vélos" 2 pers + 2 vélos électrifié	13,63 €	17,27 €	22,72 €	17,27 €	13,63 €
Empl. Électrifié + 2 pers + 1 voiture +1 tente ou caravane ou camping-car	22,72 €	30,45 €	32,72 €	30,45 €	22,72 €
Personne supplémentaire de + de 12 ans	6,81 €				
Enfant supplémentaire de 3 à 12 ans	4,54 €				
Enfant de - de 3 ans	Gratuit				
Tente supplémentaire	5,90 €				
Animal	3,18 €				
Visiteur Journée	4,54 €				
Tarifs forfait saisonniers					
Saison 2024	du juin à septembre (3 mois max)				
Emplacement électrifié + 2 pers + 1 voiture + 1 tente ou caravane ou camping-car	1 590,90 €				
Tarifs des suppléments emplacements					
Adaptateur électrique (Vente)	18,33 €				
Frais de dossier	20,00 €				
Location réfrigérateur	27,00 € la semaine (7 nuits) ou 4,54 € / jour				
Assurance annulation	2,90 % sur le séjour				
Cautions					
Location	144,00 €				
Badge	18,00 €				
Ventes annexes					
Pastille Lessive	0,83 €				
Jeton sèche-linge	3,33 €				
Bouteille de gaz	39,09 €				

3 - LES FORFAITS POUR L'ANNÉE

Incluant l'électricité 10 A

Type forfait	Tarifs 2024
Forfait caravane	2 000,00 €
Forfait MH + 100 m ² - 140 m ²	2 700,00 €
Forfait MH Confort + 140 m ² - 170 m ²	2 896,36 €
Forfait MH Grand Confort + 170 m ² - 270 m ²	3 485,45 €

Frais supplémentaires

Frais de dossier	20,00 €
Supplément électricité 20 A	181,81 €
Chien	81,81 €
Tente supplémentaire résidents	109,09 €
Frais de raccordement ou de débranchement Mobil Home	681,81 €
Droits d'entrée	318,18 €

Vente annexes

Bouteille gaz (forfaits résidents)	39,09 €
Véhicule supplémentaire (forfait résidents)	4,54 € / jour

CAMPING LES OYATS - TARIFS H.T. 2024

I - HÉBERGEMENT	2024
CENTRE DE LOISIRS	T.T.C.
Location par personne et par jour	20,50 €
Location par personne et par jour pour les groupes à partir de 10 personnes	15,60 €
Caution clef	20,00 €
Caution « nettoyage »	65,00 €
EMPLACEMENT TENTE / CARAVANE / JOUR / SAISON	19,00 €
Caution pour location groupes dans bâtiment (nettoyage)	200,00 €
Location salle verte	295,00 €
Caution Location salle verte	295,00 €
II - CAMPINGS	
HÔTEL DE PLEIN AIR : LES OYATS - LES OYATS SUD	
A) - LOCATION EMPLACEMENT PAR NUIT	
1 - HAUTE SAISON	H.T.
Du 13/07 au 16/08	
Emplacement électrifié + 2 personnes + 1 voiture/ nuit	27,64 €
Personne supplémentaire « Tarif famille » parents/ enfants	5,45 €
Personne supplémentaire/ nuit - hors parents/ enfants	6,36 €
Enfant de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant de 3 à 13 ans	3,64 €
Installation supplémentaire/ nuit	4,09 €
Animal (tenu en laisse)/ nuit	2,73 €
Visiteur journée (<i>douche</i>)	3,64 €
2 - MOYENNE SAISON	
Du 8/06 au 12/07 et du 24/08 au 06/09	
Emplacement électrifié + 2 personnes + 1 voiture/ nuit	23,18 €
Emplacement électrifié vélo + 2 personnes nuit étape	15,91 €
Personne supplémentaire « Tarif famille » parents/ enfants	3,64 €
Personne supplémentaire/ nuit - hors parents/ enfants	5,45 €
Enfant de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant de 3 à 13 ans	2,73 €
Installation supplémentaire/ nuit	3,18 €
Animal (tenu en laisse)/ nuit	2,45 €
Visiteur journée (<i>douche</i>)	2,73 €
3 - BASSE SAISON	
Du 1/04 au 7/06 et du 7/09 au 30/09	
Emplacement électrifié + 2 personnes + 1 voiture/ nuit	19,55 €
Emplacement électrifié vélo + 2 personnes nuit étape	13,64 €
Personne supplémentaire « Tarif famille » parents/ enfants	3,64 €
Personne supplémentaire/ nuit - hors parents/ enfants	5,45 €
Enfant de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant de 2 à 13 ans	2,73 €
Installation supplémentaire/ nuit	3,18 €
Animal (tenu en laisse)/ nuit	2,45 €
Visiteur journée (<i>douche</i>)	2,73 €

4 - ASSURANCE ANNULATION 2,90 % de la valeur assurée (montant total du séjour)	2,90 %
5 - CAUTION BADGE BARRIÈRE	16,67 €
6 - GARAGE MORT du 1 ^{er} septembre au 31 mars	218,18 €
7 - FRAIS DOSSIER (emplacement et location)	18,18 €
8 - CAUTION LOCATION CHALET ET BUNGALOW dont 65,00 € en cas de ménage non fait et 135,00 € pour le reste	166,67 €
9 - FORFAIT CHIEN SEMAINE EN LOCATION	42,73 €
10 - ACOMPTE SUR RÉSERVATION CAMPING	75,00 €
11 - ACOMPTE SUR RÉSERVATION LOCATION (30 % du montant total de la location)	30 %

B) - LOCATION EMPLACEMENT

1 - a) CARAVANE ou TENTE forfait saison 3 mois	1 590,91 €
b) CARAVANE laissée à l'année	1 909,09 €
2 - MOBIL-HOME : EMPLACEMENT	
a) Emplacement Oyats sud - 6 mois	2 777,27 €
b) Emplacement Oyats nord - 6 mois	2 145,45 €
3 - FORFAIT BATEAU/ TENTE SUPPLÉMENTAIRE sur emplac. saisonnier	81,82 €
4 - SUPPLÉMENT CHIEN sur emplacement saisonnier	90,91 €
5 - MAJORATION DE 10 % SUR SOLDE DÙ, du paiement du montant forfaitaire de la location saisonnière (forfait) si non respect de la date limite (30 septembre)	10%

C) - LOCATION CHALETS ET BUNGALOWS TOILE - TARIF A LA SEMAINE**1 - BASSE SAISON du 01/04 au 7/06 et du 7/09 au 30/09****Tarif à la semaine**

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	250,00 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	295,45 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	190,91 €

Tarif à la nuité

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	45,45 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	50,91 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	30,91 €

2 - MOYENNE SAISON du 08/06 au 28/06**Tarif à la semaine**

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	345,45 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	409,09 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	263,64 €

Tarif à la nuité

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	50,00 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	59,09 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	36,36 €

3 - SAISON MI-HAUTE du 29/06 au 12/07 et du 17/08 au 6/09**Tarif à la semaine uniquement**

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	509,09 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	550,00 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	354,55 €

4 - HAUTE SAISON du 13/07 au 16/08**Tarif à la semaine uniquement**

CHALET 4 personnes « LAVANDE »	690,91 €
CHALET 6 personnes « BRUYÈRE »	736,36 €
BUNGALOWS TOILE 4 personnes "CANADA"	500,00 €

5 - PROMOTION LOCATION CHALETS ET BUNGALOW

Pour les périodes du 1/04 au 30/06 et du 9/09 au 30/09 une remise de 20 % sera appliquée pour une réservation de 2 semaines ou plus, sur la durée du séjour en location de chalets ou bungalows toilés canada

Pour les locations de chalets ou bungalows canada, offre promotionnel week-end Basse et Moyenne saison : 2 nuits passées et facturées = 3^{ème} nuit offerte

Une réduction de - 15 % pourra être appliquée si réservation à partir J-8, en cas de non remplissage.

	2024
D) - JETON BORNE MULTISERVICE CAMPING-CAR	3,75 €
E) - JETON MACHINE A LAVER SANS LESSIVE	3,75 €
F) - JETON MACHINE A LAVER	4,58 €
G) - JETON SÉCHOIR A LINGE	2,92 €
H) - NETTOYAGE SUPPLÉMENT CHALET/BUNGALOW/CHAMBRE PSG	58,33 €
I) - EMPLACEMENT CAMPING CAR/NUIT/ÉTAPE/BASSE ET MOYENNE SAISON POUR 2 PERSONNES AVEC ELECTRICITE (1 NUIT MAX)	16,36 €
J) - OFFRE PROMOTIONNELLE WEEK-END AVRIL/MAI/JUIN/SEPTEMBRE 2 NUITS FACTURÉES = 3ème GRATUITE	
K) - INSCRIPTION TOURNOIS DIVERS	
ADULTES	1,25 €
ENFANTS	0,83 €

CAMPING « LES OYATS » - INVENTAIRE CHALET et CANADA TARIFS TTC

TYPE	2024	TYPE	2024
Alèse grand lit	20,00 €	Dessous de plat	3,50 €
Alèse petit lit	16,80 €	Ecumoire en inox	6,10 €
Allume Gaz	8,40 €	Égouttoir à légumes	3,60 €
Assiette à dessert	3,40 €	Égouttoir à vaisselle	5,60 €
Assiette creuse	3,40 €	Éplucheur à légumes	1,90 €
Assiette plate	3,40 €	Essoreuse à salade	8,75 €
Bac à glaçons	2,10 €	Fauteuils de jardin	15,70 €
Balai à frange + seau	12,50 €	Fourchette	1,10 €
Balai en nylon	4,50 €	Fourchette à servir	6,10 €
Boîte Plastique 0,8 l	4,40 €	Grille Pain	18,50 €
Bol	3,40 €	Gobelet ½ l.	3,60 €
Bouilloire	21,00 €	Légumier en inox	10,40 €
Brosse W.C.	5,00 €	Louche en inox	6,10 €
Cafetière électrique	34,40 €	Marmite	27,20 €
Carafe 1 l.	5,10 €	Micro onde	60,00 €
Casserole Ø 12 cm	9,10 €	Oreiller	18,00 €
Casserole Ø 14 cm	10,35 €	Ouvre-boîte	1,90 €
Casserole Ø 18 cm	12,10 €	Paillason	8,90 €
Casserole Ø 20 cm	13,60 €	Passoire à thé	1,90 €
Cendrier	1,90 €	Pelle et balayette	4,90 €
Chaise de jardin	15,60 €	Pince à jupes	2,85 €
Cintres	1,85 €	Planche à découper	7,10 €
Cloche micro-onde	5,20 €	Plat creux Arcopal	6,95 €
Coquetier	1,75 €	Plat de service Arcopal	11,85 €
Couette 1 personne	35,60 €	Plat de service en inox	11,85 €
Couette 2 personnes	48,20 €	Plateau	10,60 €
Couteau à découper	6,20 €	Poêle Ø 28 cm	14,50 €
Couteau à huîtres	1,80 €	Porte-filtre GMBN4	1,90 €
Couteau à pain	6,20 €	Poubelle 12 l.	13,20 €
Couteau à steak	1,90 €	Protège-matelas 1 pers.	18,00 €
Couteau d'office	1,90 €	Protège-matelas 2 pers.	21,50 €
Couvercle anti gras	6,30 €	Protège-oreiller	7,30 €
Couvercle Ø 12/16 cm	5,35 €	Protège-traversin	7,30 €
Couvercle Ø 16/20 cm	5,35 €	Ramasse-couverts	3,60 €
Couvert à salade	3,60 €	Range-couverts	3,60 €
Couverture grand lit	52,60 €	Râpe	4,75 €
Couverture petit lit	35,25 €	Réchaud électrique	60,00 €
Cuillère à café	1,10 €	Réfrigérateur	175,00 €
Cuillère à ragoût	6,10 €	Saladier Arcopal	9,10 €
Cuillère à soupe	1,10 €	Seau 10 l.	4,50 €
Cuillère en bois	1,90 €	Serpillière	3,80 €
Cuvette	4,80 €	Sous-tasse	1,95 €

**CAMPING « LES OYATS »
INVENTAIRE CHALET ET CANADA TARIFS TTC**

TYPE	2024
Spatule en bois	1,90 €
Spatule en nylon	5,20 €
Table de jardin	52,00 €
Taie d'oreiller	6,90 €
Tasse	2,85 €
Théière en inox	16,20 €
Tire-bouchon	1,25 €
Traversin petit lit	18,10 €
Verre à pied	2,95 €
Verre à whisky	2,35 €

Sortie de Mme Manuela LIEUTEAU-SACHEZ et de M. Bernard PASQUET

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-04

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

C. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur trois demandes de subvention.

Il s'agit de :

- L'Association Médoc Waterman Club, pour une demande de subvention de fonctionnement 2023 de 3 500,00 €.
- L'Association Label Soulac pour une avance sur la subvention 2024 de 10 000,00 € afin de préparer la 21^{ème} édition de Soulac 1900 prévue les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024.
- L'Association Football Club Médoc Côte d'Argent pour une avance sur la subvention 2024 de 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ et M. Bernard PASQUET s'étant absentés et n'ayant pris part ni au débat ni au vote) :

- Approuve l'attribution de la subvention proposée à l'Association Médoc Waterman Club, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice,
- Approuve l'attribution des avances sur subventions proposées à l'Association Label Soulac et à l'Association Football Club Médoc Côte d'Argent, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

V - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-05

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

A. PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT « RECOMPOSITION SPATIALE DES TERRITOIRES LITTORAUX » - SOULAC-SUR-MER

Dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière, la Communauté de Communes a candidaté, pour le territoire de la Commune de Soulac-sur-Mer, à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 pour les contrats de Projets Partenariaux d'Aménagement (P.P.A.) « Recomposition spatiale des territoires littoraux » et a été retenue.

Ce projet qui porte sur 5 actions dont le détail est présenté dans le document annexé, se présente comme suit :

ACTION	TYPE	NIVEAU	COÛT ESTIMATIF
1	Recalibrage du boulevard du Front de Mer entre l'ancien immeuble « Le Signal » et le VVF. Déplacement de la piste cyclable. Renaturation et mise en défens milieux dunaires.	Missions complètes de maîtrise d'œuvre y compris les études environnementales et les études annexes (topographie, inventaires floristiques et faunistiques, géotechnique)	150 000,00 € H.T.
6	HYPOTHÈSE : Recomposition spatiale des parcelles situées à l'arrière immédiat du camping « Les Sables d'Argent »	Étude de programmation	90 000,00 € H.T.
7	HYPOTHÈSE : Recomposition spatiale de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie »		
8	HYPOTHÈSE : Recomposition spatiale des parcelles en zonage Uda dit « La Territoriale » situées le long de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie »		
9	Étude de la recomposition spatiale du hameau dit de « L'Amélie » à horizon 2100.	Étude de programmation	200 000,00 € H.T.
TOTAL			440 000,00 € H.T.

Selon le plan prévisionnel de financement, ce projet serait co-financé par l'État, la Région et la Communauté de Communes, la part de la Commune pour l'ensemble des actions engagées, étant estimée à ce stade à 78 000,00 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Bernard LOMBRIL, Premier Adjoint au Maire, à signer le projet de contrat partenarial d'aménagement sur la recomposition spatiale de Soulac-sur-Mer, ainsi que l'annexe financière correspondante,
- Et dit que les crédits correspondants à la part communale seront inscrits au budget.

VI- QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de M. Jean-Michel BERGES

DÉLIBÉRATION N° 2023-07-06

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

A. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes vient de nous adresser son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article susvisé ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Particulièrement volumineux, ce rapport présente de manière particulièrement exhaustive l'activité de la Communauté de Communes dans ses différents domaines de compétence pendant l'année considérée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Médoc Atlantique présenté en annexe.

☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35

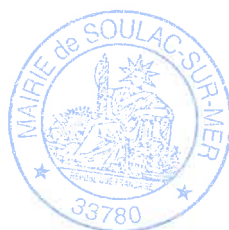
Liste des délibérations de la séance du 27 novembre 2023 :

Numéro	Objet	Sens du Vote
2023-07-01	Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Informations	Prend Acte
2023-07-02	Réhabilitation du Front de Mer (tranche II) : Avenant n° 1 Lot 1 Terrassement – VRD - Mobilier	Favorable - Unanimité
2023-07-03	Tarifs Communaux	Favorable - Unanimité
2023-07-04	Subventions aux Associations	Favorable - Unanimité
2023-07-05	Projet Partenarial d'Aménagement « Recomposition spatiale des Territoires Littoraux » - Soulac-sur-Mer	Favorable - Unanimité
2023-07-06	Communauté de Communes Médoc Atlantique : Rapport d'activités 2022	Prend Acte

ÉTAIENT PRÉSENTS : Xavier PINTAT, Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Hervé BLANC, Jean-Luc DIEU, Jean-Michel BERGES, Sylvie BERTHELEMY, Jacques BIBES, July DESCROIX, Bernard PASQUET, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON,

La Secrétaire

Evelyne MOULIN



Le Maire

Xavier PINTAT

PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT « RECOMPOSITION SPATIALE DES TERRITOIRES LITTORAUX »

SOULAC-SUR-MER (GIRONDE, NOUVELLE-AQUITAINE)



PREAMBULE

Situé au confluent de l'estuaire de la Gironde et de l'Océan Atlantique, le territoire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, essentiellement rural et doté de richesses environnementales majeures, s'étend sur plus de 100 000 hectares et accueille une population permanente de 27 622 habitants (source : INSEE, recensement de la population totale légale en vigueur en 2023 – millésimée 2020). Les stations balnéaires touristiques de Lacanau, Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et Grayan-et-l'Hôpital, le Verdon-sur-Mer et Soulac-sur-Mer sont reconnues et prisées en Gironde, et plus généralement dans le Sud-Ouest, ce qui se traduit par une multiplication par 8 de la population du territoire en période estivale.

Au sein de cet ensemble territorial Nord-Médoc, la commune de Soulac-sur-Mer occupe une place singulière, à plusieurs égards, et se positionne comme la commune structurante de la presqu'île nord médocaine. Elle compte en 2023, 2 860 habitants (INSEE, recensement de la population totale légale en vigueur en 2023 – millésimée 2020) et la population estivale peut monter jusqu'à 50 000 habitants.

Malgré un éloignement de la métropole bordelaise, la commune de Soulac-sur-Mer (et celle du Verdon-sur-Mer) dispose d'un atout important pour son attractivité touristique, qui tient à l'existence d'une desserte ferroviaire couplée à la desserte routière et un réseau cyclable attractif. De surcroît, les deux stations balnéaires de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer sont également les portes d'entrée du territoire pour les usagers et les touristes empruntant le service de bacs amphidromes reliant la Gironde à la Charente-Maritime, soit 1,3 million de passagers et 450 000 véhicules transportés (source : CD33 - fréquentation 2019).

La commune de Soulac-sur-Mer est également un lieu d'accueil pour les retraités avec, en 2020, une population constituée de 54 % de retraités et de près de 53 % d'habitants de plus de 60 ans (43 % en 2009). La taille des ménages est réduite avec en moyenne 2 personnes par résidence principale. Les couples sans enfant représentent 60,2 % des familles. La commune de Soulac-sur-Mer est aussi un lieu de villégiature pour les actifs avec, comme nombre de stations balnéaires, un taux de résidences secondaires représentant 69 % du parc de logements. Cependant, depuis la survenance de la pandémie en 2020, la station constate un phénomène accru de bi-résidentialisation.

Cependant, malgré le vieillissement observé de la population, la commune de Soulac-sur-Mer demeure un pôle économique et de services structurant pour le territoire. En plus d'être le siège de nombreux services publics locaux (poste, collège, trésorerie), la commune de Soulac-sur-Mer compte 483 établissements d'activités marchandes (hors agriculture) avec une forte prégnance de l'économie résidentielle et touristique puisque 47 % des établissements ont une activité de commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration. Les secteurs de la construction et de l'immobilier représentent respectivement 10 % des établissements. La commune de Soulac-sur-Mer est également attractive sur le plan de la création d'établissements. En 2021, le territoire communal a vu la création de 61 établissements ce qui correspond à son niveau le plus élevé depuis 2012 (45 créations d'établissement). Malgré un taux de chômage autour de 11,5 %, la commune est un bassin d'emplois importants de 1 279 emplois en 2020 dont plus de 50 % concernent le commerce et services.

La commune de Soulac-sur-Mer constitue aussi un village marqué d'une forte identité patrimoniale et architecturale au bord de l'océan. La commune a assuré une protection particulière de son patrimoine architectural en repérant 400 villas emblématiques de l'époque soulacaise des bains de mer et en instituant un Site Patrimonial Remarquable (SPR) couvrant le cœur de bourg. Elle compte aussi un bâtiment classé au Patrimoine Mondial, la Basilique Notre Dame de la Fin des Terres, et offre un point de vue exceptionnel pour la contemplation et l'observation du phare de Cordouan récemment classé par l'UNESCO.

La commune de Soulac-sur-Mer a la caractéristique d'être dotée de deux façades maritimes l'une estuarienne, l'autre océanique, entre paysages de marais, palus et paysages de landes girondines. Cette configuration géographique particulière fait que la commune est exposée à deux risques naturels importants : **l'érosion marine de la côte sableuse et les inondations fluvio-maritimes.**

Concernant **l'érosion marine (recul du trait de côte)**, le littoral soulacais constitue un des endroits les plus érodés d'Europe avec un taux moyen d'érosion de la côte sableuse de 4 à 8 mètres par an, avec des reculs maximaux de l'ordre de 30 mètres constatés durant les tempêtes de l'hiver 2013-2014.

Depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la commune connaît une tradition de lutte et d'adaptation face à l'érosion du trait de côte. Dans les années 90, la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, compétente en matière de lutte contre l'érosion, a souhaité apporter une nouvelle réponse technique à la commune par le biais d'une étude générale réalisée par une géologue, Françoise Durand, qui a débouché sur un arrêté préfectoral du 26 mars 2003 autorisant des travaux sur le littoral soulacais au droit du quartier de l'Amélie (digue frontale et épi en enrochements).

Dans le même temps, les services préfectoraux ont élaboré un plan de prévention des risques littoraux en décembre 2001 qui couvre l'ensemble du littoral soulacais.

Après la création du GIP Littoral en 2009, la Communauté de Communes a travaillé, dès 2011, avec la commune, à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion locale de la bande côtière (SLGBC) qui a été validée, le 16 octobre 2018 par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat pour une période de 4 ans (2018-2022). Une nouvelle stratégie a été élaborée et validée en novembre 2022 pour un plan d'actions 2023-2027, afin de poursuivre les travaux engagés sur la première période.

La Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) retient 3 axes d'intervention majeurs en accord à la fois avec la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC) et sa déclinaison régionale élaborée par le GIP Littoral en 2012 : :

- **AXE 1** : maintenir et entretenir les ouvrages existants situés au droit des zones urbaines de première ligne nœuds d'activités et de vie,
- **AXE 2** : réduire la vulnérabilité du littoral à l'érosion marine en supprimant ou en relocalisant certains bâtiments ou enjeux menacés,
- **AXE 3** : ré-ensabler en sable le littoral afin de lutter de manière douce contre l'érosion marine.

L'axe 2 de « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes à l'érosion marine » de la SLGBC se décline sous plusieurs approches temporelles :

- **A court terme**, créer une bande littorale tampon d'environ 60m depuis le trait de côte libérée de l'ensemble de ces enjeux bâtis. En effet, cette bande littorale pouvant être impactée par des reculs brutaux de plusieurs dizaines de mètres du trait de côte suite à une succession de tempêtes hivernales, l'objectif étant de ne pas avoir à faire face à des destructions de biens par effondrement sur le Domaine Public Maritime,
- **A moyen terme**, engager la réflexion sur des projets de relocalisation de « petites » poches urbanisées qui pourraient être menacées à horizon 10 ans et ce malgré la mise en œuvre des actions de lutte active souple et/ou dures,
- **A plus long terme**, engager la réflexion sur le projet de relocalisation 2100 du secteur de l'Amélie.

Des actions à court terme ont été engagées par la Communauté de Communes Médoc Atlantique dès 2018 dans le cadre de la première SLGBC (repli et la suppression d'enjeux ponctuels dont des propriétés privés et bâtiments désaffectés) et une contractualisation avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine a été mise en place.

Afin de poursuivre ces réflexions de court terme et engager celles de moyen à long terme, la Communauté de Communes Médoc Atlantique a candidaté, pour le territoire de la commune de Soulac-sur-Mer, à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 pour les contrats de projets partenariaux d'aménagement (PPA) « recomposition spatiale des territoires littoraux » et a été retenue.

Ce Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Soulac-sur-Mer s'inscrit donc en cohérence avec les objectifs et les actions de « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes à l'érosion marine » portées par la Communauté de Communes Médoc Atlantique et la Commune de Soulac-sur-Mer, dans le cadre de la stratégie locale de gestion du trait de côte, validée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et les services de l'Etat en 2022, pour la période 2023-2027. Elle remplace et approfondit les objectifs de l'action #5.1.6 « Poursuite des réflexions engagées dans l'étude recomposition spatiale de 2022. Identification d'une feuille de route, analyse des leviers et verrous juridiques et financiers, prise en compte des apports de la loi Climat et Résilience » de la SLGBC 2023-2027.

Ce PPA s'articule aussi avec certaines actions identifiées par la démarche Aménagement Durable des Stations (ADS) Nord-Médoc, impulsée par le GIP Littoral, et regroupant les communes du Verdon-sur-Mer, Talais, Soulac-sur-Mer et Grayan-et-l'Hôpital.

Finalement, la commune de Soulac-sur-Mer étant sujette à des phénomènes érosifs tout à fait spécifiques dans une cellule hydro-sédimentaire singulière, en forme de presqu'île et en pointe, au confluent du plus vaste estuaire d'Europe, la Gironde, et de l'Océan Atlantique, le PPA devra permettre d'engager la réflexion sur l'usage des outils offerts par la loi « Climat et Résilience » au travers de la réalisation des cartographies de position du trait de côte à +30 et +100 ans qui nécessiteront le développement et l'application d'une méthodologie « sur-mesure ».

A. RECOMPOSITION SPATIALE DE LA BANDE LITTORALE MENACEE A TRES COURT TERME

ACTIONS DE L'AXE 2 DE LA SLGBC DE « REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES A L'EROSION MARINE » DE LA SLGBC DE SOULAC-SUR-MER AU VERDON-SUR-MER

- créer une bande littorale tampon d'environ 60m depuis le trait de côte libérée de l'ensemble de ces enjeux bâtis -

Désamiantage et démolition de 2 bâtiments de la colonie SNCF.

Maîtrise d'ouvrage : SNCF.

Consciente des risques de destruction par le recul du trait de côte de 2 bâtiments de toute première ligne, la SNCF a décidé en 2018 de lancer les travaux de désamiantage puis de démolition de ces bâtiments.



Propriété de la colonie de vacances de la SNCF en 2013 (gauche) et 2021 (droite) sur la commune de Soulac-sur-Mer. (©IGN, 2013 et ©IGN, Observatoire de la Côte Aquitaine, 2021).

Désamiantage et démolition de 15 bâtiments de la propriété Fétis (plage sud de Soulac-sur-Mer).

Maîtrise d'ouvrage : commune de Soulac-sur-Mer avec cofinancement dans le cadre de la SLGBC 2018-2022.

Fin 2017, la commune de Soulac-sur-Mer a fait l'acquisition de la propriété Fétis et a lancé des travaux de désamiantage et de démolition de 15 bâtiments menacés de destruction sous les effets du recul du trait de côte. Le club de surf, situé en première ligne, a été aussi reculé.



Propriété « Fétis » en 2013 (gauche) et 2021 (droite) sur la commune de Soulac-sur-Mer. (©IGN, 2013 et ©IGN, Observatoire de la Côte Aquitaine, 2021).

Désamiantage et démolition de 4 bâtiments de la propriété du CROSSA (plage sud de Soulac-sur-Mer).

Maîtrise d'ouvrage : Ministère des Armées.

Suite à l'arrêt des activités du CROSSA sur ce site, l'action a visé à désamianter puis démolir 4 bâtiments pour retirer ces enjeux de l'aléa érosion marine court terme.

Ce secteur a fait l'objet le 19/12/2022 d'un courrier de manifestation d'intérêt de la part de l'EPFNA, mandaté par la commune de Soulac-sur-Mer et la Communauté de Communes Médoc Atlantique, à l'attention du Ministère des Armées pour l'acquisition de la parcelle.



Propriété de l'ancien CROSSA en 2013 (gauche) et 2021 (droite) sur la commune de Soulac-sur-Mer. (©IGN, 2013 et ©IGN, Observatoire de la Côte Aquitaine, 2021).

Suppression de l'ouvrage en enrochements au droit du camping « Les Sables d'Argent » et réorganisation de l'offre d'accueil touristique.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Médoc Atlantique avec cofinancement dans le cadre de la SLGBC 2018-2022.

L'ouvrage en enrochements occupant illégalement le DPM et causant des érosions sur la plage sud de Soulac-sur-Mer a été retiré en 2019. Le camping « Les Sables d'Argent » a du réorganiser son offre d'accueil pour s'adapter à la nouvelle position du trait de côte.



Camping « Les Sables d'Argent » en 2013 (gauche) et 2021 (droite) sur la commune de Soulac-sur-Mer. (©IGN, 2013 et ©IGN, Observatoire de la Côte Aquitaine, 2021).

Désamiantage et démolition de l'immeuble « Le Signal » et renaturation des milieux dunaires.

Maîtrise d'ouvrage : Préfecture de la Gironde (travaux de désamiantage) et Communauté de Communes Médoc Atlantique (travaux de démolition et de renaturation dunaire) avec cofinancement dans le cadre de la SLGBC 2023-2027.

Suite à l'arrêté d'évacuation de janvier 2014 puis du parcours contentieux de 2014 à 2018, l'immeuble a été successivement désamianté (2018) puis les propriétaires ont été indemnisés (2021-2022) puis les travaux de démolition et de renaturation du site ont été lancés (début 2023).



Travaux de démolition de l'immeuble « Le Signal » (photographie CdC Médoc Atlantique du 06 février 2023).

Désamiantage et démolition de 3 bâtiments supplémentaires de la colonie de vacances de la SNCF.

Maîtrise d'ouvrage : SNCF dans le cadre de l'appel à projets national « des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients » lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en 2019.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2018, la SNCF poursuit, en coordination avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique, ses travaux de reconstitution spatiale de sa bande littorale de première ligne par le désamiantage puis la démolition en 2023 de 3 bâtiments supplémentaires puis d'une renaturation des milieux dunaires aujourd'hui fortement dégradés.



Bâtiment à désamianter et à démolir en 2023 (photographie : CdC Médoc Atlantique 2019).

Désamiantage et démolition de 2 bâtiments supplémentaires de la propriété Fétis et lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de la relocalisation du skate-park et de renaturation.

Maîtrise d'ouvrage : commune de Soulac-sur-Mer dans le cadre de la SLGBC 2023-2027.

Afin de poursuivre l'opération lancée en 2017, la commune de Soulac-sur-Mer a lancé en 2023 les travaux de désamiantage et de démolition de 2 bâtiments supplémentaires de la propriété Fétis ainsi que les études de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de relocalisation du skate-park et de renaturation paysagère de l'ensemble de la zone.



Vue aérienne de la propriété Fétis en 2021 (©IGN, Observatoire de la Côte Aquitaine, 2021).

B. OBJET ET PARTIES LIEES AU CONTRAT

B.1. Objectifs poursuivis par le contrat

Au vu des enjeux croisés de réduction de la vulnérabilité de certaines zones habitées de Soulac-sur-Mer en matière d'érosion, de maintien de l'activité commerciale et touristique et de requalification urbaine, le Projet Partenarial d'Aménagement de Soulac-sur-Mer a pour objectifs de :

- Accompagner l'aménagement du territoire face au recul du trait de côte, en encourageant les projets de recomposition spatiale dans les zones non exposées à l'érosion,
- Apporter des solutions aux biens existants déjà exposés via les outils de maîtrise foncière,
- Recomposer les infrastructures menacées par l'érosion du littoral,
- Démolir les infrastructures menacées par l'érosion du littoral et renaturer les sites,
- Anticiper pour ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire et ne pas augmenter le nombre de biens exposés.

Les principales attentes du PPA de préfiguration sont les suivantes :

- Lancer les études pré-opérationnelles sur les différents secteurs identifiés,
- Définir les modalités techniques et financières de la poursuite de ces études,
- Construire les méthodes de concertation et de rencontres des acteurs de terrain concernés,
- Evaluer la pertinence, l'opportunité et déterminer les éventuelles modalités de conclusion d'un PPA opérationnel.

Ce contrat doit donc permettre de poursuivre et d'amplifier la démarche d'ores et déjà engagée dans la SLGBC en matière de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes à l'érosion marine de manière à s'adapter aux évolutions naturelles du trait de côte et de prendre en compte la dynamique liée aux effets possibles du changement climatique sur nos littoraux.

Les livrables envisagés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Rapports d'étude,
- Feuilles de route opérationnelles,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en planification opérationnelle.

B.2. Signataires du contrat

Le présent contrat de PPA rassemble dans un premier temps les partenaires de premier rang du projet, à savoir :

- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Gironde,
- La Communauté de Communes Médoc Atlantique, représentée par son Président ou son représentant,
- La Commune de Soulac-sur-Mer, représentée par son Maire ou son représentant.

Les signataires sont membres de droit des instances de gouvernance du PPA.

Le cercle des cosignataires sera élargi par voie d'avenant, pour associer largement toutes les parties prenantes du projet et notamment :

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président ou son représentant,
- Le Conseil Départemental de la Gironde, représenté par son Président ou son représentant,
- Le GIP Littoral, représenté par son Président,
- L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, représenté par son Directeur Général ou son représentant,
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne, représentée par son Président ou son représentant,
- Organismes consulaires, les partenaires privés, les établissements publics intéressés, société publique locale ou société d'économie mixte...

Le PPA pourra associer par ailleurs, dans ses instances de gouvernance, des partenaires non-signataires.

C. PERIMETRE MATERIEL ET GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Les actions à niveau études ou travaux (en cours ou à venir) de recomposition spatiale du littoral de Soulac-sur-Mer afin de permettre de s'adapter au recul du trait de côte sont listées en suivant :

- A. Travaux de démolition de l'immeuble « Le Signal » et création de nouveaux milieux dunaires,
- B. Etudes pour le recalibrage du boulevard du front de mer entre l'ancien immeuble « Le Signal » et le VVF. Déplacement de la piste cyclable. Renaturation et mise en défens milieux dunaires,
- C. Etudes pour la relocalisation du skate-park au sein d'un pôle sportif rétro-littoral,
- D. Travaux de désamiantage et de démolition de 2 bâtiments supplémentaires de la propriété « Fétis » située à la plage sud de Soulac-sur-Mer,
- E. Démarches auprès du Ministère des Armées pour l'acquisition pour renaturation et mise en défens des milieux dunaires de la parcelle de l'ancien CROSSA,
- F. Veille pour l'acquisition pour renaturation et mise en défens des milieux dunaires des parcelles du camping « Les Sables d'Argent »,
- G. Etudes pour la relocalisation éventuelle des parcelles situées à l'arrière immédiat du camping « Les Sables d'Argent » (en parallèle des travaux de lutte souple contre l'érosion marine),
- H. Etudes pour la relocalisation éventuelle de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie » (en parallèle des études de lutte souple et dure contre l'érosion marine),
- I. Etudes pour la relocalisation éventuelle des parcelles en zonage Uda dit « La Territoriale » situées le long de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie » (en parallèle des études de lutte souple et dure contre l'érosion marine),
- J. Etude de la recomposition spatiale du quartier dit de « L'Amélie » à horizon 2100.

Les actions A, C, D, E et F sont déjà en phase opérationnelle et sont incluses dans le plan d'actions 2023-2027 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (axe 5 réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes).

Les actions B, G, H, I et J n'ont pas encore débutées mais ont été fléchées dans l'étude de faisabilité de la recomposition spatiale du littoral de Soulac-sur-Mer (INTERLAND/CASAGEC INGENIERIE, 2023 – étude réalisée dans la première SGLBC fournie en annexe 1) et, pour l'action B, dans la démarche ADS Nord-Médoc (D'une ville à l'autre, 2023 fournie en annexe 2). Elles ne sont cependant à jour intégrées dans aucun dispositif de financement local, régional, national ou européen (tant au niveau études que travaux).

L'inscription de ces actions dans le PPA dit de « préfiguration » permettra donc d'enclencher l'ensemble des études pré-opérationnelles (diagnostic territorial, études de programmation urbaine, étude de stratégie foncière, montage opérationnel et financier, concertation...) indispensables à la réalisation de ces 5 actions précitées.

L'avancement des différentes actions de recomposition spatiale du littoral de Soulac-sur-Mer prescrites par les SLGBC successives peut être résumé comme suit :

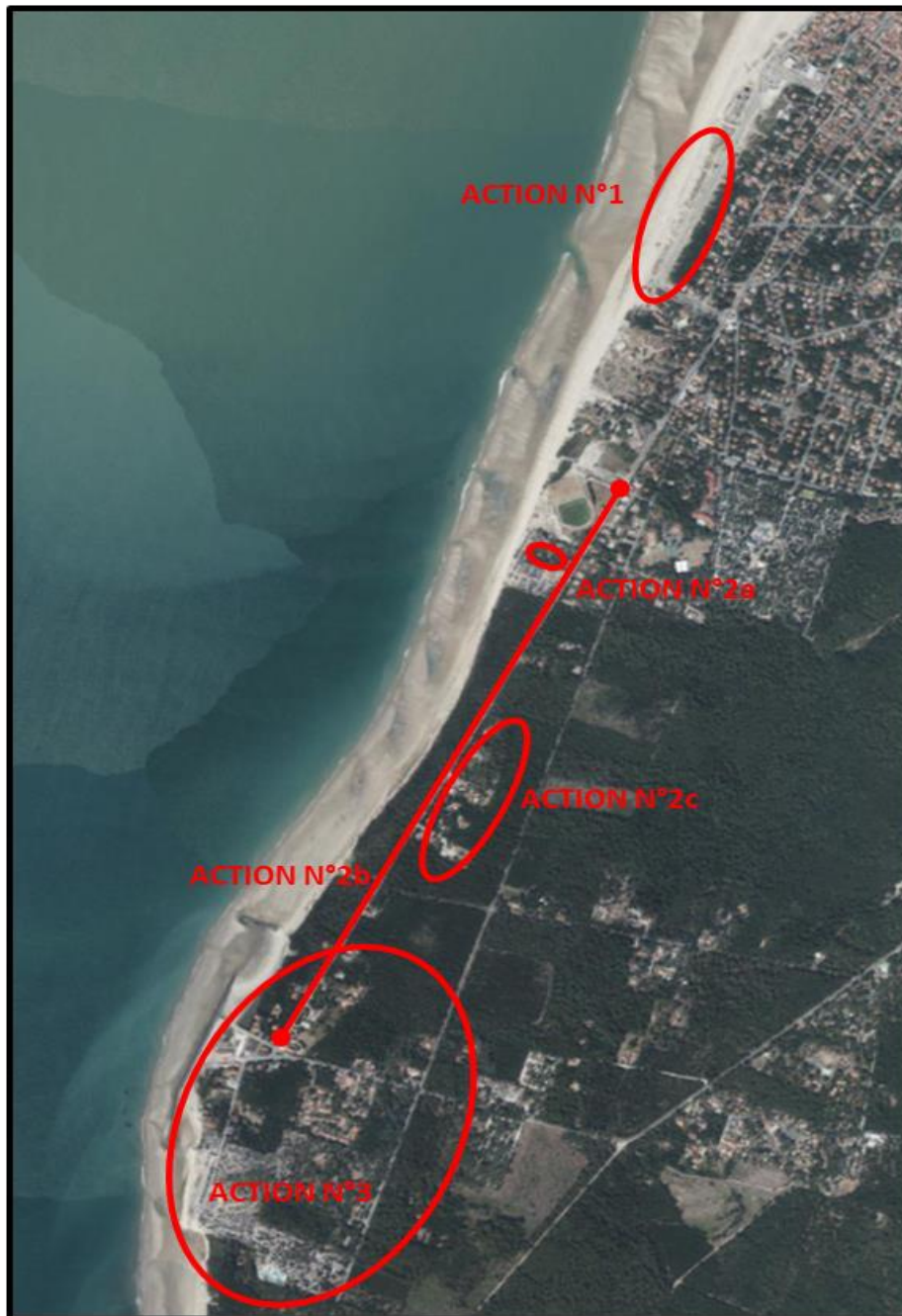
<p>ACTIONS DÉJÀ REALISEES DANS LA SLGBC 2018-2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désamiantage et démolition de 2 bâtiments de la colonie SNCF, - Désamiantage et démolition de 15 bâtiments de la propriété Fétis (plage sud), - Désamiantage et démolition de 4 bâtiments de la propriété du CROSSA (plage sud), - Suppression de l'ouvrage en enrochements au droit du camping « Les Sables d'Argent » et réorganisation de l'offre d'accueil touristique.
<p>ACTIONS EN COURS DE REALISATION (ETUDES ET/OU TRAVAUX) NON PRESENTEES AU PPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition de l'immeuble « Le Signal » et renaturation des milieux dunaires (maîtrise d'ouvrage : CCMA), - Désamiantage et démolition de 3 bâtiments supplémentaires de la colonie de vacances de la SNCF (maîtrise d'ouvrage : SNCF), - Désamiantage et démolition de 2 bâtiments supplémentaires de la propriété Fétis et lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de la relocalisation du skate-park dans un nouveau pôle sportif rétro-littoral (maîtrise d'ouvrage : commune), - Diagnostic du camping « Les Sables d'Argent » dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt « diagnostics territoriaux pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air (campings) a l'érosion du littoral » (maîtrise d'ouvrage : DGALN) - Acquisition de la résidence « Le Ranch » (maîtrise d'ouvrage : commune)
<p>ACTIONS PRESENTEES AU PPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action n°1 : études de maîtrise d'œuvre pour le recalibrage du boulevard du front de mer. • Actions n°2 : études pré-opérationnelles de programmation d'opérations de relocalisation : <ul style="list-style-type: none"> - 2a : hypothèse de la relocalisation des biens immobiliers situés sur les parcelles à l'arrière immédiat du camping « Les Sables d'Argent », - 2b : hypothèse de relocalisation de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie », - 2c : hypothèse de relocalisation des biens immobiliers situés sur les parcelles en zonage Uda dit « La Territoriale » situées le long de la route départementale d101e1 dit « Boulevard de l'Amélie ». • Action n°3 : étude de la recomposition spatiale du quartier dit de « l'Amélie » à horizon 2100. • Action n°4 : étude visant à définir une méthodologie spécifique et partagée pour l'établissement des cartes d'aléa érosion marine à +100 ans sur Soulac-sur-Mer.

ACTION RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI – DIAGNOSTIC TERRITORIAUX – POUR L'ADAPTATION DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR (CAMPINGS) A L'EROSION DU LITTORAL.	– Diagnostic territorial pour la relocalisation du camping « Les Sables d'Argent »
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Le dossier de candidature de la CCMA à l'AMI Diagnostic territoriaux – pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air (campings) à l'érosion du littoral et le courrier d'acceptation de la candidature sont fournis en annexe 3.

Une fiche organisationnelle de l'interaction entre les différents dispositifs (SGLBC, ADS, PPA et AMI HOTELLERIE DE PLEIN AIR) est donnée en annexe 4.

Sur le plan géographique, ces différentes actions prévues au PPA peuvent être traduites spatialement de la manière suivante (l'action n°4 est une action globale à l'échelle de l'ensemble du territoire littoral de la commune de Soulac-sur-Mer) :



Localisation des actions prévues au PPA de Soulac-sur-Mer (vue aérienne source : GEOPORTAIL)

D. PROJET

D.1 Description générale des actions du PPA de préfiguration

ACTION N°1 : ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RECALIBRAGE DU BOULEVARD DU FRONT DE MER

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

Le secteur situé au sud immédiat de l'immeuble « Le Signal » est stable depuis 2015 grâce à l'action combinée des effets des travaux sur l'épi Barriquand situé plus au nord et ayant permis de capter une grande partie du transit littoral conduisant et des exhaussements et des élargissements de la plage et, aux effets des rechargements annuels en sables réalisés depuis 2018 sur les plages sud.

Malgré ces points positifs, le boulevard du front de mer reste, de par sa position, dans le périmètre de vulnérabilité à l'érosion marine (périmètre a maxima sous l'hypothèse d'arrêt de toutes les actions de gestion de l'érosion marine).

Dans la continuité des travaux de réhabilitation du front de mer portés par la commune de Soulac-sur-Mer (travaux achevés à la fin du printemps 2023) et les travaux de démolition de l'immeuble « Le Signal » et de renaturation dunaire (fin prévue à l'automne 2023), le projet de recalibrage du boulevard du front de mer propose les principes suivants :

- Diminution de la largeur de la voirie existante (côté mer) et renaturation des nouveaux espaces libérés,
- Suppression du parking situé au nord immédiat du VVF,
- Relocalisation de la piste cyclable à l'est immédiat de l'actuel boulevard,
- Reprofilage et stabilisation de la dune communale.

Pour cela, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre y compris les études environnementales et autres études annexes (inventaires floristiques et faunistiques, topographie géotechnique, comptage routiers...). Le projet permettra ainsi de retrouver des espaces naturels aujourd'hui artificialisés.

Ce projet a aussi été fléché dans la démarche ADS (Aménagement Durable des Stations) Nord-Médoc. Il s'agit du « Projet 2-2 : la continuité du front de mer de Soulac-sur-Mer » (fiche en annexe 2).

ACTION N°1 : ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RECALIBRAGE DU BOULEVARD DU FRONT DE MER

Pilotage : CCMA

Maîtrise d'ouvrage : Soulac-sur-Mer

Coût total estimé : 150 000 €HT

Dont maîtrise d'œuvre : 100 000 €HT

Dont inventaires naturels : 20 000 €HT

Dont topographie : 10 000 €HT

Dont géotechnique : 15 000 €HT

Dont comptage routier : 5 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation : 04/2024

Lancement de l'étude : 09/2024

Partenaires associés : Etat (DDTM33, DREAL),
Région Nouvelle-Aquitaine, GIP LITTORAL

Co-financements :

Etat : 50% soit 75 000 €HT

Commune de Soulac-sur-Mer : 30% soit
45 000 €HT

Autre(s) : 20% soit 30 000 €HT



ACTION N°2a : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L’HYPOTHESE DE LA RELOCALISATION DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LES PARCELLES À L’ARRIÈRE IMMÉDIAT DU CAMPING « LES SABLES D’ARGENT »

MAÎTRE D’OUVRAGE : COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

Malgré les effets positifs des actions de rechargements en sables annuels réalisés chaque printemps depuis 2018, des érosions résiduelles du trait de côte se maintiennent avec des taux de l’ordre de -5,0 m/an en moyenne. A moins de 10 ans, de l’habitat privé est menacé de destruction par le recul du trait de côte.

Afin d’anticiper la menace de destruction des propriétés privées, la Communauté de Communes Médoc Atlantique souhaite lancer les études pré-opérationnelles de programmation de l’hypothèse de la relocalisation des 5 parcelles suivantes :

- Parcelles AT81 et AT83,
- Parcelle AT82,
- Parcelle AT8.

Le contenu et attendus de ces études sont anticipés comme suit : diagnostic approfondi de l’existant et des besoins, analyse du foncier disponible avec les besoins identifiés et les documents cadres (PLU, SCOT, PPRLi, cartographie des évolutions de la position du trait de côte...) en vue d’une potentielle relocalisation, proposition de scénarii avec une approche fonctionnelle et structurelle, financière et règlementaire.

NOTA : concernant le camping « Les Sables d’Argent » situé en première ligne littorale au droit des parcelles précédemment identifiées, la Communauté de Communes Médoc Atlantique a été retenue dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt (AMI) – diagnostic territoriaux – pour l’adaptation de l’hôtellerie de plein air (campings) à l’érosion du littoral.

ACTION N°2a : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L’HYPOTHESE DE LA RELOCALISATION DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LES PARCELLES À L’ARRIÈRE IMMÉDIAT DU CAMPING « LES SABLES D’ARGENT »

Pilotage : CCMA

Maîtrise d’ouvrage : Soulac-sur-Mer

Coût étude de programmation : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation : 04/2024

Lancement de l’étude : 09/2024

Partenaires associés : Etat (DDTM33, DREAL), GIP LITTORAL, EPFNA

Co-financements :

Etat : 50% soit 15 000 €HT

Commune de Soulac-sur-Mer : 30% soit 9 000 €HT

CCMA : 20% soit 6 000 €HT



ACTION N°2b : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L'HYPOTHESE DE RELOCALISATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE D101E1 DIT « BOULEVARD DE L'AMELIE »

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

Le secteur littoral des « Dunes de l'Amélie » ne bénéficie pas d'actions de lutte contre l'érosion marine et les reculs du trait de côte se poursuivent à des rythmes de l'ordre de 8 à 10 mètres par an.

Afin d'anticiper le risque d'une atteinte à la route départementale RD101E1, la Communauté de Communes Médoc Atlantique souhaite lancer les études pré-opérationnelles de programmation de l'hypothèse de la relocalisation de cette route afin de maintenir la liaison entre le centre-ville de Soulac-sur-Mer et le hameau de l'Amélie.

Le contenu et attendus de ces études sont anticipés comme suit : étude technique, foncière et environnementale à niveau Avant-Projet incluant un volet mobilité en relation avec l'action n°1.

ACTION N°2b : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L'HYPOTHESE DE RELOCALISATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE D101E1 DIT « BOULEVARD DE L'AMELIE »

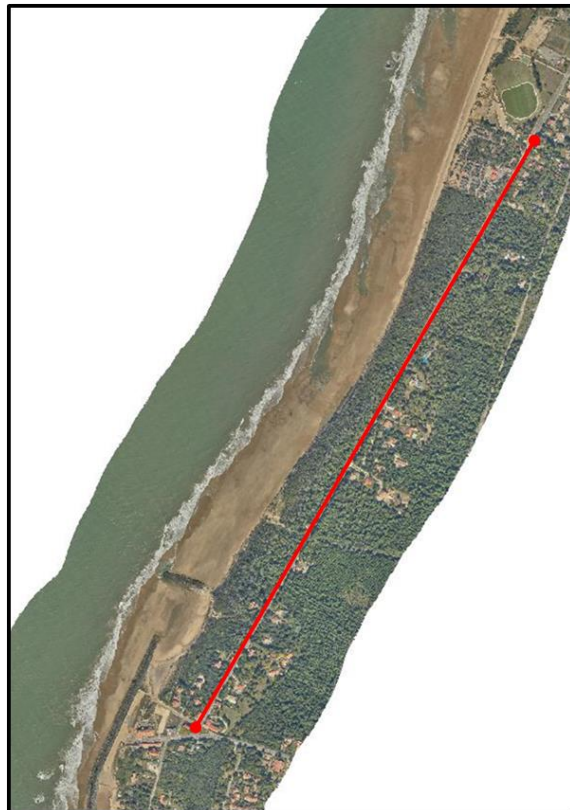
Pilotage : CCMA
Maîtrise d'ouvrage : Soulac-sur-Mer

Coût étude de programmation : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
Lancement de la consultation : 04/2024
Lancement de l'étude : 09/2024

Partenaires associés : Etat (DDTM33, DREAL), CD33, GIP LITTORAL

Co-financements :
Etat : 50% soit 15 000 €HT
Commune de Soulac-sur-Mer : 30% soit 9 000 €HT
CCMA : 20% soit 6 000 €HT



ACTION N°2c : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L'HYPOTHESE DE RELOCALISATION DES BIENS IMMOBILIERS SITES SUR LES PARCELLES EN ZONAGE UDA DIT « LA TERRITORIALE » SITUEES LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE D101E1 DIT « BOULEVARD DE L'AMELIE ».

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

Le secteur littoral des « Dunes de l'Amélie » ne bénéficie pas d'actions de lutte contre l'érosion marine et les reculs du trait de côte se poursuivent à des rythmes de l'ordre de 8 à 10 mètres par an.

Afin d'anticiper le risque sur les parcelles en zonage Uda dit « La Territoriale » situées le long de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie », la Communauté de Communes Médoc Atlantique souhaite lancer les études pré-opérationnelles de programmation de l'hypothèse de la relocalisation de ces 24 parcelles.

Le contenu et attendus de ces études sont anticipés comme suit : diagnostic approfondi de l'existant et des besoins, analyse du foncier disponible avec les besoins identifiés et les documents cadres (PLU, SCOT, PPRLi, cartographie des évolutions de la position du trait de côte...) en vue d'une potentielle relocalisation, proposition de scénarii avec une approche fonctionnelle et structurelle, financière et réglementaire.

ACTION N°2c : ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DE PROGRAMMATION DE L'HYPOTHESE DE RELOCALISATION DES BIENS IMMOBILIERS SITES SUR LES PARCELLES EN ZONAGE UDA DIT « LA TERRITORIALE » SITUEES LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE D101E1 DIT « BOULEVARD DE L'AMELIE »

Pilotage : CCMA

Maîtrise d'ouvrage : Soulac-sur-Mer

Coût étude de programmation : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation : 04/2024

Lancement de l'étude : 09/2024

Partenaires associés : Etat (DDTM33, DREAL), GIP LITTORAL, EPFNA

Co-financements :

Etat : 50% soit 15 000 €HT

Commune de Soulac-sur-Mer : 30% soit 9 000 €HT

CCMA : 20% soit 6 000 €HT



ACTION N°3 : ETUDE DE LA RECOMPOSITION SPATIALE DU QUARTIER DIT DE « L'AMELIE » A HORIZON 2100.

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE

Le secteur littoral de l'Amélie est protégé par des ouvrages en enrochements (épi, digue) et en palplanches. A court et moyen terme (30 prochaines années au moins), la stratégie d'actions de la Communauté de Communes Médoc Atlantique sur ce secteur est de maintenir, entretenir et conforter les protections qui protègent une zone urbaine dense.

Malgré cela, il est nécessaire de lancer les réflexions sur ce que pourrait être la recomposition spatiale de ce secteur en prenant en compte les derniers éléments de connaissance sur l'aléa érosion marine et les réflexions en cours sur la constitution d'une Association Syndicale Autorisée de riverains.

Ainsi, au-delà du pas de temps de ces 30 années, un choix politique sera à opérer dans les prochaines années entre un scénario de lutte active contre l'érosion marine et un scénario de relocalisation, à un horizon de long terme (+ 30 à +100 ans). Outil d'aide à la décision, l'étude de recomposition spatiale devra s'inscrire également dans cet horizon et devra permettre de déterminer un scénario préférentiel du territoire, notamment au regard des évolutions législatives intervenues avec l'adoption de la loi Climat et Résilience en 2021.

Ce travail pourrait comprendre 3 phases, tout en intégrant des échelles de temps d'action différenciées, à savoir :

- **Phase 1** : la réalisation d'un diagnostic des enjeux présentant plusieurs volets : foncier, environnemental (possibilités de réimplantation d'activité), mobilité (déplacement / stationnement), habitat, économique, architectural, sociologique, etc..., tout en identifiant un périmètre de vulnérabilité pertinent au regard des prévisions de recul du trait de côte, et un ou plusieurs périmètre(s) de relocalisation,
- **Phase 2** : la détermination d'une trajectoire d'adaptation intégrant un premier temps de +30 ans, le maintien des protections dans le cadre de la constitution d'une association syndicale autorisée (ASA) de riverains, puis un deuxième temps, envisageant des actions ciblées et planifiées de relocalisation, le tout au travers d'un plan guide,
- **Phase 3** : le montage opérationnel et la stratégie foncière. Il s'agit d'établir une stratégie mixant, dans le temps et l'espace, la protection sous la forme d'ASA, puis l'acquisition et de la recomposition foncière (intégrant les parcelles cibles, les outils de maîtrise foncière nécessaires, l'évaluation des coûts d'acquisition ainsi qu'un planning d'acquisition) et l'accompagnement à la rédaction d'un protocole de portage EPF.

Cette stratégie pourra comporter des variantes ou options d'outils et de montages opérationnels (partenariats publics privés ; opérations d'initiative privée ; consultation d'opérateurs portée par les collectivités ; autres opérations d'initiative publique ; etc...), une étude d'opportunité sur le recours à une Grande Opération d'Urbanisme au sens de l'article L312-3 du code de l'urbanisme et une étude sur la pertinence de déployer une structure de portage opérationnel, dédiée au projet de relocalisation.

ACTION N°3 : ETUDE DE LA RECOMPOSITION SPATIALE DU QUARTIER DIT DE « L'AMELIE » A HORIZON 2100

Pilotage : CCMA

Maîtrise d'ouvrage : CCMA

Coût étude de programmation : 200 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation : 09/2024

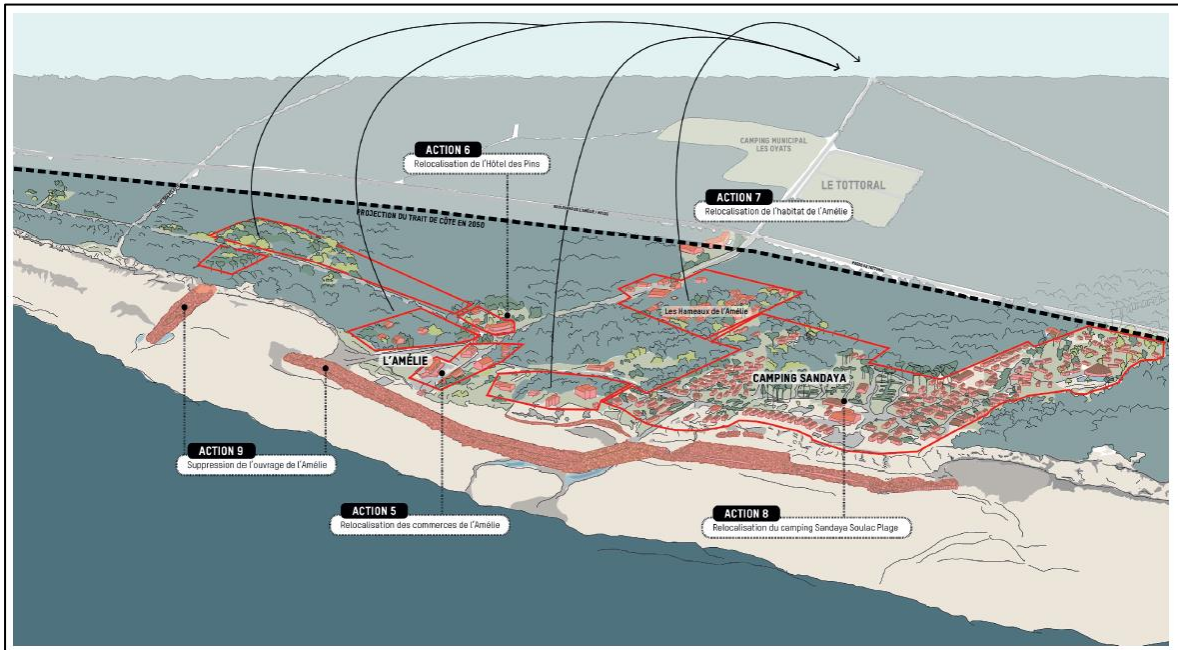
Lancement de l'étude : 01/2025

Partenaires associés : Etat (DDTM33, DREAL), GIP LITTORAL

Co-financements :

Etat : 50% soit 100 000 €HT

CCMA : 50% soit 100 000 €HT



Quartier de l'Amélie à Soulac-sur-Mer (extrait de l'étude « étude de faisabilité de la recomposition spatiale du littoral de Soulac-sur-Mer », juillet 2023)

ACTION N°4 : ETUDE VISANT A DEFINIR UNE METHODOLOGIE SPECIFIQUE ET PARTAGEE POUR L'ETABLISSEMENT DES CARTES D'ALEA EROSION MARINE A +100 ANS SUR SOULAC-SUR-MER.

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience en 2021, la Communauté de Communes Médoc Atlantique a procédé à l'actualisation des cartographies d'aléa recul du trait de côte à +30 ans sur l'ensemble de ses communes littorales sujettes à l'érosion marine.

Eu égard à la singularité du phénomène érosif sur la cellule hydro-sédimentaire allant de Soulac-sur-Mer (pointe de la Négade) au Verdon-sur-Mer (jetée de Grave) et de la configuration géographique du territoire, en forme de presqu'île et en pointe, au confluent du plus vaste estuaire d'Europe, la Gironde, et de l'Océan Atlantique, la prévision de recul du trait de côte à +100 ans sur la commune de Soulac-sur-Mer suppose l'application d'une méthode d'évaluation spécifique.

L'objet de cette action est de mettre en place, avec l'ensemble des partenaires scientifiques en pointe sur ces thématiques (BRGM, CEREMA, laboratoire EPOC université de Bordeaux), la meilleure méthodologie technique.

ACTION N°4 : ETUDE VISANT A DEFINIR UNE METHODOLOGIE SPECIFIQUE ET PARTAGEE POUR L'ETABLISSEMENT DES CARTES D'ALEA EROSION MARINE A +100 ANS SUR SOULAC-SUR-MER.

Pilotage : CCMA

Maîtrise d'ouvrage : CCMA

Coût étude trait de côte +100 ans : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Signature de la convention de partenariat scientifique : 04/2024

Lancement de l'étude : 09/2024

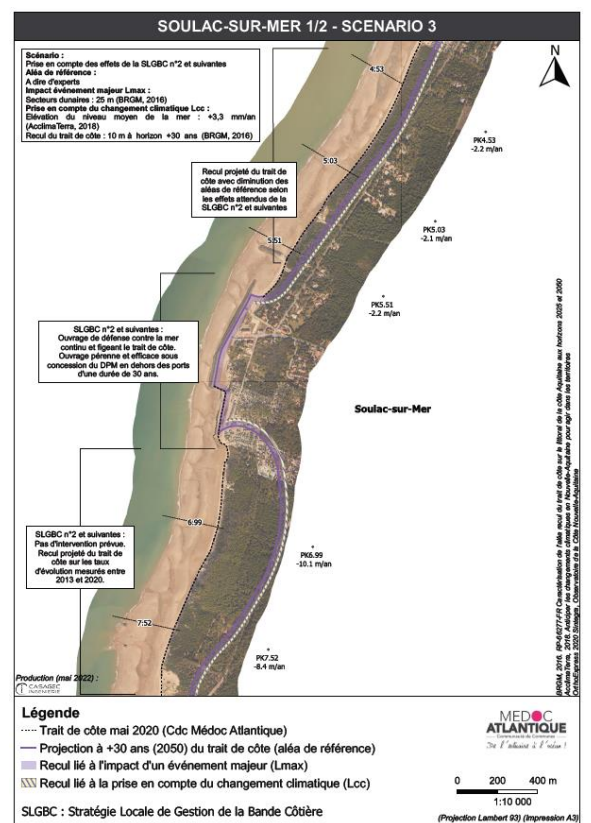
Partenaires associés : BRGM, CEREMA, laboratoire EPOC, GIP LITTORAL, DREAL, DDTM33

Co-financements :

Etat : 50% soit 15 000 €HT

CCMA : 30% soit 9 000 €HT

Commune de Soulac-sur-Mer : 20% soit 6 000 €HT



D.2. Insertion du projet dans son contexte

D.2.1 Contexte historique

Anciennement baptisée le « Bain aux Olives », la ville de Soulac-les-Bains entame un développement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, à l'époque où les bains de mer se « démocratisent ». En 1861, les premiers établissements de bain comptent parmi les lieux majeurs de la région et l'arrivée du chemin de fer signera dès 1874 le désenclavement de la ville de Soulac. De 1890 à 1940, l'urbanisme de la ville actuelle se dessine : la station rassemble les habitations dans un vaste site vierge, la forêt des landes de Gascogne, et offre ainsi l'image d'un parc urbain paysager. Soulac-les-Bains devient alors Soulac-sur-Mer.

D.2.2 Contexte hydrosédimentaire

Le contexte hydrosédimentaire du littoral sud de Soulac-sur-Mer est grandement dépendant de la configuration de l'estuaire externe de la Gironde avec ses bancs, chenaux, courants de marée et houles océaniques.

Une des spécificités du littoral de Soulac-sur-Mer est l'orientation sud-nord de la dérive littorale et les taux d'érosion parmi les plus importants des côtes sableuses françaises.

Un suivi des évolutions du littoral soulacais a été mis en place par la Communauté de Communes Médoc Atlantique depuis 2013. La synthèse des évolutions du littoral par secteurs est donnée en suivant :

- **Secteur du « boulevard du Front de Mer » (action n°1) :** l'hiver 2013-2014 a entraîné des érosions du trait de côte de l'ordre de 25 à 30m. Suite aux travaux d'allongement de l'épi Barriquand, la plage centrale de Soulac-sur-Mer s'est très largement engraisée ce qui a eu pour effet de permettre une stabilisation progressive du littoral situé au droit du boulevard du front de mer. Aujourd'hui ce secteur n'est plus sous l'effet d'érosions chroniques et régulières du trait de côte mais peut toujours subir des reculs brutaux en tempêtes,
- **Secteur du camping « les Sables d'Argent » (action n°2a) :** la protection du camping Les Sables d'Argent a été retirée au printemps 2019 ce qui a entraîné un important réalignement du trait de côte. Ce secteur bénéficie depuis de rechargements printaniers en sable. Les érosions restent importantes malgré ces rechargements (de l'ordre de 7m/an en moyenne depuis 2020),
- **Secteur Dunes de l'Amélie (actions n°2b et 2c) :** ce secteur ne bénéficie d'aucune intervention de lutte contre l'érosion marine. Les taux d'érosion sont importants et compris entre -4,5m et -7,5 m/an en moyenne depuis 2013,
- **Secteur du quartier de l'Amélie (action n°3) :** ce secteur bénéficie des effets des protections en enrochements. La position du trait de côte est fixée par les ouvrages. De part et d'autre des ouvrages, les érosions se maintiennent positionnant le quartier de l'Amélie dans une situation de promontoire littoral.

D.2.3 Contexte géographique

Bordée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie » constitue la route côtière qui fait le lien entre le centre-ville de Soulac-sur-Mer et son quartier balnéaire de L'Amélie au sud du territoire, haut lieu de tourisme et de villégiature.

D.2.4 Contexte économique

La route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie » constitue un axe de développement touristique de station de Soulac-sur-Mer, dans la mesure où elle dessert la plage Sud de Soulac-sur-Mer et de nombreux équipements touristiques, en particulier des campings. Héritier de l'époque des

« bains de mer », le quartier de l'Amélie accueille effectivement des unités d'hébergements touristiques majeurs (le camping 4 étoiles Sandaya Soulac Océan Plage d'une capacité de 210 emplacements et doté d'un centre ludo-aquatique de 1 500 m², les campings municipaux des Oyats et des Genêts, la zone de logements des renforts saisonniers de sécurité), ainsi que les services associés (hôtel des Pins, chambres d'hôtes, bar, restauration, supérette, laverie, entretien vélo, chapelle, borne de recharge électrique...).

Par ailleurs, il faut mentionner la présence du camping 3 étoiles « les Sables d'Argent » d'une capacité de 100 emplacements et l'aire d'accueil de camping-cars qui se situent à l'ouest du « boulevard de l'Amélie » et qui subissent déjà les effets du recul du trait de côte sur leur exploitation (en particulier le camping « les Sables d'Argent » dont la protection a été démantelée en 2019).

D.2.5 Contexte urbanistique

A l'Ouest de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie », l'ensemble du linéaire côtier est actuellement classé au titre du PLU de Soulac-sur-Mer en zone Nli, espaces remarquables au titre de la loi « Littoral », à l'exception de la zone d'habitation, visée dans l'action 2a, classée en UC et la zone du camping « les Sables d'Argent », classée en UK. On note également la présence d'une zone d'équipements publics (stade/aire de jeu), classée UE.

D.2.6 Contexte en matière de mobilités

A court terme, l'action n°1 portant sur les études de maîtrise d'œuvre pour le recalibrage du boulevard du front de mer tendent à assurer la cohérence d'aménagement entre le nouveau front de mer espace pacifié en termes de circulation automobile, la renaturation dunaire opérée au droit de l'immeuble « Le Signal », et ainsi assurer la continuité de la liaison douce et cyclable en direction de la plage Sud et du quartier de l'Amélie.

A plus long terme et en cas d'impossibilité de gérer le phénomène d'érosion chronique de la plage Sud, l'action n°2b vise à envisager le maintien de la desserte routière et cyclable avec le quartier touristique de l'Amélie par le Boulevard de l'Amélie, qui constitue à ce jour la liaison entre le centre-ville de Soulac-sur-Mer et le village de l'Amélie, au besoin en étudiant une éventuelle alternative par la passe du Tottoral.

D.2.7 Contexte en matière d'habitat

A l'exception de la recomposition spatiale envisagée à horizon 2100 du quartier de l'Amélie (action n°3) qui concerne de l'habitat privé, de l'habitat collectif et des établissements commerciaux, les autres actions portées par le PPA traitent d'habitats individuels privés limités en nombre (résidence principale et secondaire) et donc potentiellement plus aisés à traiter en termes de relocalisation.

D.2.8 Contexte foncier

Le PPA, par la mise en œuvre de son volet foncier, permettra de poser la stratégie et les outils à mobiliser pour maîtriser les biens immobiliers. Ce parc immobilier, de par sa destination, appelle une série d'expertises spécifiques préalables ou nécessaires à la définition d'une stratégie foncière (connaissance de l'état des biens et de leur composition, structure de la propriété, évaluation des murs et des fonds de commerces...).

L'EPFNA sera l'interlocuteur privilégié sur ce sujet de la définition d'une stratégie foncière.

E. GOUVERNANCE, PILOTAGE ET PRINCIPES DE CONDUITE DU PROJET DE PPA

Le projet doit bénéficier d'un portage politique et technique fort qui garantira la réussite de la mise en œuvre des actions.

Deux instances sont nécessaires au pilotage et à l'organisation des compétences dans le cadre du PPA : un comité de pilotage politique, qui est une instance de validation, et un comité technique qui assure la bonne coordination et le suivi de l'ensemble des dispositifs constituant le PPA.

E.1 Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage, co-présidé par le président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, le maire de Soulac-sur-Mer et le Préfet de la Gironde (ou leurs représentants), est composé des signataires du contrat. Des partenaires pourront être sollicités pour y participer selon les ordres du jour et besoins du moment.

Le Communauté de Communes Médoc Atlantique (ou son représentant) assure le secrétariat de l'instance (convocation, animation, compte-rendu).

Ce comité de pilotage se réunit a minima deux fois par an. Il pourra en outre, se réunir en tant que de besoin à la demande d'un de ses signataires.

Il a pour mission d'assurer le suivi stratégique de l'exécution du présent contrat, en particulier pour :

- Piloter l'ensemble des actions et s'assurer de la cohérence globale du projet,
- Prendre les décisions nécessaires suite aux propositions d'arbitrages ou d'orientations nouvelles formulées par le comité technique, qui lui permettront d'avancer sur certains points du projet,
- Décider la mise en place d'avenants éventuels au présent contrat, notamment pour mettre en œuvre les orientations et actions nouvelles ou intégrer les nouveaux signataires ou partenaires.

E.2 Comité technique (COTECH)

Le comité technique partenarial est chargé de la mise en œuvre du dispositif et de la bonne coordination des interventions. Il est composé des référents PPA des signataires du contrat, de leurs collaborateurs jugés utiles en fonction de l'ordre du jour et, en tant que de besoin, d'autres acteurs non-signataires. Il est animé par la Communauté de Communes Médoc Atlantique, qui s'assure de son organisation, en collaboration avec le représentant des services de l'Etat qui aura été préalablement désigné. Ce comité technique se réunit a minima 4 fois par an.

Il a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation du présent contrat, en particulier pour :

- Assurer le suivi du projet et son bon développement,
- Préparer les comités de pilotage,
- Tirer le bilan des études et actions engagées et s'assurer de la cohérence globale,
- Rechercher des solutions de consensus pour formuler des propositions d'arbitrage nécessaires à la bonne réalisation du projet et le cas échéant les ajustements nécessaires de la stratégie à soumettre au comité de pilotage,
- Etudier de façon approfondie les dossiers complexes,

- Préparer et accompagner les actions de communication et de concertation avec les habitants, les commerçants et les propriétaires fonciers,
- Suivre et formaliser les dispositifs d'évaluation du projet au fil du temps.

Par le biais de cette gouvernance, les partenaires s'accordent sur les modalités (maîtrise d'ouvrage et financements) de mise en oeuvre des études, des actions foncières et des travaux dans le respect d'une part des engagements mutuels au titre du présent contrat, d'autre part de leurs compétences et de leurs instances décisionnelles respectives.

Chaque signataire désignera un référent PPA en son sein, dont le rôle sera notamment de mobiliser les expertises et ressources de sa structure selon les besoins du projet.

F. MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

F.1. Engagements des parties

La Communauté de Communes Médoc Atlantique s'engage à :

- Désigner un chef de projet PPA,
- Construire une équipe projet multi-thématiques dédiée au pilotage du projet,
- Animer le PPA,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et leur financement selon la répartition détaillée au présent contrat,
- Financer les études selon ses domaines de compétences,
- Proposer et assurer la communication commune,
- Organiser les différents comités de pilotage, comités techniques, et ateliers thématiques.

L'État s'engage à :

- Nommer un référent PPA auprès du préfet assurant un rôle technique ensemble sur toutes thématiques du PPA ainsi qu'un ou plusieurs référents PPA thématiques,
- Participer aux différents comités de pilotage, comités techniques et ateliers thématiques,
- Appuyer techniquement et financièrement les études et actions prévues,
- Participer au financement des études à venir. Ce financement fera l'objet de conventions attributives de subventions au fur et à mesure de la programmation formelle des études, considérant que le présent contrat vaut demande de subvention,
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

La commune de Soulac-sur-Mer s'engage à :

- Participer aux différents comités de pilotage, comités techniques et ateliers thématiques,
- Participer à l'animation du PPA,
- Appuyer financièrement les études et projets d'aménagement du PPA en fonction de ses domaines de compétences,
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

F.2. Communication et concertation autour du projet

La communication de proximité et la concertation s'inscrivent dans l'objectif de mettre en place une démarche participative tant auprès des parties prenantes (commerçants, résidents, propriétaires fonciers, usagers) que du grand public autour du projet.

Le PPA s'appuiera sur des modalités de concertation et de communication à définir et adapter tout au long de l'élaboration du projet.

F.3. Durée et actualisation du contrat

F.3.1. Durée du contrat

La durée de validité du présent contrat de PPA est fixée à 5 ans. Sa durée correspond à la durée estimée de mise en œuvre globale des actions présentées. Un premier bilan global sera établi au bout de 3 ans. Ce premier PPA constitue une phase de préfiguration. Le passage en phase opérationnelle se traduira dans un avenant au présent contrat.

F.3.2. Actualisation

Comme tout contrat, le présent PPA pourra être modifié par voie d'avenant. Cet avenant devra être présenté au comité de pilotage et validé par tous les signataires.

En dehors d'un avenant permettant de passer dans une phase opérationnelle, sont considérés notamment comme substantielles et devront faire l'objet d'un tel avenant, les modifications portant sur :

- L'ajout d'un nouveau partenaire et/ou signataire,
- L'ajustement substantiel des concours financiers des études et actions prévus dans le présent contrat,
- L'intégration d'actions et/ou d'études nouvelles, notamment suite aux points d'étapes,
- La prolongation du présent contrat au-delà d'un an.

Pour l'Etat,
Monsieur le Préfet de Gironde ou son
représentant,

Pour la Communauté de Communes Médoc
Atlantique,
Le Président ou son représentant

Pour la Commune de Soulac-sur-Mer
Le Maire ou son représentant

LISTE DES ANNEXES :

1. Etude de faisabilité de la recomposition spatiale de Soulac-sur-Mer. Feuille de route. INTERLAND/CASAGEC INGENIERIE juillet 2023.
2. Aménagement Durable des Stations Nord-Médoc. Fiche projet 2-2 « la continuité du front de mer de Soulac-sur-Mer ». D'une Ville à l'Autre 2023.
3. Dossier de candidature de la CCMA à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) – diagnostic territoriaux – pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air (campings) à l'érosion du littoral + courrier du 09/10/2023 retenant la candidature de la CCMA.
4. Fiche organisationnelle des dispositifs SGLBC / ADS / PPA / AMI HÔTELLERIE DE PLEIN AIR.
5. Actions 2023-2027 de l'axe 5 – « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont relocalisation » de la SLGBC Soulac-sur-Mer - le Verdon-sur-Mer.
6. Projections des positions du trait de côte à +30 ans (2050) sous hypothèse d'arrêt de toutes les actions de gestion de l'érosion marine et sous prise en compte des effets attendus des actions de gestion de l'érosion marine portées par la SLGBC.
7. Maquette financière du PPA de Soulac-sur-Mer.

RAPPORT D'ACTIVITES

2022

MEDOC
ATLANTIQUE

— Communauté de Communes —

De l'estuaire à l'océan !



LA R EGLEMENTATION

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, impose aux collectivités intercommunales un devoir de transparence auprès des élus communautaires et municipaux par la rédaction d'un rapport d'activités de l'année écoulée.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE SOMMAIRE

Présentation de la CdC

- ✓ Le territoire page 7
- ✓ Les instances communautaires page 8
- ✓ Les domaines de compétences page 9
- ✓ L'organigramme page 10

Développement Economique

- ✓ Zones d'activités page 13
- ✓ Aides aux entreprises page 24
- ✓ Tourisme page 25
- ✓ Aquaculture – Ostréiculture page 32

Sécurité des Plages

- ✓ Recrutement page 37
- ✓ Analyse de sauvetage page 38

Aménagement du Territoire

- ✓ Aménagement durable des stations page 45
- ✓ Travaux réalisés sur le patrimoine communautaire page 52
- ✓ Acquisition de matériel page 59

Marchés Publics

- ✓ Attribution des marchés page 61
- ✓ Avenants page 64

Urbanisme

- ✓ S.C.O.T page 67
- ✓ G.N.A.U page 70
- ✓ Traitement et instruction des dossiers page 71

Environnement

- ✓ GEMAPI : Lutte contre l'érosion page 75
- ✓ GEMAPI : Lutte contre les inondations page 90
- ✓ Gestion des moustiques page 97

Service de l'Enfance

- ✓ La Convention Territoriale Globale (CTG) page 104
- ✓ Les Activités du Relais Petite Enfance (RPE) page 105
- ✓ Service LAEP itinérant page 113

Finances

- ✓ Participations financières page 123
- ✓ Budgets page 124

Ressources Humaines

- ✓ Les effectifs page 129

LE MOT DU PRESIDENT



L'activité de l'année 2022 aura été indéniablement impacté par la crise ukrainienne et ses conséquences sur l'économie mondiale, les feux de forêt de l'été, ainsi que par une véritable spirale inflationniste liée à la flambée des prix énergétiques et des matières premières.

Dans cette conjoncture tout à fait particulière, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent faire face à un effet « ciseaux » sur leur ressources financières, dès lors que le coût total des dépenses augmente beaucoup plus vite que la dynamique des recettes, sous le coup de l'inflation, de l'ordre de 20 %.

A l'instar des ménages, et malgré les dispositifs d'accompagnement décidés par le gouvernement, la communauté de communes a procédé à des arbitrages, revu ses prévisions de dépenses initiales à la baisse, voire reporter certaines opérations, au regard de l'inflation des prix.

Cependant, ce pragmatisme collectif nous a permis de continuer les programmes engagés en matière de services à la population (ouverture du **Lieu d' Accueil Enfants Parents**), de gestion des risques naturels (érosion/inondations), de développement économique et touristique, d'infrastructures routières et numériques, sans porter atteinte à l'équilibre financier de la communauté de communes.

Malgré cette conjoncture économique et financière, l'action communautaire reste guidée par une seule motivation : **garder le cap d'un développement raisonné et durable au service des habitants du territoire.**

Présentation de la CdC

LE TERRITOIRE

14 communes réparties sur plus de 1 035 km², la population totale est de 29 015 habitants.

COMMUNES	2020	2021	2022
Carcans	2 247	2 454	2 418
Grayan et L'Hôpital	1 540	1 509	1 486
Hourtin	3 506	3 880	3 813
Jau Dignac et Loirac	999	967	957
Lacanau	5 082	5 142	5 070
Le Verdon sur Mer	1 342	1 337	1 337
Naujac sur Mer	1 090	1 106	1 083
Queyrac	1 382	1 382	1 367
Saint Vivien de Médoc	1 813	1 815	1 791
Soulac sur Mer	2 811	2 850	2 941
Talais	749	771	764
Valeyrac	548	549	539
Vendays-Montalivet	2 445	2 447	2 410
Vensac	986	1 034	1 017
TOTAL	28 560 habitants	29 264 habitants	29 015 habitants

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le bureau assiste le Président, dans ses fonctions et examine les projets de délibération soumis au vote lors du conseil communautaire.

Le conseil communautaire est composé de 38 membres. Le Président appelle au vote de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Les séances du conseil communautaire sont publiques. Au cours de l'année 2022, les élus communautaires se sont réunis à 6 reprises en formation ordinaire, pour évoquer la gestion des affaires courantes, donnant lieu à l'adoption de 184 délibérations.

Carcans

- ✓ Patrick MEIFFREN, Maire
- ✓ Catherine ROBINEAU, titulaire
- ✓ Thierry DESPREZ, titulaire

Grayan-et-L'Hôpital

- ✓ Florence LEGRAND, Maire
- ✓ Frédéric QUILLET, titulaire

Hourtin

- ✓ Jean-Marc SIGNORET, Maire
- ✓ Catherine GIANNORSI, titulaire
- ✓ Stéphane MARGALEF, titulaire
- ✓ Karine FORGERON, titulaire
- ✓ Christian BOURNIGAL, titulaire

Jau-Dignac-et-Loirac

- ✓ Christian BOURA, Maire
- ✓ Patrick BURAN, titulaire

Lacanau

- ✓ Laurent PEYRONDET, Maire
- ✓ Pascale MARZAT, titulaire
- ✓ Hervé CAZENAVE, titulaire
- ✓ Alexia BACQUEY, titulaire
- ✓ Adrien DEBEVER, titulaire
- ✓ Jean-Yves MAS, titulaire

Le Verdon-sur-Mer

- ✓ Jacques BIDLUN, Maire
- ✓ Christine GRASS, titulaire

Naujac-sur-Mer

- ✓ Yves BARREAU, Maire
- ✓ Chantal PARISE, titulaire

Queyrac

- ✓ Véronique CHAMBAUD, Maire
- ✓ Dominique PATRAS, titulaire

Saint-Vivien-de-Médoc

- ✓ Jean-Pierre DUBERNET, Maire
- ✓ Marie-Hélène GIRAL, titulaire
- ✓ Jean-Marie REVAILLER, titulaire

Soulac-sur-Mer

- ✓ Xavier PINTAT, Maire
- ✓ Evelyne MOULIN, titulaire
- ✓ Bernard LOMBRIL, titulaire
- ✓ Marie-Dominique DUBOURG, titulaire

Talais

- ✓ Franck LAPORTE, Maire
- ✓ Bernard VILLENEUVE, suppléant

Valeyrac

- ✓ Jean-Louis BRETON, Maire
- ✓ Dominique JOANNON, suppléante

Vendays-Montalivet

- ✓ Tony TRIJOULET, titulaire
- ✓ Valérie DA COSTA OLIVEIRA, titulaire
- ✓ Jean-Marie BERTET, titulaire

Vensac

- ✓ Jean-Luc PIQUEMAL, Maire
- ✓ Liliane DUBOIS, titulaire

LES DOMAINES DE COMPETENCES

Développement économique:

- ❖ Stratégie de développement économique et touristique.
- ❖ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales et portuaires.
- ❖ Développement aquacole, ostréicole et piscicole.

Aménagement du territoire :

- ❖ Itinéraire douce
- ❖ Création, aménagement et entretien de la voirie, des espaces communautaires et gestion des aires d'accueil

Gemapi:

- ❖ Gestion et aménagement du littoral océanique et estuarien.
- ❖ Défense et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques.
- ❖ Entretien et aménagement des marais, rivières et lacs.
- ❖ Sécurité et accès des plages.

Urbanisme et services techniques:

- ❖ Instruction des dossiers d'urbanisme.
- ❖ SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- ❖ GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Vie sociale et service jeunesse/enfance:

- ❖ Soutien et accompagnement aux initiatives, aux événements et manifestations du territoire et du Médoc.
- ❖ Gestion de la mobilité sur le territoire (transports, pistes cyclables, chemins de randonnées)
- ❖ Aménagement, promotion, amélioration des services et des conditions d'accueil des ports.
- ❖ Surveillance des plages.
- ❖ Service à l'enfance et à la jeunesse.

Finances:

- ❖ Participation aux frais de fonctionnement de certaines structures.
- ❖ Déclaration et recouvrement de la taxe de séjour.
- ❖ Soutien financier aux communes pour des manifestations et fêtes communales.

L'ORGANIGRAMME

Xavier PINTAT
Le Président

Frédéric BOUDEAU
Directeur Général des Services
Direction Générale des Services – RESPONSABLE ADMINISTRATIF
Service juridique et commande publique – RH et Finances

Isabelle CARON
Assistante de Direction
Secrétariat - Accueil du public
Service courrier - Gestion des assemblées

Claire JUSSEAUME
Responsable des marchés publics

Sophie LAGARDE
Directrice Adjointe des Services
Directrice Pôle Développement Économique – DEV ECO Tourisme Accueil du Public sur Bande côtière / Responsable administratif Zone Sud
Développement économique, tourisme et relation avec l'OTI, plan/plages, surveillance des plages, schéma de développement économique et touristique, commercialisation des zones d'activités économiques, collecte taxe de séjour

POLE TECHNIQUE SERVICES TECHNIQUES
Frédéric RONZIER
Responsable (GEMAPI, VRD, bâtiment, gestion et aménagement bande côtière)

POLE FINANCES & RESSOURCES HUMAINES
Véronique LALANNE
Responsable

POLE ENFANCE JEUNESSE
Lucille ROY
Coordonnatrice

POLE AMÉNAGEMENT URBANISME
Dimitri BECK
Responsable

COMPTABILITÉ
Magalie COUSTILLAS
Assistante gestion comptable

RESSOURCES HUMAINES
Stéphanie BONNEFOI
Assistante ressources humaines

Pauline RIBEIRO DOS SANTOS
Assistante carrières paie

RELAIS PETITE ENFANCE
Florence CLUZEAU-BON
Animatrice Nord

Jessy MOREAU
Animatrice Sud

Alizée POUGNAULT
Apprentie EJE

L.A.E.P
Maryse BONNOT
Accueillante LAEP

Elvire GENET
Caroline MINVIELLE
Remplaçantes LAEP

SERVICE URBANISME
Didier TURBEL
Joséphine GAGNE
Camille NOUAILLANT
Instructeurs droit des sols

Virginie PUPPO
Assistante de gestion administrative

DIVISION VRD
Fanny DOS SANTOS
Romain LE BORGNE
Contrôleurs de travaux

ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUTAIRES
Thomas DUBERNET
Nicolas COUGRAND
Yannick WINTERSTEIN
Thomas CESARI
Alain ROULEAU
Régis THELIER
Bryan WINTERSTEIN
Agents des services techniques

SECRÉTARIAT
Sandra SORES
Assistante de gestion administrative

SERVICE GEMAPI
Vincent MAZEIRAUD
Chargé de mission « Gestion et aménagement du littoral océanique et estuarien »

Jérôme TARTARE
Maude BIGUENET
Théo ECHAFI
Chargés de mission « Hydraulique fluviale et maritime »

Romain LE BORGNE
Contrôleur de travaux

Jonathan CLEMENCEAU
Agent SIG

Aurélié RIVERA
Assistante de gestion administrative

DIVISION BATIMENTS (bâtiments administratifs, BIT et postes de secours)
Fanny DOS SANTOS
Contrôleur de travaux

Régis THELIER
Agent des services techniques

DÉMOUSTICATION
Denis DUBEDAT
Jonathan CLEMENCEAU
Agents de service démoüstication

POLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Rémy BELLOC
Développeur économique

Elvire GENET
Assistante de gestion administrative

SÉCURITÉ DES PLAGES
Guillaume COUNILH
Coordonnateur

Régis THELIER
Agent des services techniques

DÉCLARATION ET RECOUVREMENT TAXE DE SÉJOUR
Sophie GIRAUD
Régisseur

Virginie PUPPO
Sous-régisseur

SECRÉTARIAT ET ACCUEIL DU PUBLIC CARCANS
Elvire GENET
Agent chargé du secrétariat et de l'accueil du public

TRANSPORT SCOLAIRE
Sophie GIRAUD
Elvire GENET
Agents chargés du transport scolaire colléges

Développement économique

LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes Médoc Atlantique poursuit **plusieurs objectifs principaux en matière de ZAE Intercommunales et d'action de développement économique**, déclinés dans son **Schéma de Développement Economique**.

La **Communauté de Communes Médoc Atlantique** est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales.

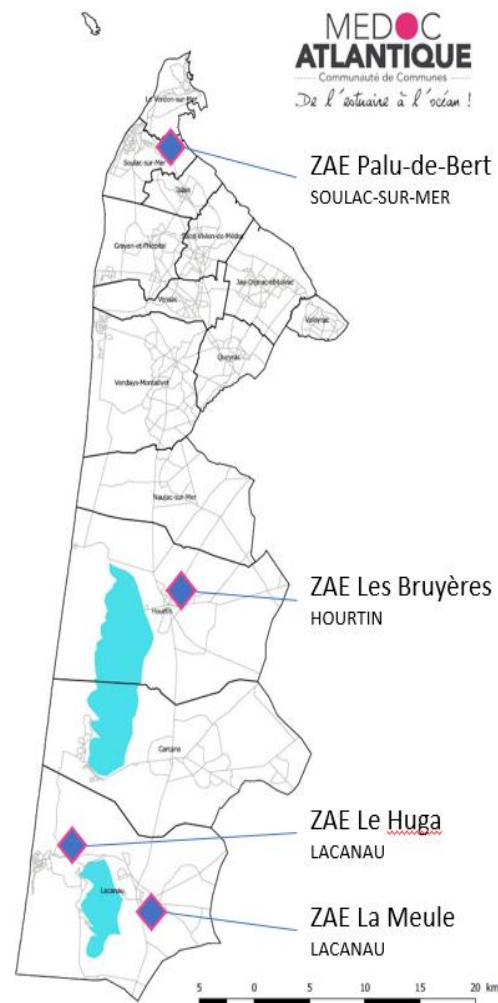
Elle s'engage à favoriser l'implantation et le développement des entreprises avec la **mise en œuvre de l'axe 3 de son schéma Développement économique = Les disponibilités foncières pour l'économie productive** (l'occupation du foncier économique, l'accueil des entreprises et des porteurs de projets).

4 ZAE intercommunales :

- ZAE de la Meule et ZAE du Huga à Lacanau
- ZAE des Bruyères à Hourtin
- ZAE Palu de Bert Est à Soulac-sur-Mer

2 projets en cours :

- ZAE du Guadet à Queyrac
- ZAE Garriga Est à Lacanau



Réalisation d'un guide d'acquisition et d'une fiche d'implantation

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil des entreprises, la Communauté de Communes a réalisé **un guide d'acquisition et une fiche d'implantation** à destination de tout candidat à l'achat d'un terrain sur une ZAE intercommunale, pour un accompagnement direct des entreprises et des porteurs de projet au-delà de l'aménagement et de la viabilisation des terrains.

Ce guide d'acquisition présente les **différentes étapes nécessaires à l'achat d'un terrain sur une ZAE intercommunale** : lots disponibles, caractéristiques techniques de l'implantation et procédure à suivre pour l'implantation.

Nos OBJECTIFS

- Conserver les activités et les développer
- Maintenir et créer de l'emploi sur le territoire
- Renforcer le tissu économique et le diversifier.

De l'étude du projet par le service développement économique à l'implantation de l'entreprise



MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan!

EXTENSION ZAE DE LA MEULE - DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN

FICHE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PROJET D'IMPLANTATION

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'entreprise : _____

Secteur d'activité (joindre si possible une plaquette commerciale) : _____

Adresse de l'établissement : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Site internet : _____

Nom/ prénom du dirigeant : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

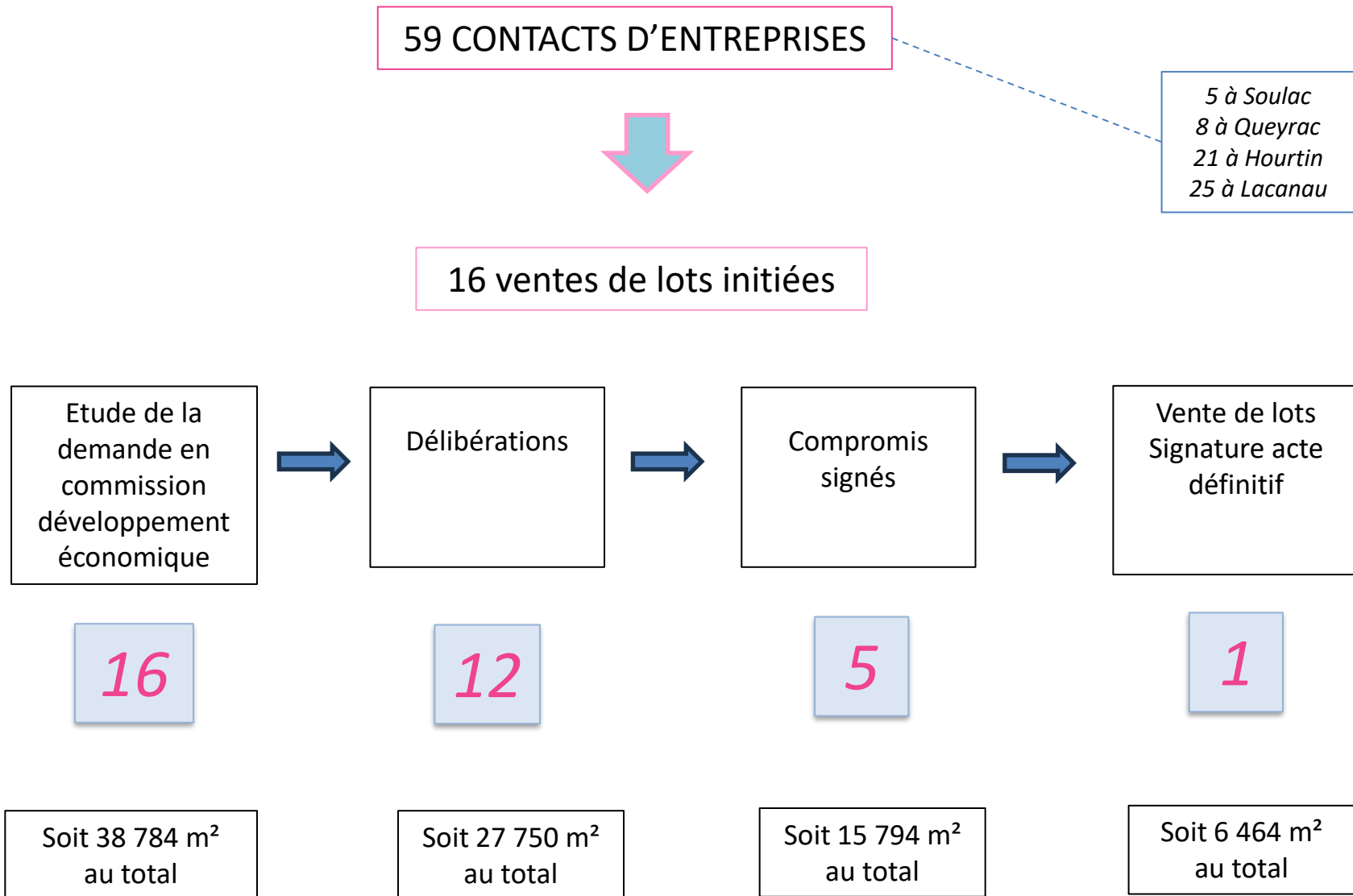
Nom/prénom de la personne responsable du dossier (si différent) : _____

Téléphone : _____

« _____ »



Demandes de terrains enregistrées en 2022



La mise en place d'une signalétique

La Communauté de Communes a mis en place une **signalétique** sur les ZAE intercommunales :

- ZAE des Bruyères à Hourtin
- ZAE de la Meule à Lacanau
- ZAE du Palu de Bert Est à Soulac-sur-Mer.

Action 1 > Recensement de toutes les entreprises installées et des visites terrains pour une meilleure connaissance des entreprises.

Action 2 > Mise en place d'un « tryptique » pour une meilleure visibilité des entreprises implantées :

- Un totem d'entrée de zone.
- Un panneau d'informations générales type plan de circulation comprenant le nom des entreprises et leur localisation.
- Des panneaux de rue.

Et un référencement sur le site internet de la Communauté de Commune:

- Un plan de circulation
- Un listing des entreprises avec un lien vers leur propre site internet.

Action 3 > Présentation des visuels à l'occasion de petits déjeuners pour une animation territoriale.

3 petits déjeuners « in situ » avec 38 entreprises au rendez-vous

- ZAE la Meule à Lacanau : le 22 septembre 2022 dans les locaux de l'entreprise **Charpentes Villenave**
- ZAE des Bruyères à Hourtin : le 30 septembre 2022 dans les locaux de l'entreprise **SARL Bouleris**
- ZAE Palu de Bert à Soulac-sur-mer : le 18 octobre 2022 dans les locaux de l'entreprise **SARL Dubouilh**.



1^{er} Comité de pilotage de lancement du projet de ZAE GARRIGA Est à Lacanau



Signature d'une convention d'assistance, d'accompagnement et de conseil dans la création d'une ZAE dédiée aux sports nature et de glisse sur la zone Garriga Est avec EuroSIMA



A l'ordre du jour : Présentation croisée du projet de création d'une ZAE

« Sports de glisse & Nature »

Communauté de Communes Médoc Atlantique - Commune de Lacanau - EuroSIMA

L'objectif était de partager la pertinence, les enjeux et les ambitions du projet pour le territoire ainsi que pour la filière des sports de glisse et de pleine nature, représentée par EuroSIMA et l'Union Sport & Cycle.

Une **offre économique ambitieuse et innovante de portée régionale** :

Ambitieuse, car l'objectif est de créer un écosystème d'entreprises et d'associations de la filière glisse et sports de plein air qui allient **économie, social et environnement**.

Innovante, sur les aspects de conception et d'aménagement de la zone, ainsi que dans la typologie des projets développés : accompagnement de start up sur des procédés d'innovation technologique, sociale, environnementale ; expérimentation in situ (océan, lac, forêt)

De portée régionale, car destinée à **renforcer et équilibrer sur le territoire les besoins de la filière** déjà largement présente dans les Landes et le Pays basque. Elle apportera une **solution d'implantation complémentaire** tout en étant proche du cœur administratif, économique et financier de la métropole bordelaise.

Une forte mobilisation des partenaires présents au 1^{er} Copil :

- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Sous- Préfet de Lesparre Médoc
- DDTM 33
- CCI Bordeaux Gironde
- CMA Gironde
- ADI Nouvelle Aquitaine
- Invest In Bordeaux
- 1 Kubator
- French Tech Bordeaux
- GIP Littoral Nouvelle Aquitaine
- Conseil Départemental de la Gironde
- Université de Bordeaux
- Fédération Française de Surf
- Parc naturel Régional Médoc
- EuroSIMA
- Ville de Lacanau

Un projet d'aménagement structurant en entrée de ville



En partie nord du site, 5,5 Ha dédiés à l'accueil d'un programme d'activités économiques évolutives et innovantes selon triptyque Sport Nature Numérique

En partie sud du site, 5,5 Ha dédiés à l'accueil d'un programme d'activités artisanales

Cette ZAE sera située en entrée de ville de Lacanau par le sud de la Communauté de Communes, c'est pourquoi le **niveau d'ambition paysager et architectural sera important**, tant pour **l'attractivité et l'image véhiculée pour le territoire**, que pour la **qualité d'usage et le cadre de vie/travail des utilisateurs de la zone**.



Une programmation qui favorise la création d'un écosystème entrepreneurial

Court terme

Moyen terme

Plan d'aménagement d'ensemble et viabilisation de la ZAE

- **Bâtiment « totem »** composé :
 - ✓ D'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises innovantes,
 - ✓ Des **espaces de création, d'éco-conception et d'expérimentation de nouveaux matériaux**, produits et services, studios, showroom, etc...
 - ✓ Un **espace de travail partagé**,
- **Un hôtel d'entreprises,**
- **Des locaux d'activité/Village d'entreprises,**
- **Des lots à la découpe** pour les entreprises matures,
- Des activités de **formation professionnelle**.

Rachat du lot 5a sur la ZAE des Bruyères à Hourtin

La **Communauté de Communes** a racheté le **lot 5a sur la ZAE des Bruyères** à Hourtin suite à la mise en liquidation judiciaire de la société Foucher-Brissaud, dans le cadre du droit de préférence dont elle est titulaire, en cas de revente dans un délai de 10 ans après la vente initiale.

Parcelle AK 0689 d'une superficie de 1004m², le lot 5a comprend une surface bâtie de 270 m², avec un bâtiment de 176 m² maison et deux garages de 45m².

Un projet de création d'un espace d'accueil d'entreprises qui permettra de proposer à la location des espaces de travail privatifs et mutualisés (bureaux, ateliers) à de jeunes entreprises locales et un panel de services communs.

OBJECTIF:

Apporter une solution immobilière à de jeunes entreprises du territoire en les accompagnant dans leur parcours d'installation et contribuer au dynamisme de la ZAE des Bruyères



Formation ZAE

Les 4 et 11 mars formation ZAE

« Outils/stratégies d'encadrement/enjeu de la requalification »

Organisée à Cadillac par le CNFPT et animée par Céline Gerbeau-Morin, urbanisme au sein de Bordeaux Métropole, la dizaine de développeurs économiques girondins ont pu confronter les problématiques de la métropole et des territoires ruraux, nombreux et complexes !

OBJECTIF :

Faire naître **un réseau de techniciens** qui trouvera un écho avec la démarche engagée par Invest in Bordeaux de nouer des partenariats pour un développement économique partagé !



Actions de développement économique

La **Communauté de Communes** mène différentes actions de développement économique pour favoriser la synergie entre les acteurs locaux afin de renforcer l'économie et le maillage du territoire.

Elle s'engage dans des actions d'animation économique qui permettent, notamment, d'identifier et de promouvoir les entreprises du territoire avec la **mise en œuvre de l'axe 6 de son Schéma de Développement économique = Un socle performant au service du développement économique** (Promotion du territoire et Observation économique).



Participation au salon SESAM

[Salon des Entreprises, du Savoir-faire et de l'Avenir Médocain]



La **Communauté de Communes** Médoc Atlantique a été invitée à participer le 20 octobre dernier à Lesparre-Médoc à l'édition 2022 du salon SESAM organisé par le **Club des Entrepreneurs du Médoc**.

Présence et tenue par le service développement économique d'un stand sur la journée entière.

Plusieurs **prises de contacts avec des entreprises et échanges avec le réseau des partenaires :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
- Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc
- Département de la Gironde
- Communauté de Communes Médullienne
- Communauté de Communes Médoc Estuaire...

Participation à la programmation des ateliers de formation délocalisés des chambres consulaires pour les entreprises en Médoc

Des formations adaptées aux TPE sur les **thèmes du numérique** et de la **microentreprise**

« Comment gérer ses réseaux sociaux ? »

en collaboration avec les **4 Communautés de Communes du Médoc**



Accueil d'un atelier numérique le lundi 19 septembre 2022 à Soulac-sur-mer

Organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

avec 7 participants.



[ATELIER NUMERIQUE] – Miser sur les réseaux sociaux sans se laisser déborder

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 – 9h à 12h – à la Salle Socio Culturelle – Communauté de Communes Médoc Atlantique

7 rue du maréchal d'Ornano à **Soulac-sur-Mer**

Présents sur plusieurs réseaux sociaux, ou vous souhaiteriez l'être mais par manque de temps vous vous sentez débordés. Lors de cet atelier, nous aborderons les **principales bonnes pratiques des réseaux sociaux favorisés de vos clients et comment maintenir une bonne présence sans se laisser déborder.**

CCI Bordeaux Gironde/Médoc :

Accueil de la 1^{ère} Tournée des Coopérations territoriales en Médoc

Organisé par la CCI BG le 10 novembre 2022 à Lacanau

Un double objectif :

Renforcer les collaborations dans les territoires et favoriser les échanges entre les élus et les entrepreneurs locaux.

40 participants et 3 « temps forts » :

- Lancement du « **Conseil des territoires en Médoc** » par le Président de la CCIBG, Patrick SEGUIN, Dominique DURAND et Diane DUVERT, Vice-Présidents CCIBG référents, en présence des élus du territoire (Présidents et/ou Vice-Présidents des 4 Communautés de Communes du Médoc),
- Signature d'une convention de partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Médoc,
- Visite de 3 entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique : Carbonex, Kahe Surf, La Canaulaise.



CCI BORDEAUX
GIRONDE

La CCI renforce sa présence sur l'ensemble du territoire girondin avec la création d'une nouvelle instance, le Conseil des Territoires.

La mise en place de 5 Conseils des Territoires au total en Gironde.

Les 5 Conseils des Territoires (Nord Gironde, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Sud Gironde, **Médoc** et Libournais) se réuniront 2 fois par an.

Leurs membres seront les représentants et ambassadeurs de la CCI auprès de l'écosystème local : mairies, EPCI, structures économiques, clubs d'entreprises, associations de commerçants et chefs d'entreprises.

Leur mission sera d'écouter les besoins et de prendre en compte les attentes spécifiques de chaque zone. En complément, ces conseils s'appuieront sur des observatoires économiques ciblés qui leur permettront de mieux connaître les projets des entreprises et d'évaluer le moral des dirigeants localement.

L'atelier économique

Un logiciel spécifique d'Economie et Territoire

La **Communauté de Communes** a fait l'acquisition d'un **outil global et évolutif** au service du développement économique, qui permet de consolider les données économiques les plus récentes du territoire sous forme de fiches, listes, analyses et cartes interactives.

Il s'agit d'accompagner tout à la fois :

- les élus dans leur stratégie de politique économique
- les entreprises dans leurs projets



L'Atelier Économique est une solution globale et évolutive au service du développement économique des collectivités.

Il se présente à la fois comme :

- Un **observatoire économique** avec un annuaire de l'ensemble des entreprises et un outil d'analyse et d'aide à la prise de décision pour les élus
- Un **outil d'accompagnement des entreprises**. Il permet de présenter différentes offres (Aides, Immobilier, Emploi, ...) aux entreprises et de gérer leurs demandes via un CRM.

Les Formations du mardi via le Club des utilisateurs de l'Atelier Économique



Chaque 1^{er} mardi du mois des formations gratuites en ligne sont proposées sous la forme de web formation à tous les utilisateurs.

Lors de ces sessions, des thématiques spécifiques sont abordées dans les domaines techniques, juridiques, financiers et fiscaux... et/ou un accompagnement est proposé sur les fonctionnalités du logiciel pour se perfectionner.

AIDES AUX ENTREPRISES

Initiative Gironde

L'association Initiative Gironde : une plateforme d'initiative locale

Elle a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens et de services par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi de prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets. Elle contribue ainsi au développement économique et social des territoires.

Un partenariat depuis 2020

La Communauté de Communes Médoc Atlantique a adhéré à l'association par délibération en date du 15 octobre 2020 avec la création d'un fonds de soutien Covid-19 courant 2020.

MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Communauté de Communes Médoc Atlantique a décidé la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises de location de cycles dont l'activité a été impactée par l'interdiction de circuler sur les pistes cyclables par suite des incendies qui ont touché le massif forestier girondin à l'été 2022.

- Un prêt à taux zéro sans garantie → 2 500 à 25 000€ - Remboursable en 3 ans (avec la possibilité d'un différé jusqu'à 12 mois maxi) soit 4 ans au total
- Pour les entreprises n'excédant pas 5 ETP (Equivalent Temps Plein) y compris les auto-entrepreneurs et ayant leur siège social ou l'établissement principal implanté sur une des 14 communes de la Communauté de Communes

Une demande en ligne directement auprès de la plateforme d'Initiative Gironde <https://www.initiativegironde.com/lecdmedocatlantiqueeunfondsdessoutieauxentreprisesdelocationdecycles.htm> sur laquelle les conditions d'éligibilité sont consultables.

Initiative Gironde

- Carcens
- Grayan-et-l'Hôpital
- Hourtin
- Jau-Dignac-et-Loirac
- Lacanau
- Le Verdon
- Nivacou-sur-Mer
- Queyrac
- Saint-Vivien-de-Médoc
- Soulac-sur-Mer
- Talès
- Valeyrac
- Vendays-Montalivet
- Venac



La CdC Médoc Atlantique crée un Fonds de soutien aux entreprises de location de cycles

La CdC Médoc Atlantique crée un Fonds de soutien aux entreprises de location de cycles

FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LOCATION DE CYCLES

La Communauté de Communes Médoc Atlantique a décidé la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises de location de cycles dont l'activité a été impactée par l'interdiction de circuler sur les pistes cyclables par suite des incendies qui ont touché le massif forestier girondin à l'été 2022.

Un prêt à taux zéro sans garantie 2 500 à 25 000 € remboursable en 3 ans (avec la possibilité d'un différé jusqu'à 12 mois maxi).

Carcens (33097) - Grayan-et-l'Hôpital (33193) - Hourtin (33203) - Jau-Dignac-et-Loirac (33208)

Lacanau (33214) - Naujac-sur-Mer (33990) - Queyrac (33348) - Saint-Vivien-de-Médoc (33490)

Soulac-sur-Mer (33514) - Talès (33521) - Valeyrac (33538) - Vendays-Montalivet (33540) - Venac (33541)

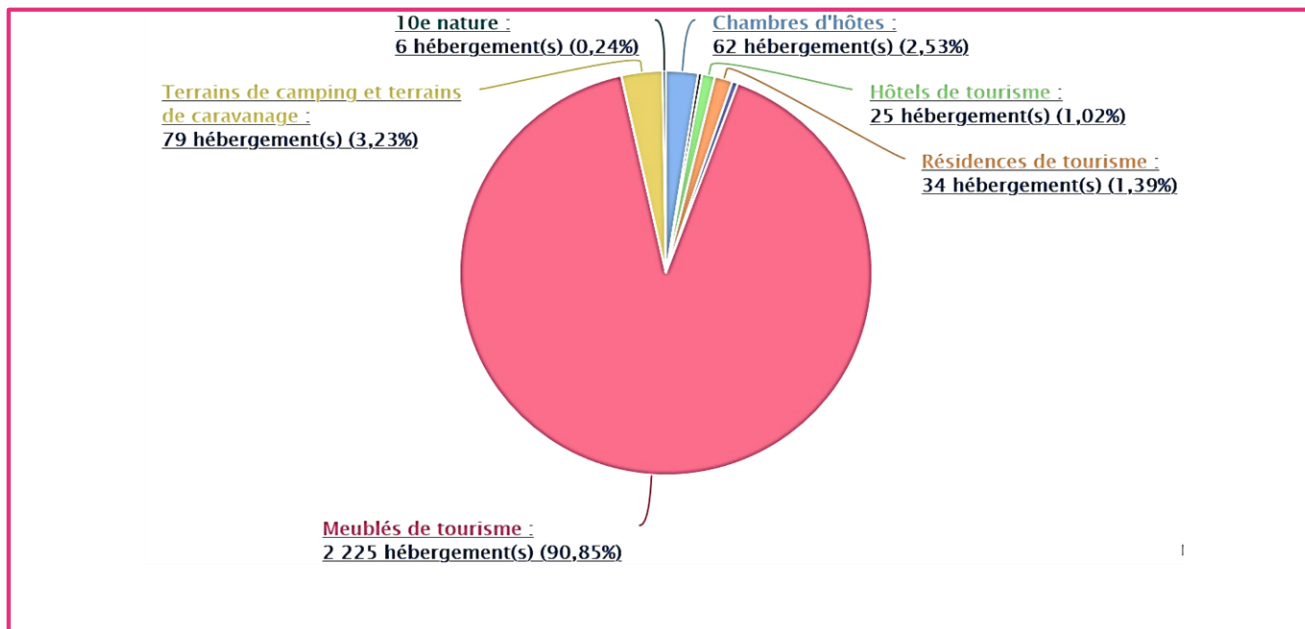
Le Verdon-sur-Mer (33544)

T O U R I S M E

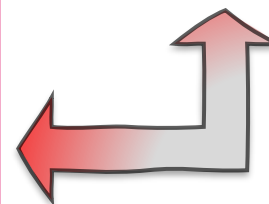
D'après la loi de 1910, la **taxe de séjour** est créée à l'initiative des communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. A l'origine, elle pouvait être instituée uniquement par les stations classées de tourisme. Cette possibilité s'est élargie au fur et à mesure des années, aux communes de montagne en 1985, un an après aux autres communes littorales, en 1988 aux communes réalisant des actions de promotion touristiques, et enfin aux communes proposant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels en 1995. Ce dispositif a été étendu aux EPCI à compter de l'année 1999.



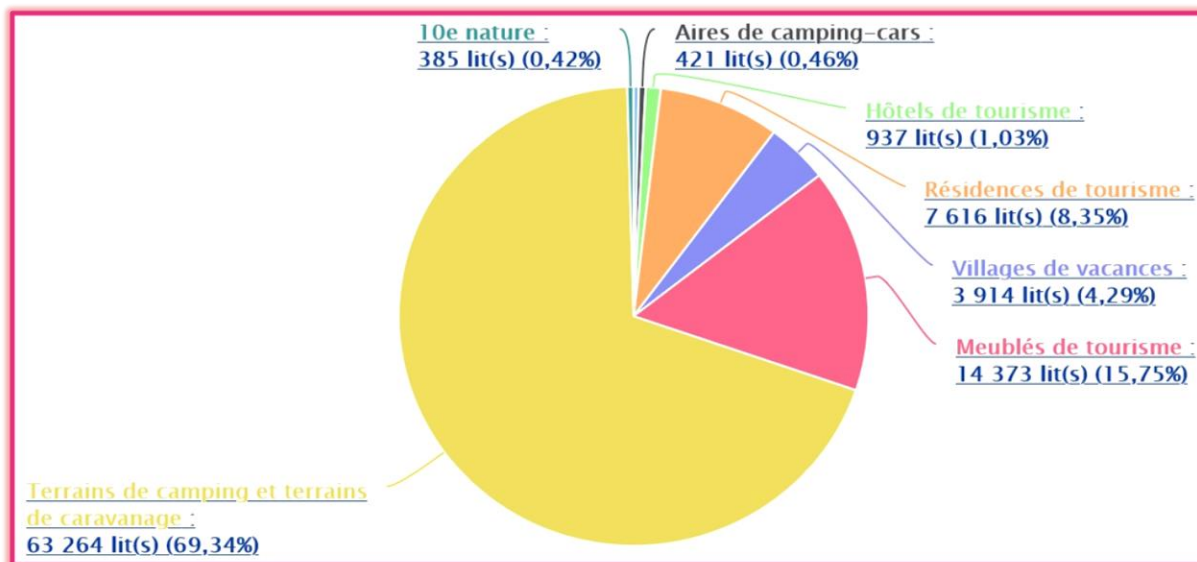
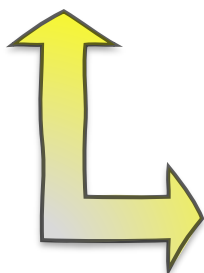
Statistiques pour la période de janvier à décembre 2022



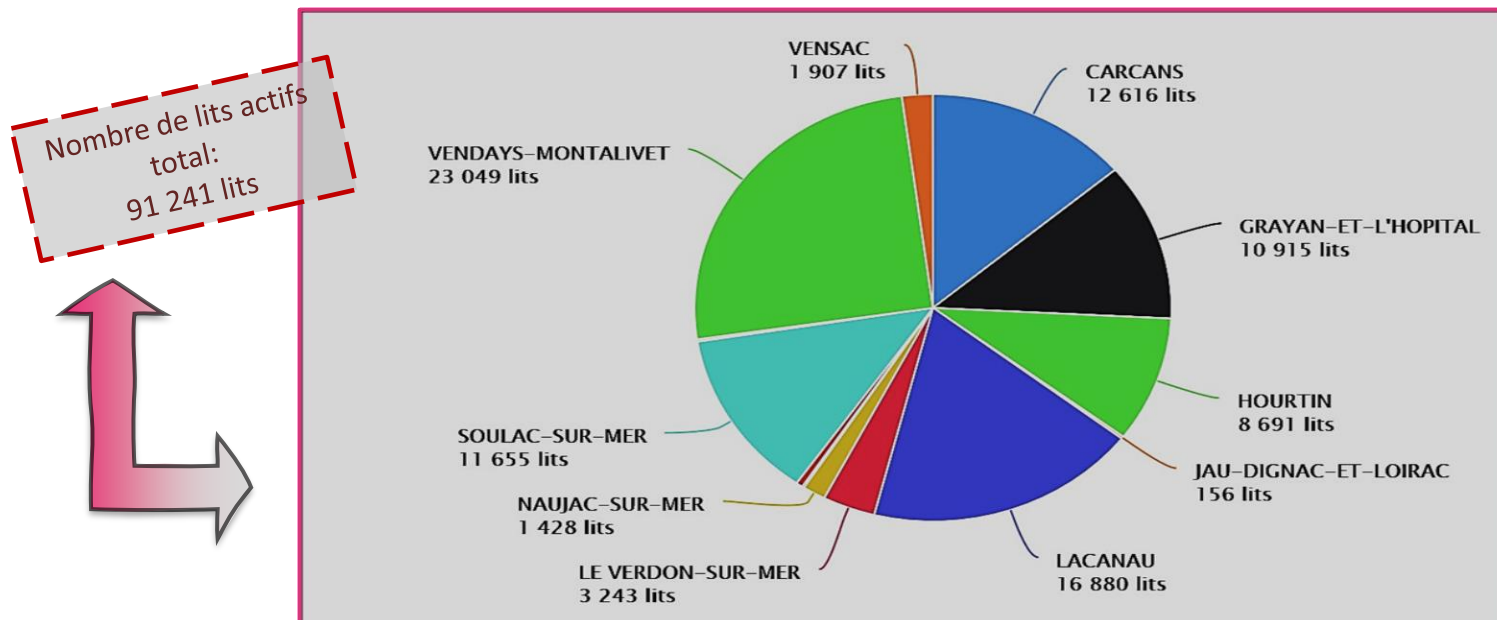
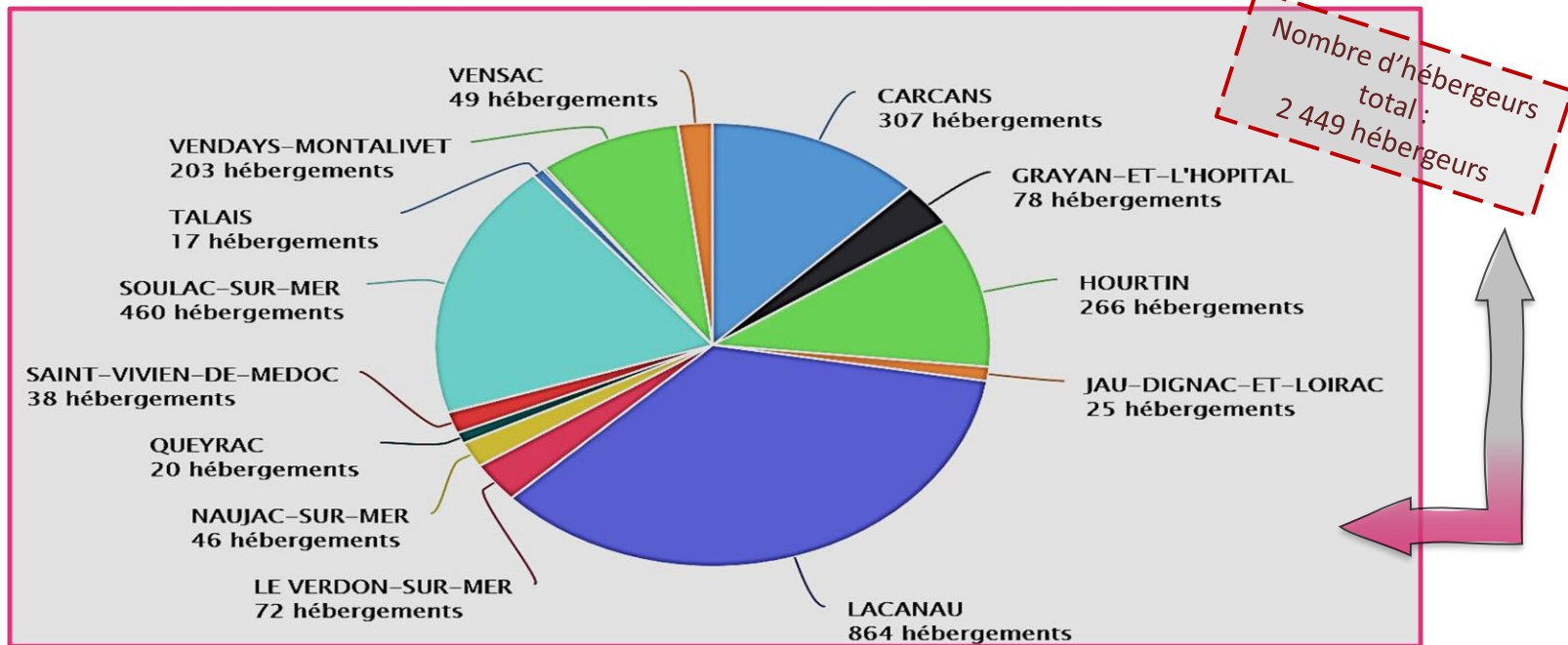
Nombre d'hébergeurs actifs par nature d'hébergements :
2 449 hébergeurs



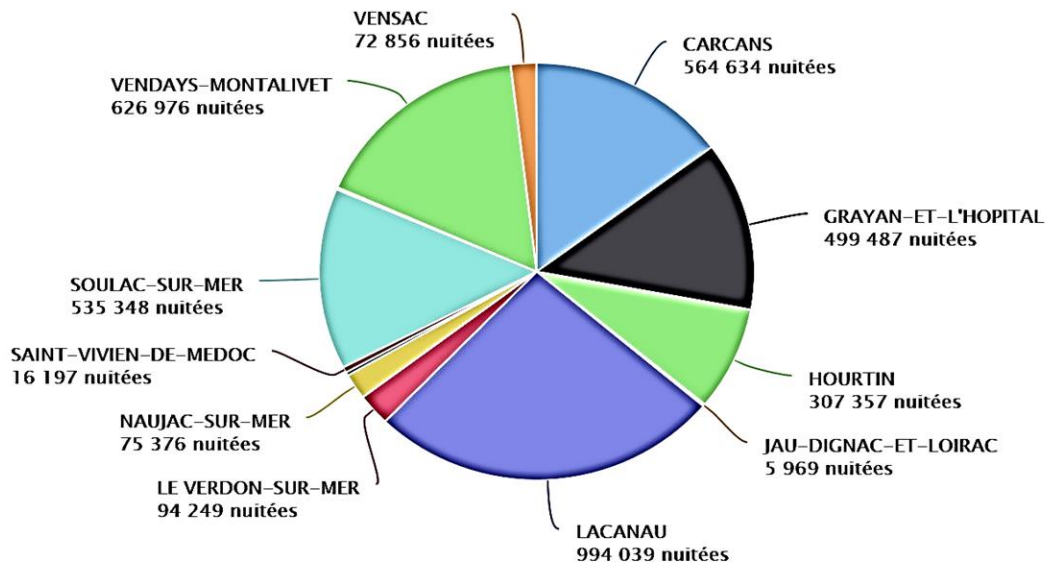
Nombre de lits actifs par nature d'hébergements :
91 241 lits



Statistiques pour la période de janvier à décembre 2022

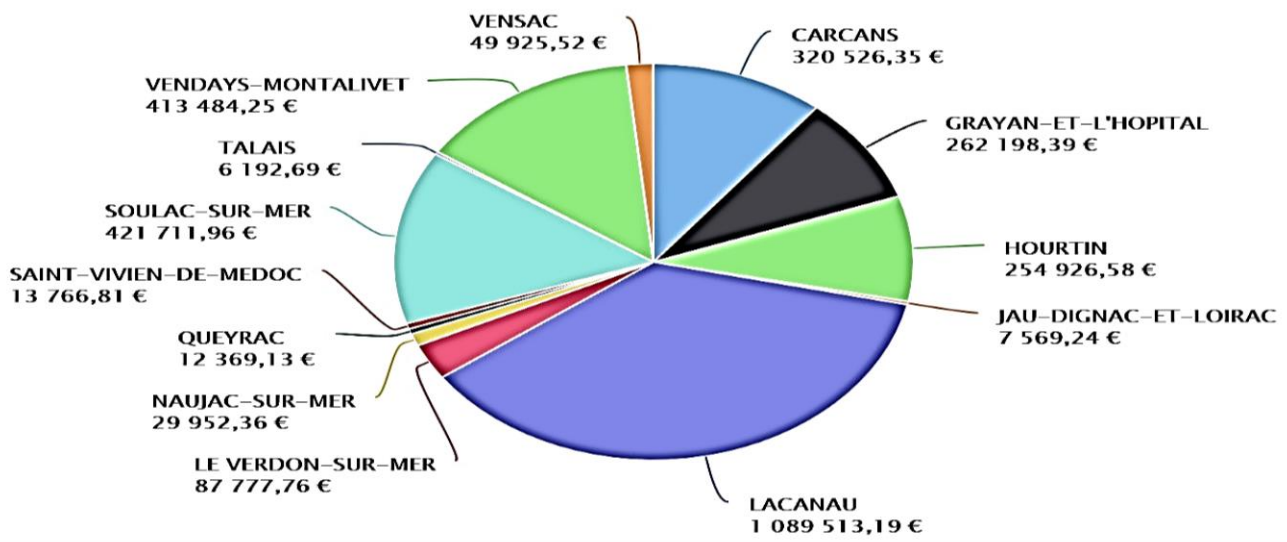


Statistiques pour la période de janvier à décembre 2022



Nombre total de nuitées en direct et par les opérateurs numériques : 3 809 358

Montant total déclaré en direct et par les opérateurs numériques : 2 970 612,37 €



Statistiques comparatives pour la période de janvier à décembre 2021 et 2022

Canal de déclaration	2021 Montants déclarés en €	2022 Montants déclarés en €	Evolution en %	2021 Nombre de nuitées	2022 Nombre de nuitées	Evolution en %
Chambres d'hôtes	10 771,20 €	10 733,60 €	-0,35 %	14 814	14 487	-2,21 %
Aires de camping-cars	19 965,91 €	19 051,52 €	-4,58 %	32 731	31 232	-4,58 %
Hôtels de tourisme	79 145,71 €	96 350,55 €	+21,74 %	58 008	69 412	+19,66 %
Résidences de tourisme	307 599,43 €	274 544,11 €	-10,75 %	250 613	319 583	+27,52 %
Villages de vacances	161 724,74 €	120 491,62 €	-25,50 %	198 397	170 987	-13,82 %
Meublés de tourisme	379 484,64 €	346 595,31 €	-8,67 %	378 444	384 254	+1,54 %
Terrains de camping et caravanage	998 907,69 €	1 105 161,07 €	+10,64 %	2 046 468	2 243 107	+9,61 %
10 ^{ème} nature *	2 737,60 €	38 622,40 €	+1 310,81 %	3 480	81 139	+2 231,50 %
Par les opérateurs numériques	899 081,52 €	978 741,10 €	+8,86 %	484 118	508 417	+5,02 %

* Le code du tourisme définit les hôtels comme des établissements classés de 1 à 5 étoiles et la loi de finances pour 2017 a mis fin à la possibilité de taxer par équivalence. De ce fait, les établissements appelés communément « hôtels non classés » ne répondant pas à la définition prévue dans le code du tourisme pour les hôtels de tourisme, ne peuvent pas être rattachés à la nature d'hébergement des « hôtels de tourisme » ni être taxés par équivalence aux hôtels de tourisme depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il convient de les rattacher à la 10^{ème} nature d'hébergement prévue pour les hébergements en attente de classement et sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement.

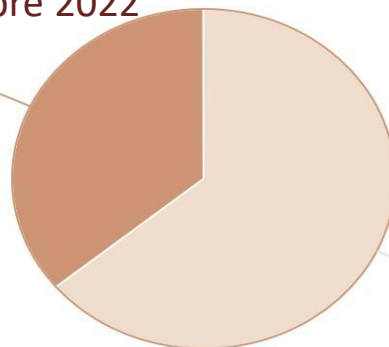
De même, un établissement en attente de classement en « meublé de tourisme x étoiles » ne dépend pas de la nature des « meublés de tourisme » mais bien de la 10^{ème} nature.

Statistiques pour la période de janvier à décembre 2022

Reversement en direct et par les opérateurs numériques

Comparatif pour la période de janvier à décembre 2021 et 2022

Par les opérateurs numériques
1 119 467,25 € (36,00 %)

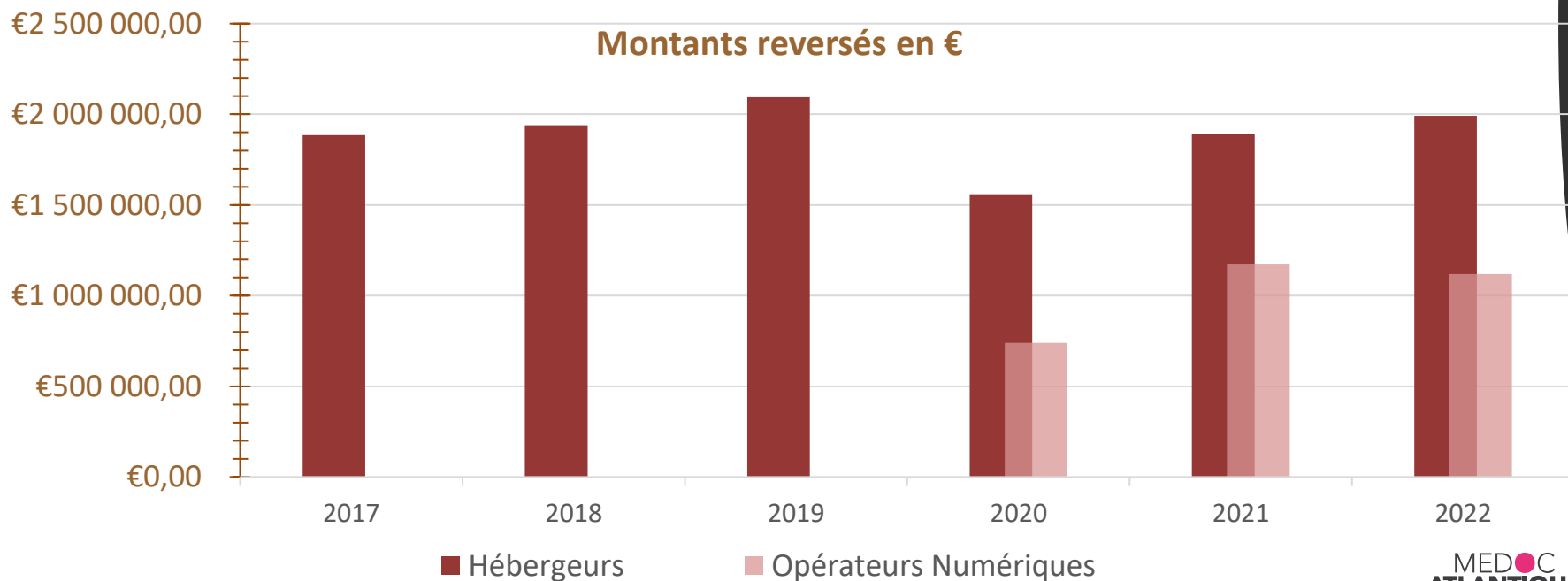


Montants reversés en direct et par les opérateurs numériques :

3 109 876,83 €

Par les hébergeurs
1 990 409,58 € (64,00 %)

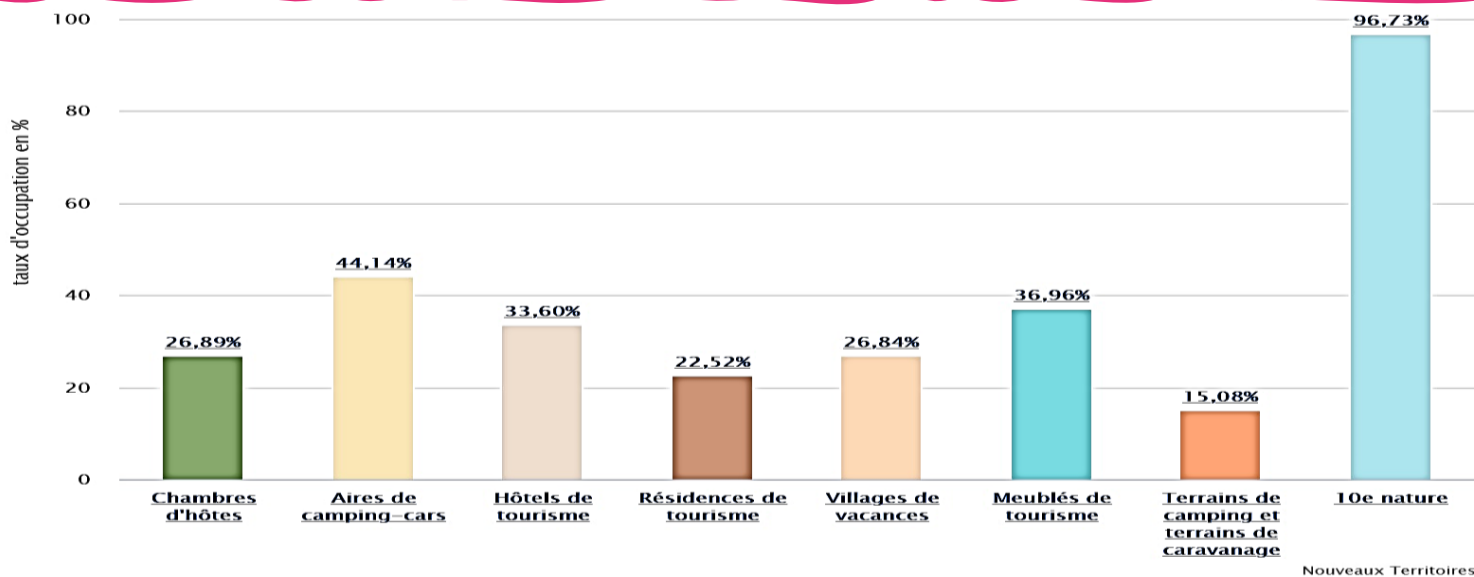
Canal de Reversement	2021 Montants reversés en €	2022 Montants reversés en €	Evolution en %
Par les hébergeurs	1 892 354,95 €	1 990 409,58 €	+5,18 %
Par les opérateurs numériques	1 172 632,23 €	1 119 467,25 €	-4,53 %
TOTAL	3 064 987,18 €	3 109 876,83 €	+ 1,46 %



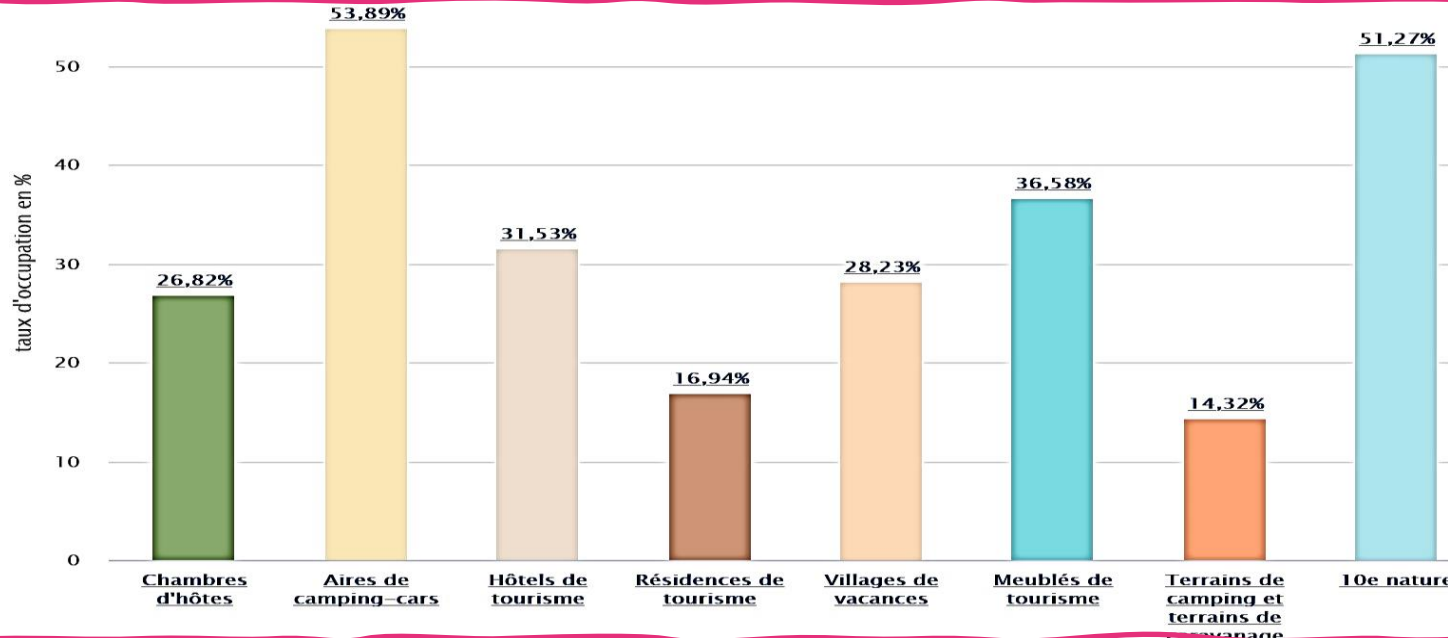
Taux d'occupation des lits en % par nature et par classement

Période de janvier à décembre

2022



Nouveaux Territoires



Période de janvier à décembre

2021

AQUACULTURE - OSTREICULTURE

✓ 2 instances :

▪ La Commission Aquaculture Ostréiculture :

Est composée d'élus de la Communauté de Communes et/ou des communes membres, de professionnels aquacoles et ostréicoles, de services de l'Etat (DDTM, DDPP, IFREMER), du Comité Régional Conchylicole d'Arcachon Aquitaine (CRCAA), du Grand Port Maritime de Bordeaux, de CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine), du CPIE Médoc et du Parc Naturel Régional Médoc.

▪ Le Groupe de travail technique :

Réunit les professionnels aquacoles et ostréicoles du territoire pour évoquer leurs besoins et attentes liés aux conditions de production. Coordonné par la Communauté de Communes, il permet de convier les partenaires compétents en matière technique et/ou scientifique sur les problématiques rencontrées par les professionnels dans le cadre de leurs productions.

✓ **Réunion technique le 12 avril 2022** à la Petite Canau à St-Vivien-de-Médoc

2 réunions de présentation du projet Pure Salmon, spécifiques aux professionnels aquacoles et ostréicoles :

- **Le 3 mai 2022** à la capitainerie du Grand Port Maritime de Bordeaux au Verdon-sur-mer
- **Le 25 novembre 2022** en mairie de Talais.



MÉDOC



Les 6 ostréiculteurs en Médoc : des producteurs de qualité



- **EARL FACEM**
 Marais du conseiller au Verdon sur Mer
- **LA FERME AQUACOLE DE NEYRAN**
 Port de Neyran à Soulac sur Mer
- **MARAI DE BALUARD**
 Port de Talais
- **EARL LA PETITE CANAU**
 La petite canau à St Vivien de Médoc
- **EARL EAU MEDOC**
 Le port à St Vivien de Médoc
- **BLEU MEDOC**
 Le Port à St Vivien de Médoc

« La presse en parle »

Dimanche 24 juillet 2022 **SAO BIEZ BARRAGE** «SUD OUEST» ET VOUS, C'EST L'ÉTÉ ! 23

L'huître refait son lit dans les marais médocains

L'huître, dont la production avait disparu, a fait son retour en Médoc. Elle est moins iodée et plus charnue que ses cousines d'Arcachon ou de Charente



Stéphane Lascar

C'est Thibaut, d'un visage souriant, regardant quel que chose à l'écran d'un ordinateur. Il est assis dans un petit local en bois, au bord d'un étang de marais. C'est Bertrand Jung, dans les marais de la petite canau à Saint-Vivien de Médoc. Il est en train de regarder des photos de sa production. Il a une petite barbe et porte un t-shirt noir. Il est assis sur un banc en bois, regardant les photos d'un ordinateur. Il est assis dans un petit local en bois, au bord d'un étang de marais. C'est Bertrand Jung, dans les marais de la petite canau à Saint-Vivien de Médoc. Il est en train de regarder des photos de sa production. Il a une petite barbe et porte un t-shirt noir. Il est assis sur un banc en bois, regardant les photos d'un ordinateur.

« La richesse en phytolant des marais fait que l'animal produit du gras »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

La culture dans les marais, près de port port de Saint-Vivien-de-Médoc, permet de travailler à hauteur d'homme pour produire des huîtres charnues au goût fruité et iodée

SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC



Un couple de Lyonnais savoure un plateau de fruits de mer dans le Port de Saint-Vivien...

Une balade à la découverte des fermes ostréicoles

À Saint-Vivien, les visiteurs viennent déguster huîtres, coquillages et autres crustacés fraîchement sortis de l'eau et profitent en même temps d'une balade autour de l'estuaire

Katya Soares El Seydi

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

« On les prépare avec un peu de citron, ou du beurre. Pas beaucoup plus, l'huître se suffit à elle-même »

Bertrand Jung est exploitant sur la ferme aquacole Eau Médoc depuis une trentaine d'années...

Une problématique majeure : Le développement du ruppia dans les marais médocains

Les **ostréiculteurs et aquaculteurs du Médoc** sont confrontés depuis plusieurs années à la prolifération de végétaux aquatiques et plus particulièrement par l'invasion du ruppia.

Le ruppia est une plante invasive mais protégée. Elle se développe dans les marais médocains et pose problème aux exploitants dans le cadre de leur production, notamment de gambas.

La **Communauté de Communes Médoc Atlantique** s'est engagée financièrement sur un programme de recherche conduit par le CREA, devenu CAPENA.

Un programme sur 3 ans (de 2020 à 2022) pour permettre l'optimisation des résultats d'élevage par une meilleure connaissance des paramètres de l'environnement, une amélioration de la gestion des milieux, pour limiter le développement de la plante et diminuer l'impact sur les élevages en bassins.



Aquaculture dans le Médoc

Suivi de la qualité des milieux • Limitation du développement de Ruppia dans les bassins d'élevage

- Depuis 2016
- A vocation à être pérennisé
- Base de données :
 - Caractérisation des sites
 - Outil d'aide à la décision : gestion des marais
 - Réseau d'alerte et d'information hebdomadaire
 - Données de base pour tout suivi
- 2018 : Etude préliminaire :
 - Bibliographie
- Suivi à 3 ans : 2020 - 2022
 - 2020 : Phase 1 → Suivi 5 sites et 15 bassins
 - → Stage 6 mois
 - 2021 et 2022 : Suivi optimisé
 - → 4 sites et 6 bassins



Suivi de la qualité des milieux

- Paramètres :
 - Salinité,
 - Température,
 - Oxygène

- Lieu : Chenal et bassins



• Résultats 2021-2022



- Bulletins hebdomadaires
- Diffusion : 94 destinataires
- Site internet



Limitation du développement de Ruppia dans les bassins d'élevage

• Questions des professionnels :

- Impact des ruppias sur les performances d'élevage ?
- Impact sur la densité de macrofaune ?
- Différence selon les sites ?
- Comment limiter le développement de ruppia ?
- Comment limiter la densité de graines ?
- Y a-t-il une molécule produite par ruppia impactant les élevages ?

- Etude bibliographique préliminaire de 2018
 - Stagiaire M1
- Programme 2020 - 2022
 - Limitation des développements par la gestion des marais



Rapport final attendu pour 2023

« TEMPS FORTS »

Le 9 juillet 2022

Le retour de la **Fête de l'huître** au port de Talais après deux ans d'attente, en présence notamment de Fabrice THIBIER, Sous-Préfet de Lesparre-Médoc, Hélène Champel-Lesueur, Directrice départementale des territoires et de la mer, Xavier PINTAT, Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique et Maire de Soulac-sur-mer, Laurent PEYRONDET, Président de l'office de tourisme Médoc Atlantique, Maire de Lacanau, Florence LEGRAND, maire de Grayan et l'Hôpital, Jean-Luc PIQUEMAL, maire de Vensac, ...

L'occasion de rappeler l'histoire de l'huître en Médoc et la dimension économique, touristique et gastronomique de l'aquaculture.

Talais : retour gagnant pour la Fête de l'huître

Lecture 2 min
Accueil • Gironde • Talais



Le 8 septembre 2022

Fourniture à titre gracieux d'huîtres affinées en Médoc pour le **cocktail VIP**, organisé en soirée pour environ une centaine de personnes.

Le 10 et 11 septembre 2022

Les ostréiculteurs du Médoc présents au **Marathon du Médoc**

Mise à disposition gratuite d'un stand au village gastronomique dressé sur les quais de Pauillac par l'Association organisatrice du Marathon du Médoc.



Labellisation marque valeur

La poursuite du travail enclenché par le **Parc Naturel Régional du Médoc** pour la labellisation marque valeur parc des **#huîtres affinées en marais en Médoc**

L'objectif est de mettre en valeur la production et les savoir-faire du territoire avec la création d'un **référentiel national** pour l'affinage des huîtres.



Sécurité des plages

SECURITE DES PLAGES

Le service de surveillance des plages a pour responsabilité principale la gestion du matériel essentiel au bon fonctionnement des postes de secours. Il entretient une communication étroite avec les représentants élus des communes concernées afin de collaborer à l'établissement des périodes de surveillance des baignades. En plus de ses tâches de gestion quotidienne, le service a focalisé ses efforts en 2022 sur les domaines suivants :

Recrutement et formation

Mise en place de l'organisation des épreuves de sélection pour les communes de Naujac-sur-Mer, Hourtin, Carcans et Lacanau :

200 **candidats** présents sur la plage Nord de LACANAU, pour 108 postes à pourvoir, la journée se concentre sur une évaluation physique et technique des participants.

Organisation d'un week-end de formation pour les sauveteurs nouvellement recrutés :

Au cours des deux dernières saisons, pour chacune des communes, il a été mis en place un week-end de formation destiné aux nouveaux sauveteurs.

Cette initiative vise à assurer leur adaptation au poste en préparation de la saison à venir. En participant à cette formation en amont de la saison estivale, **les sauveteurs** acquièrent **une meilleure compréhension** de leur futur rôle. De plus, cette démarche garantit aux responsables de poste, des équipes opérationnelles et compétentes dès le premier jour de leur service.

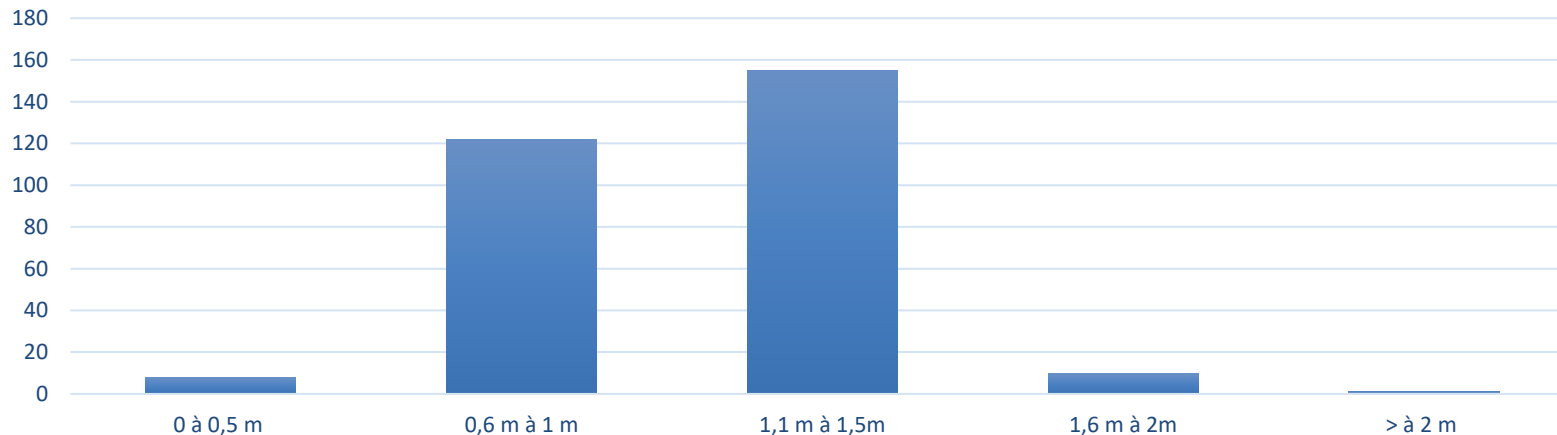


Analyse et statistique de sauvetage

Au moyen de l'analyse statistique de l'activité de sauvetage, il devient possible de déterminer que certaines journées comportent **plus de risques** que d'autres.

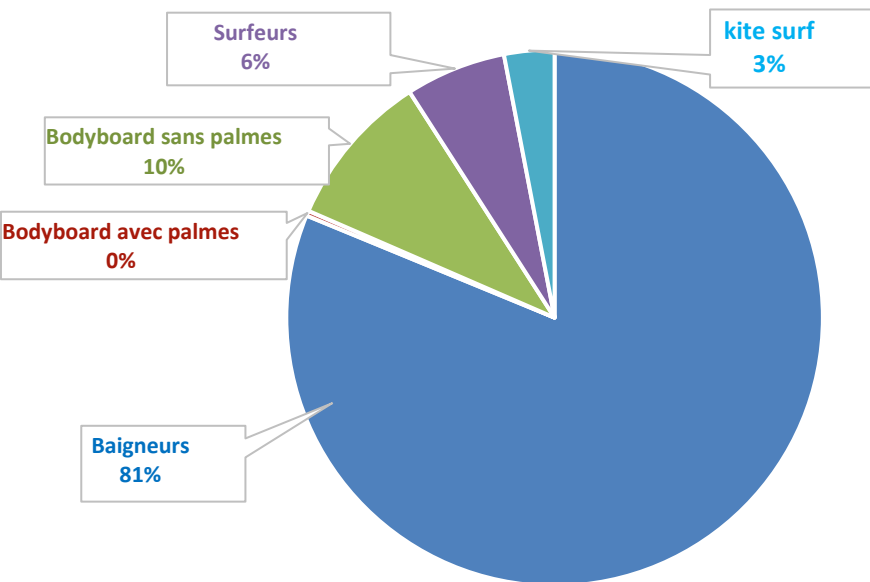
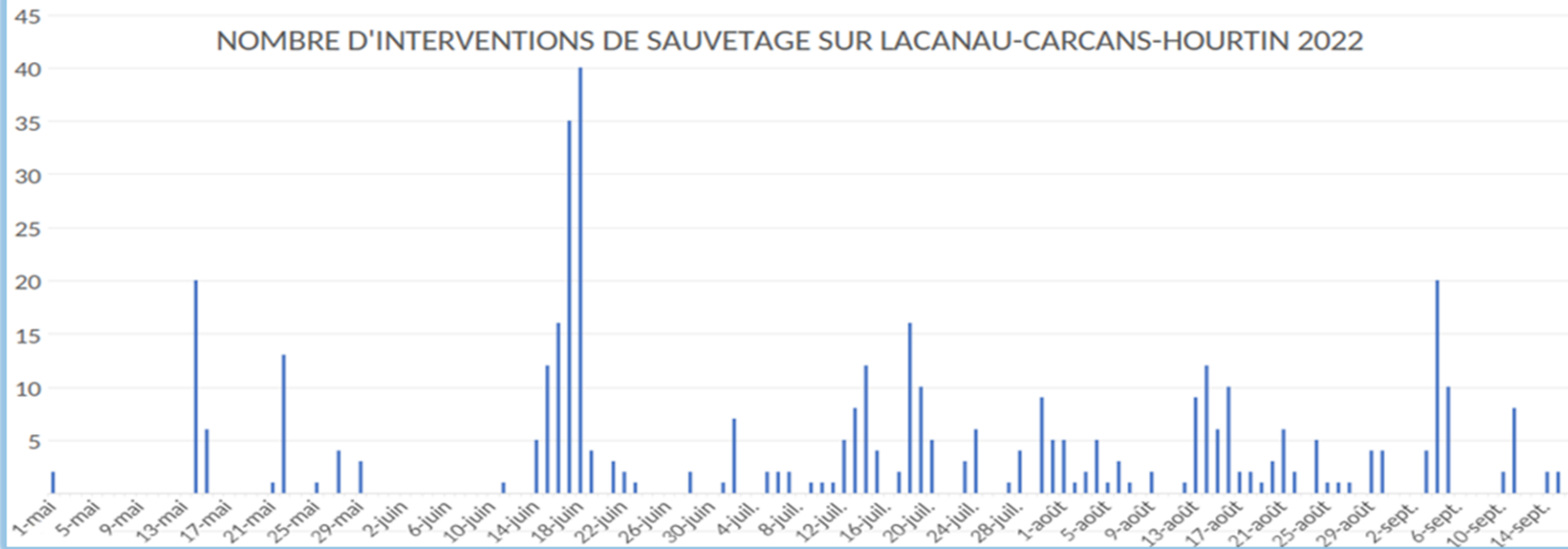
- En effet, il est établi que la plage attire principalement en après-midi, durant les jours ensoleillés, comme le révèle l'Enquête GIP Littoral N-A sur la fréquentation des parkings.
- Les courants de baines atteignent leur plus grande activité en fin de marée descendante et en début de marée montante, comme évoqué dans l'étude de B. CASTELLE intitulée "Modélisation du courant sagittal induit par les vagues au-dessus des systèmes barre/baine de la côte aquitaine" en 2005.
- Nos données indiquent par ailleurs, que les incidents surviennent plus fréquemment lorsque les vagues ont une hauteur moyenne, comprise entre 1 mètre et 1,5 mètres.

NOMBRE D' ACTIONS DE SAUVETAGE SELON LA TAILLE DES VAGUES



En prenant en considération ces informations, et en examinant les prévisions météorologiques et marines, **nous pouvons évaluer** (sur une période de 2 à 3 jours) le niveau de **risque de noyade** sur nos plages. Cette évaluation permet ensuite d'ajuster la communication destinée à la population. (Système d'alerte mis en place par la préfecture de Nouvelle-Aquitaine)

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE SAUVETAGE SUR LACANAU-CARCANS-HOURTIN 2022

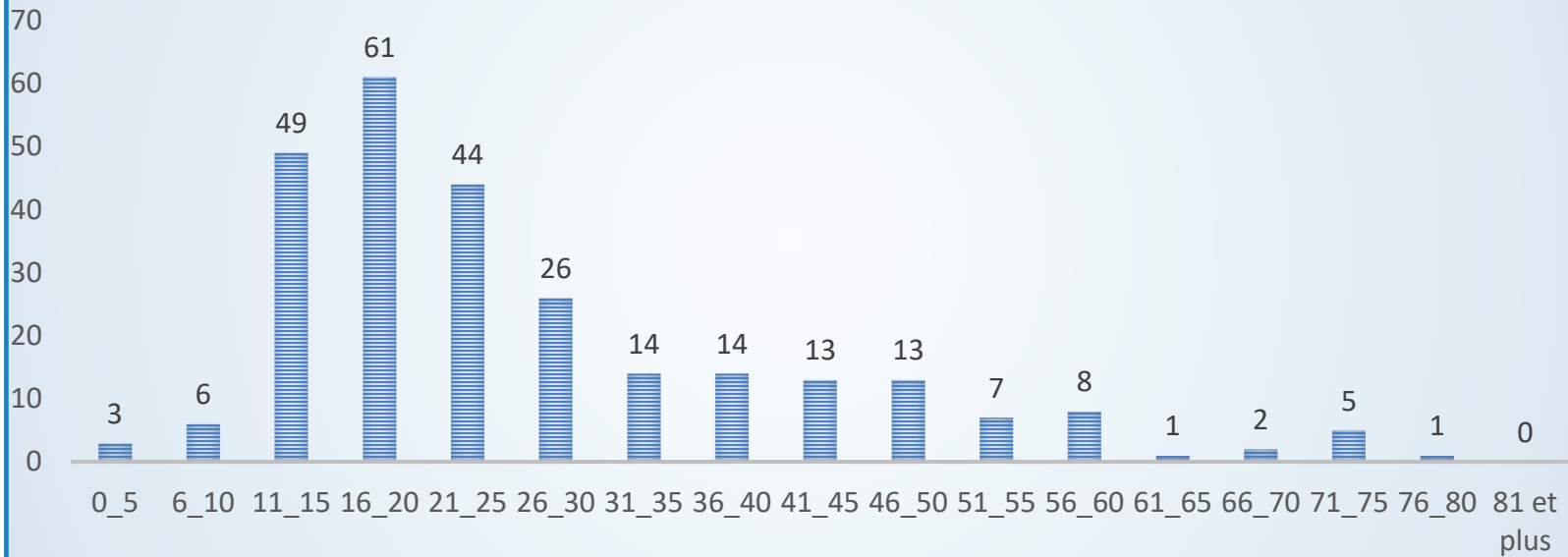


En outre l'observation des jours à risque plus élevé que d'autres, l'analyse de l'activité de sauvetage a mis en évidence un groupe de personnes plus "vulnérables" ou du moins plus fréquemment impliquées dans les opérations de sauvetage : La majorité des interventions de sauvetage concernent des baigneurs (81% en 2022).

- Les individus âgés de 11 à 25 ans représentent 58% des situations nécessitant une intervention.
- Près de la moitié (45%) des sauvetages concernent des résidents du département de la Gironde.
- Près de la totalité (98%) des opérations de sauvetage sont de gravité mineure (stade 1)

■ Baigneurs ■ Bodyboard avec palmes ■ Bodyboard sans palmes ■ Surfeurs ■ kite surf

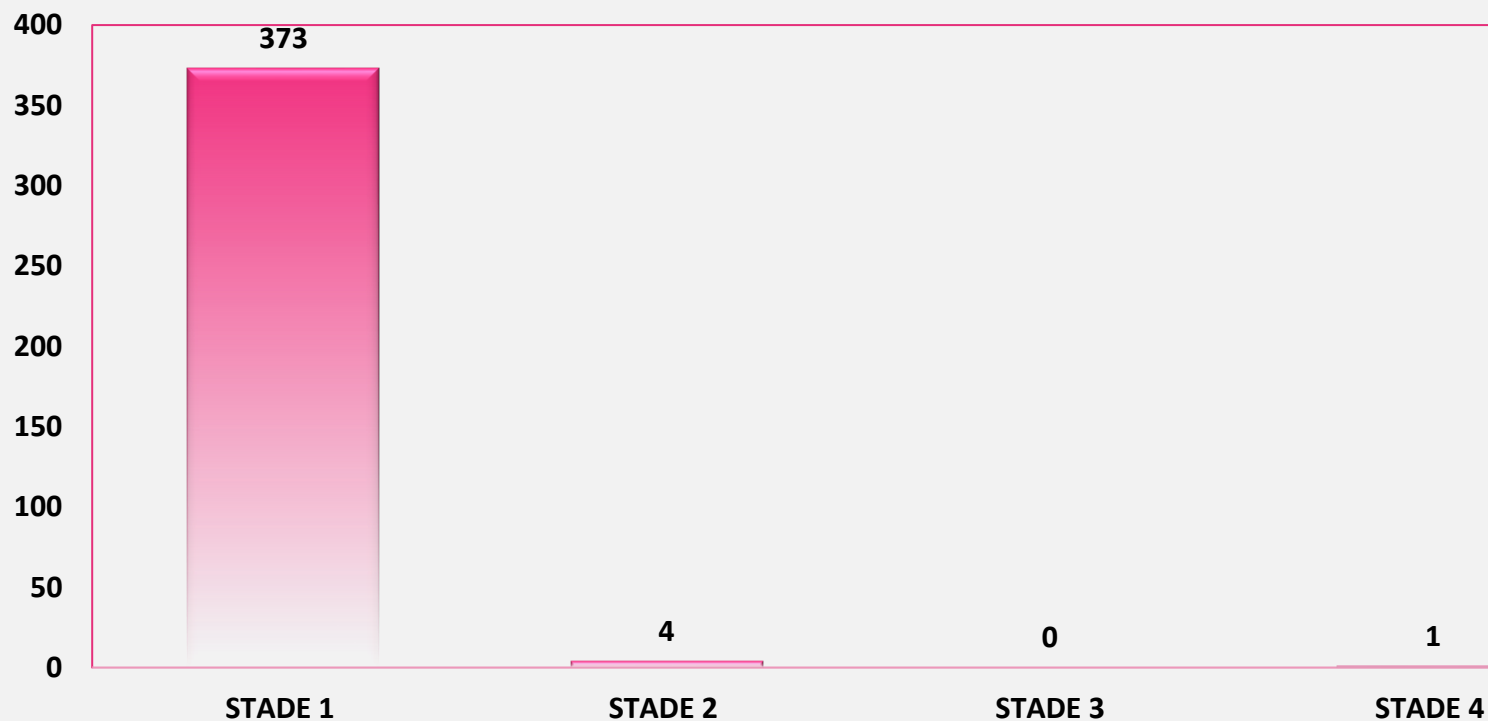
Age Des Victimes



Lieu de résidence principale des victimes (en km)



Gravité Des Noyades



Stade de gravité des noyades

Stade de la noyade	Dénomination	Définition
1	Aquastress	Pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.
2	Petite noyade	Encombrement bronchopulmonaire, cyanose, hypothermie, agitation.
3	Grande noyade	Détresse respiratoire aigüe, obnubilation ou coma.
4	Anoxie	Arrêt cardiorespiratoire, coma aréactif

Données sfar.org

Instauration de journées de visite des postes de secours pour les élèves du territoire



À la suite de la première évaluation de l'activité de sauvetage entreprise par le service en 2020, et en prenant en compte la population la plus vulnérable, une décision a été prise d'instaurer des sessions de sensibilisation destinées aux élèves des écoles primaires des communes de LACANAU, CARCANS et HOURTIN.

Ces séances de sensibilisation permettent aux élèves de découvrir les métiers liés à la région et les invitent à participer à la mise en place du dispositif de surveillance avant l'ouverture de la zone de baignade surveillée.

En plus de leur offrir un aperçu de la vie quotidienne des sauveteurs, cela les sensibilise à la compréhension des dangers liés à la baignade le long du littoral et les informe sur la signalisation mise en place sur les plages.

L'objectif majeur est d'inculquer dès leur jeune âge, les bonnes pratiques de la baignade sur le littoral atlantique girondin.

En 2022, **130 élèves** du cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) provenant de ces municipalités ont visité les postes de secours de leur localité.



Aménagement du territoire

AMENAGEMENT DURABLE DES STATIONS

NORD MEDOC

L'année 2022 a commencé avec le lancement de la Phase n°2 de la démarche ADS NORD MEDOC :
L'ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Pour mémoire, l'année 2021 avait été marquée par la validation de la Phase n°1 qui comprenait la synthèse et la validation du diagnostic de territoire et des premières pistes d'orientations.

Le but était de définir plusieurs projets décomposés en plusieurs actions. Il s'agit plus précisément des différents éléments de stratégie déterminés à partir des conclusions du diagnostic de territoire.

L'objectif est de s'accorder sur les grands axes de travail et les invariants du projet.



Les dates clefs de l'année 2022

17 mars 2022 - Atelier des élus qui a permis de présenter les deux premiers grands « projets » de la démarche :

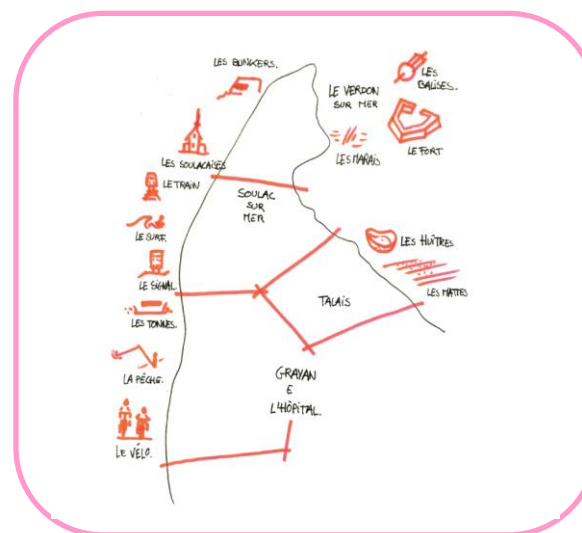
Projet 1 La Pointe de Grave : un bout du monde, entrée et destination d'exception.

Projet 2 Des paysages et des hommes.

15 avril 2022 - Comité technique où les éléments abordés pendant l'atelier des élus ont été discutés avec l'ensemble des partenaires techniques.

9 mai 2022 - Comité de pilotage - Validation par les élus et les partenaires techniques des premiers grands axes de réflexion :

- ✓ Faire découvrir la Pointe du Médoc
- ✓ Valoriser le patrimoine « des paysages et des hommes »
- ✓ En train et à vélo, jouer la carte d'un tourisme sans voiture
- ✓ « Désaisonnaliser » et réconcilier la vie à l'année et le tourisme



FOCUS du 18 octobre 2022

Journée de concertation - Atelier Pointe de Grave

Recueillir la perception et le discours des acteurs locaux du territoire.

Co-construire et travailler ensemble sur plusieurs sites : Pointe de Grave, Port Bloc, Port Médoc.



La journée s'est déroulée en deux temps :

- ✓ Un atelier le matin avec les commerçants de Port Bloc, Port Médoc et de la Pointe de Grave.
- ✓ Un atelier l'après-midi avec les autres acteurs techniques présents sur les sites (GPMBx, Département de la Gironde, Service des BACS, Conservatoire du Littoral, ONF, etc...).

Cette journée a permis de présenter aux acteurs du territoire, les grands axes d'orientations de la démarche **ADS Nord Médoc** et plus précisément le projet n°1 regroupant l'ensemble de la Pointe de Grave. Les nombreux échanges et retours d'expérience des participants ont aidé à affiner ce projet et les actions qui en découlent.



25 novembre 2022 - **Comité Technique** avec l'ensemble des partenaires pour valider les éléments retravaillés lors de l'atelier de la « Pointe de Grave » et les éléments relatifs aux autres grands axes d'orientations de la démarche.

2 décembre 2022 - **Atelier des élus** - Une présentation finalisée des différents projets déclinés en 4 grands chantiers.

CHANTIER 1 : FAIRE DECOUVRIR LA POINTE DU MEDOC

Projet n°1.1 La Pointe de Grave : création d'un espace emblématique et accessible en train, en bateau et en vélo.

Projet n°1.2 Le Fort : un programme fédérateur et attractif.

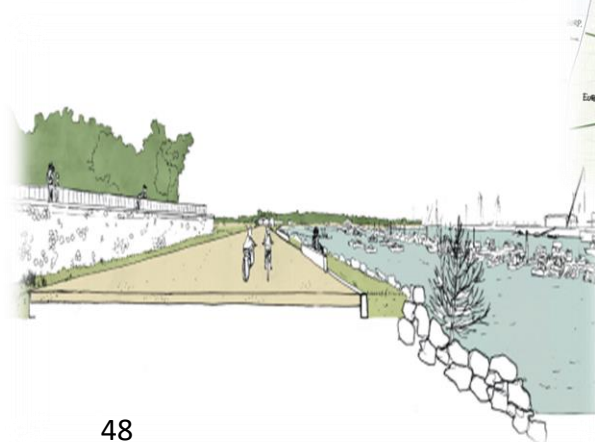
Projet n°1.3 Port Médoc : une nouvelle polarité estuarienne.

CHANTIER 2 : VALORISER LE PATRIMOINE DES PAYSAGES ET DES HOMMES

Projet n°2.1 Les voies de la découverte : le chemin littoral, le chemin de l'estuaire et le chemin des terres.

Projet n°2.2 La continuité du front de mer de Soulac

Projet n°2.3 Le plan plage du Gurp.



CHANTIER 3 : EN TRAIN ET A VELO : JOUER LA CARTE D'UN TOURISME SANS VOITURE

Projet n°3.1 L'intermodalité train-vélo sur la gare de Soulac.

Projet n°3.2 Une nouvelle accessibilité pour la Gare du Verdon.

Projet n°3.3 Des navettes pour relier les polarités.

CHANTIER 4 : CONCILIER VIE A L'ANNEE ET TOURISME

Projet n°4.1 Développer toute l'année l'hébergement touristique.

Projet n°4.2 Loger et accueillir les saisonniers.

Projet n°4.3 Répondre aux besoins en logement pour habiter à l'année.



Comité de pilotage FINAL :

Une validation auprès des élus
le 30 janvier 2023

Réaménagement durable de la plage du Moutchic à Lacanau

La **communauté de communes** a lancé la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réaménagement durable de la plage du Moutchic à Lacanau.

Pour mémoire, ce travail fait suite à deux études préalables :

- ❑ Une étude pour la réorganisation des sites plans plages des Lacs Médocains réalisée par l'intercommunalité en 2016
- ❑ Une étude préliminaire pour l'adaptation du plan plage du Moutchic réalisée par la commune de Lacanau en 2017.

Un accompagnement du GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine

Un groupement d'étude :

- l'Atelier du Périscope (mandataire)
- SCP Environnement
- Iris Conseil (cotraitants)



Le marché notifié du 22 août 2022 (après consultation)
comprend une tranche ferme et 4 tranches optionnelles :

- ✓ Tranche ferme : AVP et EDR
- ✓ Tranche optionnelle 1 pour le secteur 1 : Programme d'actions du secteur front du lac hors stationnement rétro-littoral et connexions associées : PRO/ACT/VISA/DET/OPC/AOR
- ✓ Tranche optionnelle 2 pour le secteur 2 : Programme d'actions liées au stationnement rétro-littoral et connexions associées...) : PRO/ACT/VISA/DET/OPC/AOR
- ✓ Tranche optionnelle 3 : Etudes environnementales et techniques complémentaires sur les 2 secteurs
- ✓ Tranche optionnelle 4 : Etudes liées à l'enfouissement des réseaux sur le secteur 1 et chiffrage



Le 20 septembre 2022 - Dans le cadre du lancement de la tranche ferme toujours en cours (AVP + EDR) - **Réunion de cadrage en mairie et visite sur site avec :**

- la commune
- le groupement d'étude
- et le GIP Littoral

Les Travaux réalisés sur le Patrimoine Communautaire



Travaux de réfection du chemin piétonnier entre la Négade et le Gulp à Grayan-et-L'Hôpital

La piste cyclable « Vélodysée » entre la Négade et le Gulp, est longée par un chemin piétonnier en calcaire. Les travaux confiés à une entreprise, ont consisté à une remise en état par apport de calcaire et un cylindrage de la zone.

Coût de l'opération : 59 385 € TTC

Elargissement de l'accès à la déchèterie de Vensac :

Dans le cadre de sa compétence sur les voiries intercommunales, la CdC a procédé à une mise en sécurité de l'accès à la déchèterie de Vensac par un élargissement de la bande de roulement et la mise en place de peinture au sol.

Coût de l'opération : 54 174 € TTC



Réfection de la route Castillonnaise entre Talais et Saint Vivien de Médoc

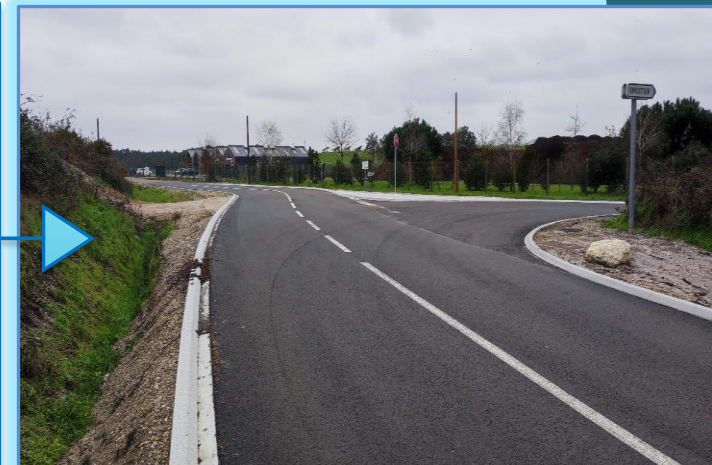
Les travaux de réfection d'une partie de la route Castillonnaise, étalés sur 2021 et 2022, ont consisté à un reprofilage de l'existant avec une grave non traitée (diorite) et la mise en œuvre d'une bicouche pour imperméabiliser le support.

Coût de l'opération : 346 122 € TTC

Aménagement et mise en sécurité du carrefour de la rue de la Gravière et de la rue de la Grange à Naujac sur Mer.

La route et l'intersection à l'entrée du SMICOTOM nécessitaient une reprise complète avec un renforcement de la structure, mise en œuvre d'enrobé à froid et à chaud et une mise en sécurité de l'intersection.

Coût de l'opération : 797 236 € TTC



Travaux d'entretien de la piste cyclable :

Mise à blanc du bord de la piste cyclable entre la plage du Pin Sec et le hameau de Saint Isidore à Naujac sur Mer pour limiter le risque d'incendie.

Coût de l'opération : 4 200 € TTC



Réfections diverses
des pistes cyclables sur le
territoire Médoc
Atlantique





Travaux de peinture au sol sur les pistes cyclables.

Coût de l'opération : 8 549 € TTC



Réfection d'un tronçon de piste cyclable sur la commune de Vensac avec des purges racinaires et une reprise de l'enrobé. Ce type d'opération est réalisé régulièrement sur l'ensemble du réseau cyclable de Médoc Atlantique, soit en régie intercommunale, soit avec les entreprises.

Coût de l'opération pour Vensac: 20 115 € TTC

Dans le cadre du projet de liaison cyclable entre Hourtin et Bombannes, des études ont été menées concernant l'environnement, les aménagements paysagers et la voirie.

Coût de l'opération : 59 500 TTC





Aménagement d'une voirie lourde à Queyrac

Les travaux ont consisté à la création d'une chaussée afin de prévoir des emplacements pour l'installation de futures entreprises.

Coût de l'opération : 277 475 € TTC



Extension de la Zone artisanale de la Meule à Lacanau.

L'opération a consisté à viabiliser 10 nouveaux terrains.

Coût de l'opération : 260 414 € TTC



Démolition de l'ancienne gare de la Pointe de Grave
Coût de l'opération : 18 435 € TTC

Mise en œuvre du Schéma d'Itinérance de la Communauté de Communes.

Une étude a été lancée pour la mise en œuvre de plusieurs chemins de randonnée pédestre et VTT/VTC sur les communes de Médoc Atlantique.

Coût de l'opération : 8 520 € TTC

Travaux de réaménagement d'une maison en relais petite enfance et Lieu d'Accueil Enfant Parent à Soulac sur Mer.

Les travaux ont consisté à la mise en conformité ERP d'une ancienne maison avec la création d'une salle de jeux, salle bébé, espace linge etc...Création d'un auvent extérieur avec un revêtement de sol spécifique. Coût de l'opération : 196 680 € TTC



Un bâtiment a été construit sur le site de l'annexe de la CdC à Carcans. Ce local servira de lieu de stockage pour le service petite enfance ainsi que d'archives pour les services basés à Carcans.

Coût de l'opération : 43 620 € TTC

Réfection des extérieurs du poste de secours de la plage centrale de Lacanau.

Coût de l'opération : 9 538 € TTC



Réhabilitation du Manitoba en Pôle voile au Verdon sur Mer.

Coût de l'opération : 591 381 € TTC



Réaménagement de l'ancien casino en tiers lieu à Soulac sur Mer

Des études (architecturales, diagnostic charpente, géotechnie...) ont été menées pour connaître la faisabilité du projet.

Coût de l'opération : 134 040 € TTC

Acquisition De Matériel



Dans le cadre du renouvellement de son matériel, la CDC a fait l'acquisition d'un engin spécifique à l'entretien des pistes cyclables et des digues.

Coût de l'achat : 195 154 € TTC

Marchés publics

Les services techniques

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	N°DU MARCHÉ	FORME DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ €TT
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04A	MARCHE ORDINAIRE	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	1	Préparation, terrassement, voirie, eaux pluviales	COLAS France - Etablissement SARRAZY	118 218,30 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04B	MARCHE ORDINAIRE	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	2	Eaux usées, adduction eau potable, équipement téléphonique	COLAS France - Etablissement SARRAZY	142 195,80 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.05	22.05A	MARCHE ORDINAIRE	Aménagement d'une Voirie Lourde à Queyrac	1	Préparation, terrassement, voirie, eaux pluviales	COLAS France - Etablissement SARRAZY	206 939,70 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.05	22.05B	MARCHE ORDINAIRE	Aménagement d'une Voirie Lourde à Queyrac	2	Adduction eau potable, défense incendie, basse tension, éclairage public, équipement téléphonique	MOTER - Etablissement SANZ TP	70 535,82 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.10		MARCHE ORDINAIRE	Reconstruction du poste de secours de Carcans Plage	1	Travaux de démolition du poste existant	Sans suite pour motif d'intérêt général	
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.10	22.10B	MARCHE ORDINAIRE	Reconstruction du poste de secours de Carcans plage	2	Travaux de VRD et aménagements extérieurs	SAS SOPEGA TP	145 101,94 €
	SERVICE TECHNIQUE	22.10		MARCHE ORDINAIRE	Reconstruction du poste de secours de Carcans plage	3	Fourniture et pose du nouveau poste de secours	lot infructueux faute d'offre concurrentielle	
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11A	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	1	Démolition, gros œuvre	GESSEY	116 637,48 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11B	MARCHE GRE A GRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	2	Etanchéité	ETANCHEITE PLUS	25 411,20 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11C	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	3	Menuiseries extérieures	SARL SOMIREY	63 105,60 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11D	MARCHE GRE A GRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	4	Menuiseries couverture	MCE PERCHALEC	17 199,48 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11E	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	5	Platrerie	EABS MEDOC ISOLATION	14 322,60 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11F	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	6	Peinture	SARL CAPY	12 334,13 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11G	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	7	Revêtements de sols et faïences	GESSEY	16 645,52 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11H	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	8	Electricité	SMES	20 001,66 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11I	MARCHE ORDINAIRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	9	Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC	SASU CPCV	11 666,71 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.11	22.11J	MARCHE GRE A GRE	Réaménagement d'une maison en Relais Petite Enfance à Soulac-sur-Mer.	10	Aire de jeux	SAS RECREATION	5 448,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.14	22.14X	MARCHE ORDINAIRE	Aménagement et mise en sécurité du carrefour de la rue de la grange et de la gravière à Naujac			SA AGENCE SARRAZY SUD OUEST	797 236,14 €

Les services généraux

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	N°DU MARCHÉ	FORME DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ €TTC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	ENFANCE JEUNESSE	22.06	22.06X	MARCHE ORDINAIRE	Réalisation d'un diagnostic thématique et accompagnement dans l'élaboration de la Convention Territoriale Globale.			SAS ITHEA CONSEIL	30 204,00 €
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE GRE A GRE (suite absence d'offre)	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	1	Assurance des dommages aux biens et risques annexes	Groupement PILLIOT/VHV	
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE GRE A GRE (suite absence d'offre)	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	2	Assurance des responsabilités et risques annexes	Groupement PILLIOT/VHV	
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE ORDINAIRE	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	3	Assurance des véhicules à moteur & bris de machine	Groupement PILLIOT ASSURANCES / GREAT LAKES INSURANCES	
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE ORDINAIRE	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	4	Protection juridique de la collectivité	Groupement PILLIOT / MALJ	
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE ORDINAIRE	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025				
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE ORDINAIRE	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	6	Assurance des prestations statutaires	SOFAXIS/CNP	
SERVICES	ADMINISTRATION GENERALE	22.07		MARCHE ORDINAIRE	Services d'assurance de la communauté de communes Médoc Atlantique 2022-2025	7	Assurance cyber risques	ACL Courtage / GENERALI	
MAITRISE D'OEUVRE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22.12	22.12X	MARCHE A TRANCHES	Maîtrise d'oeuvre relative à la mise en œuvre du réaménagement durable de la plage du Moutchic Lacanau	Tranche Ferme	AVP - EDR	Groupement ATELIER DU PERISCOPE / IRIS CONSEIL / SCP ENVIRONNEMENT	69 600,00 €

La GEMAPI

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	N°DU MARCHÉ	REFERENCE AC A MARCHÉ SUBSEQUENT	FORME DU MARCHÉ	MONTANT ANNUEL MIN €TTC AC	MONTANT ANNUEL MAXI €TTC AC	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ €TTC
MAITRISE D'OEUVRE	GEMAPI (Erosion)	22.01	22.01X		MARCHE ORDINAIRE			Maîtrise d'oeuvre pour la démolition de l'immeuble Le Signal, la renaturation du milieu dunaire et la mise en oeuvre d'un parcours mémoriel			GINGER DELEO	38 160,00 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	GEMAPI (Erosion)	22.02	22.02A		MARCHE GRE A GRE (suite absence d'offre)			Etude de faisabilité de la recomposition spatiale du littoral sud de Soulac sur Mer et du Front de mer de Vendays-Montalivet	1	Littoral sud Soulac sur Mer	GROUPEMENT INTERLAND / CASAGEC INGENIERIE	38 790,00 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	GEMAPI (Erosion)	22.02	22.02B		MARCHE ORDINAIRE			Etude de faisabilité de la recomposition spatiale du littoral sud de Soulac sur Mer et du Front de mer de Vendays-Montalivet	2	Front de mer de Vendays-Montalivet	GROUPEMENT INTERLAND / COLOCO	73 920,00 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	GEMAPI (Erosion)	22.03	22.03X		MARCHE ORDINAIRE			Bilan de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Soulac au Verdon-sur-Mer 2018-2022			GROUPEMENT ESPELIAS / NOSIKA SASU / NEOSEA	35 835,00 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	GEMAPI (Digues)	22.08	22.08X		MARCHE ORDINAIRE			Etude de développement des ports estuariens de la Communauté de communes Médoc Atlantique			Sans suite	
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	GEMAPI (Erosion)	22.09	22.09X		MARCHE ORDINAIRE			Audit structurel des brise mer de défense contre la mer de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer			ISL INGENIERIE	26 220,00 €
TRAVAUX	GEMAPI (Digues)	202003X	22.13X	G202003X	MARCHE SUBSEQUENT	100 000,00 €	600 000,00 €	Avec Parement : Listran - Section 2 - Tronçon 19			Groupement SPIE BATIGNOLLES VALERIAN / DILMEX	357 272,24 €
TRAVAUX	GEMAPI (Digues)	202005	22.16X	G202005X	MARCHE SUBSEQUENT	50 000,00 €	300 000,00 €	Sans Parement: Réfection du cordon sud du chenal de Richard à Jau Dignac et Loirac			Groupement SPIE BATIGNOLLES VALERIAN/DILMEX	300 301,97 €
TRAVAUX	GEMAPI (Erosion)	22.17	22.17A		ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE	0,00 €	150 000,00 €	Travaux d'urgence hivernaux de réfection des ouvrages littoraux et rechargement des plages de Soulac, Vendays-Montalivet et Lacanau.	1	Soulac sur Mer	SARL SEE ROLLIN	
TRAVAUX	GEMAPI (Erosion)	22.17	22.17B		ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE	0,00 €	80 000,00 €	Travaux d'urgence hivernaux de réfection des ouvrages littoraux et rechargement des plages de Soulac, Vendays-Montalivet et Lacanau.	2	Vendays-Montalivet	SAS BUESA	
TRAVAUX	GEMAPI (Erosion)	22.17	22.17C		ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE	0,00 €	275 000,00 €	Travaux d'urgence hivernaux de réfection des ouvrages littoraux et rechargement des plages de Soulac, Vendays-Montalivet et Lacanau.	3	Lacanau	SAS GUINTOLI	
MAITRISE D'OEUVRE	GEMAPI (Erosion)	22.18	22.18X		ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE	20 000,00 €	200 000,00 €	Accord-cadre de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de lutte contre l'érosion marine du littoral de Lacanau			Groupement ANTEA GROUP/CASAGEC INGENIERIE	
TRAVAUX	GEMAPI (Erosion)	22.19	22.19A		MARCHE A TRANCHES			Démolition de l'immeuble "Le Signal" et renaturation du milieu dunaire	1 (Tranche ferme)	Démolition de l'immeuble du signal, apport de sable et terrassement pour création des milieux dunaires	CHARIER TP AGENCE TDD ATLANTIQUE VENDEE	290 634,00 €
TRAVAUX	GEMAPI (Erosion)	22.19	22.19B		MARCHE ORDINAIRE			Démolition de l'immeuble "Le Signal" et renaturation du milieu dunaire	2	Végétalisation et mise en défens des milieux dunaires	OFFICE NATIONAL DES FORETS	88 784,61 €

Les avenants

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	N°DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	MONTANT ANNUEL MIN €TTC AC	MONTANT ANNUEL MAXI €TTC AC	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ €TTC	AVENANT	N° AVENANT	ANNEE AVENANT	MONTANT €TTC AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ €TTC TOUS AVENANTS COMPRIS
TRAVAUX	GEMAPI (Digues)	G2020003	G2020003	Accord-cadre à marchés subséquent relatif aux travaux sur ouvrages de protection avec parement du système d'endiguement de smattes du Bas-Médoc	100 000,00 €	600 000,00 €			Multi attributaires		oui pour chacun des titulaires retenus soit 3	1	2022	0,00 €	
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02C	Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer			3	Gros œuvre	GESSEY	80 091,79 €	oui	1	2022	3 310,56 €	83 402,35 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	DEVELOP. ECONOMIQUE	21.01X	21.01X	Aménagement durable des stations " Nord Médoc"					Groupement SARL DVA / CASAGEC Ingénierie / CITEC Ingénieurs / Céline LOUDIER MALGOUYRES - LULI / MR MARC ESPITALIE	126 690,00 €	oui	1	2022	11 700,00 €	138 390,00 €
TRAVAUX	GEMAPI (Digues)	G2020005	21.06X	Marché subséquent n°1 du M2 sans parement "Cordon sud chenal de Goulée"					BUESA SAS	185 283,85 €	oui	1	2022	81 921,98 €	267 205,84 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08E	Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau			5	Plâtrerie - Isolation	BIROT FRERES SARL	4 933,20 €	oui	1	2022	-2 884,80 €	2 048,40 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.09X		Travaux de réfection de voiries intercommunales sur les communes de Talais et de Saint-Vivien de Médoc sur des portions de la route Castillonnaise					COLAS France - Etablissement SARRAZY	346 122,00 €	oui	2	2022	12 731,40 €	361 103,40 €
TRAVAUX	GEMAPI (Digues)	G2020003	21.12X	Marché subséquent n°1 du M1 (avec parement) Travaux sur Listran section 2-tronçon 19 - tranche ferme -JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC					Groupement SPIE BATIGNOLLES VALERIAN / DILMEX	289 045,86 €	oui	1	2 022	19 707,17 €	308 753,03 €

Les avenants (suite et fin)

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	N°DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ €TTC	AVENANT	N°AVENANT	ANNEE AVENANT	MONTANT €TTC AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ €TTC TOUS AVENANTS COMPRIS
MAITRISE D'ŒUVRE	GEMAPI EROSION	22.01X	22.01X	Maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'immeuble Le Signal, la renaturation du milieu dunaire et la mise en œuvre d'un parcours mémoriel			GINGER DELEO	38 160,00 €	oui	1	2022	3 696,00 €	41 856,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04A	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	1	Préparation, terrassement, voirie, eaux pluviales	COLAS France - Etablissement SARRAZY	118 218,30 €	oui	1	2022	0,00 €	118 218,30 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04B	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	2	Eaux usées, adduction eau potable, équipement téléphonique	COLAS France - Etablissement SARRAZY	142 195,80 €	oui	1	2022	13 977,60 €	156 173,40 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04A	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	1	Préparation, terrassement, voirie, eaux pluviales	COLAS France - Etablissement SARRAZY	118 218,30 €	oui	2	2022	3 546,48 €	121 764,78 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	22.04	22.04B	Aménagement de l'extension de la Zone Artisanale de la Meule en 10 lots à Lacanau	2	Eaux usées, adduction eau potable, équipement téléphonique	COLAS France - Etablissement SARRAZY	142 195,80 €	oui	2	2022	2 016,00 €	158 189,40 €
SERVICES	ADMINISTRATI ON GENERALE	22.07		Services d'assurance de la commune de communes Médoc Atlantique 2022-2025	6	Assurance des prestations statutaires	SOFAXIS/CNP		oui	1	2022		
SERVICES	ADMINISTRATI ON GENERALE	22.07		Services d'assurance de la commune de communes Médoc Atlantique 2022-2025	6	Assurance des prestations statutaires	SOFAXIS/CNP		oui	1	2022		
SERVICES	ADMINISTRATI ON GENERALE	22.07		Services d'assurance de la commune de communes Médoc Atlantique 2022-2025	2	Assurances responsabilité civile et risques annexes	Groupement PILLIOT/VHV		oui	1	2022		
SERVICES	ADMINISTRATI ON GENERALE	22.07		Services d'assurance de la commune de communes Médoc Atlantique 2022-2025	1	Assurance des dommages aux biens et risques annexes	Groupement PILLIOT/VHV		oui	1	2022		

Urbanisme

LE S.C.O.T

Le Schéma de COhérence Territoriale



Le SCoT est le document de planification stratégique à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le rôle du SCoT consiste à mettre en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace et de l'urbanisme, habitat, mobilité, économie, environnement...) en constituant un cadre de référence. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Il s'agit de donner plus de sens à la planification en positionnant le SCoT comme un outil de développement durable à l'échelon intercommunal, répondant à des enjeux locaux et de société, en structurant le développement du territoire par une vision prospective, déclinée par des orientations et des objectifs.

C'est donc dans ce cadre que les objectifs poursuivis pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la communauté de communes **MÉDOC ATLANTIQUE** ont été définis comme tels :

- ❑ Adapter le SCOT au nouveau périmètre de l'intercommunalité Médoc Atlantique, issue de la fusion des Communautés de Communes des Lacs Médocains et de la Pointe du Médoc,
- ❑ Réaffirmer et concrétiser une volonté de développement durable et soutenable pour le territoire compatible avec la richesse et la sensibilité des milieux naturels présents dans le périmètre de Médoc Atlantique,
- ❑ S'approprier des problématiques transversales aux territoires médocains (desserte routière, ferroviaire et déploiement de la fibre optique),
- ❑ Identifier des zones de développement économique dynamiques et réunir les conditions de leur développement, en particulier la zone industrialo-portuaire du Verdon sur Mer,
- ❑ Confirmer et capitaliser les segments de développement économique autour du tourisme sous toutes ses formes et des activités primaires (ostréiculture, aquaculture, élevage, culture),
- ❑ Mettre en conformité le SCOT avec les évolutions législatives,
- ❑ Prendre en considération et compléter les orientations des différents schémas régionaux (SRADDET, SRCAE) et les prescriptions de la charte du Parc Naturel Régional du Médoc,
- ❑ S'inscrire dans les orientations de l'interscot girondin,
- ❑ Prendre en compte et anticiper les dynamiques locales constatées ou engagées,
- ❑ Poursuivre la prise en compte de la gestion de la somme des risques naturels qui pèsent sur le territoire (recul du trait de côte, zones inondables, feux de forêts...),
- ❑ Améliorer la gestion de la ressource en eau potable et de l'assainissement,
- ❑ Réunir les conditions de la réduction de la fracture entre monde urbain et monde rural en matière d'accès aux services des habitants et des entreprises.

Le G.N.A.U

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés peuvent déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format dématérialisé en se connectant sur le site dédié « GNAU » pour 11 des 14 communes de la Communauté de communes Médoc Atlantique dont le service urbanisme mutualisé à la charge de l'instruction à savoir : Naujac-sur-Mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Grayan-et-L'Hôpital, Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer, Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac, Valeyrac.



Pour les 3 autres communes appartenant à la CdC **Médoc Atlantique** (Carcans, Hourtin et Lacanau), il est également possible pour les administrés de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne grâce à un autre lien internet « GNAU » qui se trouve directement sur le site internet de chaque commune.

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, les administrés n'ont plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer leur dossier, ni à la poste pour récupérer leurs courriers en recommandés (seulement si la commune a la signature électronique...), les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

Cette téléprocédure dont l'accès est gratuit, permet aux particuliers et aux professionnels le dépôt et l'instruction en ligne de leurs demandes d'urbanisme.

C'est ainsi qu'en 2022, plus d'un dossier sur quatre a été déposé sous forme dématérialisée (369 dossiers au total).

Cependant, pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou ne sont pas à l'aise avec la dématérialisation, **il est toujours possible de déposer, en format papier, le dossier en Mairie** ou de l'adresser par courrier.

Traitement et instruction des dossiers d'urbanisme

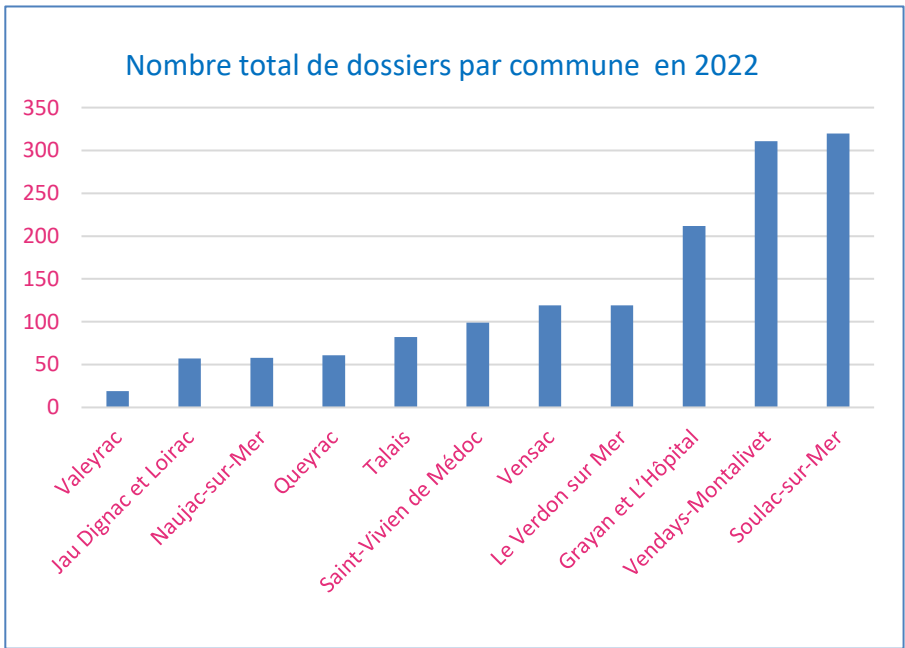
1 457 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposées en 2022 (sans comptabiliser les demandes de permis modificatif, de prorogation et de transfert) dans les 11 communes dont la CDC Médoc Atlantique à la charge de l'instruction : Grayan-et-L'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Le Verdon-sur-Mer, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, et Vensac.

En effet, le service urbanisme mutualisé de la communauté de communes Médoc Atlantique à la charge de l'instruction de plusieurs types de demandes d'urbanisme : les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir et les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public.

2022	CUb	DP	PC	PA	PD	AT	Total	Dont SVE*
Grayan et L'Hôpital	36	118	58	0	0	0	212	85
Jau Dignac et Loirac	14	31	10	0	2	0	57	16
Naujac-sur-Mer	3	42	13	0	0	0	58	15
Queyrac	5	35	21	0	0	0	61	16
Saint-Vivien de Médoc	9	54	31	2	2	1	99	28
Soulac-sur-Mer	15	209	73	1	5	17	320	68
Talais	2	48	32	0	0	0	82	25
Valeyrac	0	12	6	0	0	1	19	1
Vendays-Montalivet	14	161	100	4	1	31	311	61
Vensac	3	68	47	1	0	0	119	28
Le Verdon sur Mer	7	84	27	0	1	0	119	26
Total	108	862	418	8	11	50	1457	369

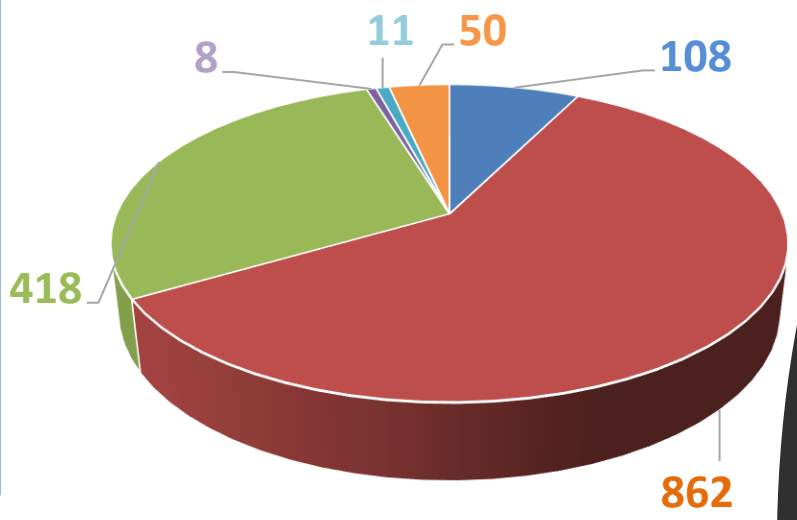
Nombre de dossiers par commune en 2022 (hormis les modificatifs, les transferts et les prorogations) :

* SVE : Saisine par voie électronique : 369 dossiers dématérialisés sur 1457 soit 25,32 %



Dossiers en 2022

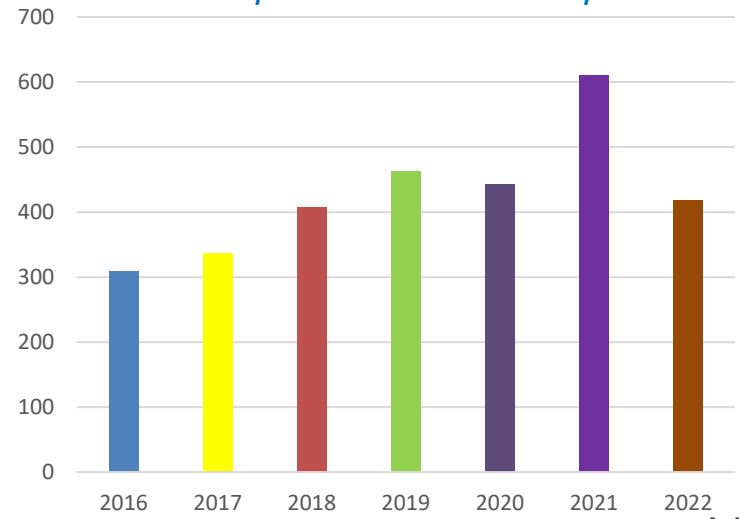
■ Cub ■ DP ■ PC ■ PA ■ PD ■ AT



Evolution du nombre de permis de construire déposés entre 2016 et 2022

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de permis de construire déposés	308	336	407	463	443	610	418

Nombre de permis de construire déposés



Par ailleurs, le service urbanisme de la communauté de communes Médoc Atlantique collabore avec les communes dans plusieurs domaines :

- ✓ Conseils et appui sur les contentieux,
- ✓ Participation à des réunions sur les avant-projets avec les professionnels (promoteurs, architectes ...)
- ✓ Participation sur demande aux conformités complexes et aux infractions en urbanisme,
- ✓ Réunion annuelle entre le service urbanisme de la communauté de communes **Médoc Atlantique** et les 14 communes membres (thèmes abordés : amélioration du service rendu entre la communauté de communes et les communes, actualité juridique, formation sur des points particuliers comme la dématérialisation ou la RE 2020 ...)



Le permis de construire N° PC 033 097 22 S 0023 déposé le 22 juin 2022 a été délivré le 08 décembre 2022 à la SNC BENJOIN AQ représentée par Promotion Pichet pour la réalisation d'un ensemble résidentiel de 59 logements en R+2+combles sur 2 bâtiments (3346,10 m² de surface de plancher) et la création de 98 places de stationnement.

Environnement

- MARCHES ATTRIBUES - ETUDES ET TRAVAUX -

▪ Soulac-sur-Mer

61 400 m³ de sable ont été transférés de la plage centrale de Soulac-sur-Mer vers la plage sud dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **BUESA** entre le 25 avril 2022 et le 02 juin 2022 pour un montant total de **219 221,16 € HT**.



▪ Vendays-Montalivet

17 651 m³ de sable ont été transférés sur la plage centrale de Vendays-Montalivet dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **ROLLIN SEE** entre le 25 avril 2022 et le 02 juin 2022 pour un montant total de **80 380,86 € HT**.



■ Carcans-Plage

3 347 m3 de sable ont été transférés en pied de dune au droit du poste de secours de Carcans-Plage.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **ROLLIN SEE** entre le 28 avril 2022 et le 3 mai 2022 pour un montant total de **10 040 € HT**.



2 mai 2022

■ Le Verdon-sur-Mer

Dans la cadre de sa stratégie de gestion du phénomène d'érosion de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer, la **communauté de communes** a procédé à la remise en état de l'épi de la Chambrette sur la commune du Verdon-sur-Mer.

Total des travaux :

83 740 € HT

Entreprise :

BUESA

Durée des travaux :

4 semaines

Date des travaux :

du 21 février 2022

au 15 mars 2022.



Travaux réalisés en 2022

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AUDIT STRUCTUREL DES BRISE-MER DE DEFENSE CONTRE LA MER DE SOULAC-SUR-MER ET DU VERDON-SUR-MER



Compte tenu de l'état de dégradation structurel des brise-mers, la **communauté de communes Médoc Atlantique** a souhaité lancer, en avril 2022, un audit structurel complet et détaillé de ces ouvrages, accompagné d'un plan prévisionnel pluriannuel d'investissements pour leur entretien et leur remise en état.

- Titulaire du marché pour la réalisation de l'audit structurel des brise mer de défense contre la mer de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer : **ISL INGENIERIE**
- Montant de l'étude : **21 850 € HT**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'URGENCE HIVERNAUX DE REFECTION DES OUVRAGES LITTORAUX ET DE RECHARGEMENTS DES PLAGES DE SOULAC-SUR-MER, VENDAYS-MONTALIVET ET LACANAU

La **communauté de communes** a souhaité, en janvier 2022, se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) visant à retenir des entreprises pour assurer les travaux d'urgence de rechargements en sable et de réfection d'ouvrages en enrochements sur les littoraux de Soulac-sur-Mer, Vendays-Montalivet et Lacanau.

Le cabinet d'études **NEOSEA**, candidat retenu lors de cette consultation, a accompagné la collectivité dans la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'un marché de travaux d'urgences (accord-cadre à bons de commandes) fin 2022.

Suite à la phase de consultation, le marché de travaux a été attribué comme suit :

- Lot n° 1 - Soulac-sur-Mer - Entreprise retenue **ROLLIN**
- Lot n°2 - Vendays-Montalivet - Entreprise retenue **BUESA**
- Lot n°3 - Lacanau - Entreprise retenue **GUINTOLI**

La durée du marché est de 12 mois, reconductible 3 fois

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DEMOLITION DE L'IMMEUBLE LE SIGNAL ET RENATURATION DU MILIEU DUNAIRE



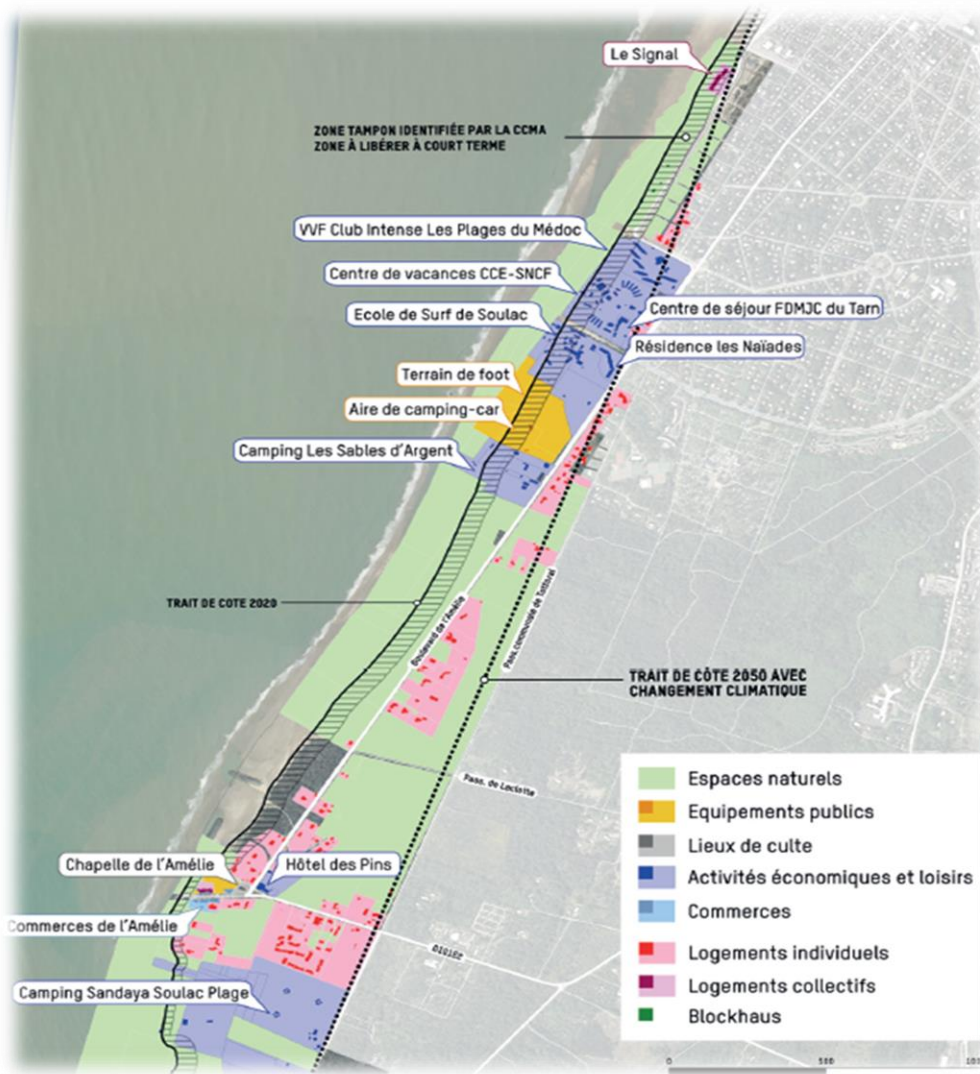
La **communauté de communes** a souhaité se faire accompagner par un bureau d'études dans toutes les études de maîtrise d'œuvre réglementées permettant la réalisation des travaux relatifs à la démolition de l'immeuble « Le Signal ».

Le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre est le groupement **Ginger Deleo / Atelier Arcadie** avec **Biotope** en sous-traitance pour les aspects réglementaires.

Le marché de travaux a été attribué le 19 décembre 2022 pour un montant de **242 195 € HT** et se décompose en 2 lots :

- **Lot n°1** : Démolition de l'immeuble « Le Signal », apport de sable et terrassement pour création des milieux dunaires. Titulaire du lot n°1 : **CHARIER TP**
- **Lot n°2** : Végétalisation et mise en défens des milieux dunaires. Titulaire du lot n°2 : **ONF**

ATTRIBUTION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITE DE LA RECOMPOSITION DU LITTORAL SUD DE SOULAC-SUR-MER



La **communauté de communes** a lancé une étude de faisabilité de la recomposition spatiale du littoral sud de Soulac-sur-Mer afin d'affiner la connaissance des enjeux, d'analyser le foncier et les cadres réglementaires en lien avec l'urbanisme (SCOT, PLU) et les projets d'aménagements (dont démarches ADS – aménagement durable des stations).

Il s'agit là, d'approfondir techniquement la faisabilité des scénarios de lutte active dure et de repli stratégique à plus long terme, tout en gérant les risques identifiés à court terme.

Cette étude a été confiée **au groupement INTERLAND / CASAGEC INGENIERIE** pour un montant de **32 325 € HT**


Le résultat de cette étude est attendu dans le premier semestre 2023.


ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDES REGLEMENTAIRES POUR LE RECHARGEMENT EN SABLE AU DROIT DU POSTE DE SECOURS DE CARCANS-PLAGE


En 2019, le cabinet d'études **BIOTOPE** a accompagné la **CdC Médoc Atlantique** pour la réalisation des dossiers réglementaires en vue des travaux de rechargement en sable au droit du poste de secours de Carcans Plage, dans l'attente de son repli.

Une nouvelle demande d'autorisation a donc été formulée, avec une actualisation des dossiers réglementaires afin de poursuivre les travaux de rechargement en sable.

Montant de l'opération : **4 551 € HT**

 Zone de rechargement

 Zone d'influence

 Zone d'extraction

Espèces patrimoniales (2022)


 Linaire à feuilles de thym (Dép ZNIEFF ; LC | PN)


 Panicaut de mer (Dép ZNIEFF)

 Silène de Thore (Dép ZNIEFF)

Espèces exotiques envahissantes

 Griffes de sorcière

 Herbe de la Pampa

 Sporobole fertile

 Yucca

Espèces patrimoniales (2018)

 Euphorbe peplis (Dép ZNIEFF ; CR | PN)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud - programme de rechargement en sable sur la période 2023 - 2032

Commune concernée : SOULAC-SUR-MER

Une enquête publique est prescrite **du lundi 22 août 2022 au mercredi 21 septembre 2022** inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale concernant la lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud – programme de rechargement en sable sur la période 2023 - 2032 sur la commune de SOULAC SUR MER.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE - 09, rue du Maréchal d'Ornano 33780 SOULAC-SUR-MER. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Vincent MAZEIRAUD au tél : 05 56 73 29 26.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Soulac-sur-Mer aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Soulac sur Mer 02, rue de l'Hôtel de Ville 33780 SOULAC-SUR-MER, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Richard PASQUET Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de Soulac-sur-Mer, selon le calendrier ci-après :

- **lundi 22 août 2022 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 31 août 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 09 septembre 2022 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 21 septembre 2022 de 14h00 à 17h30**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Soulac-sur-Mer, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

▪ Soulac-sur-Mer :

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant la lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud – programme de rechargement en sable sur la période 2023-2032, s'est déroulée du 22 août au 08 novembre 2022.

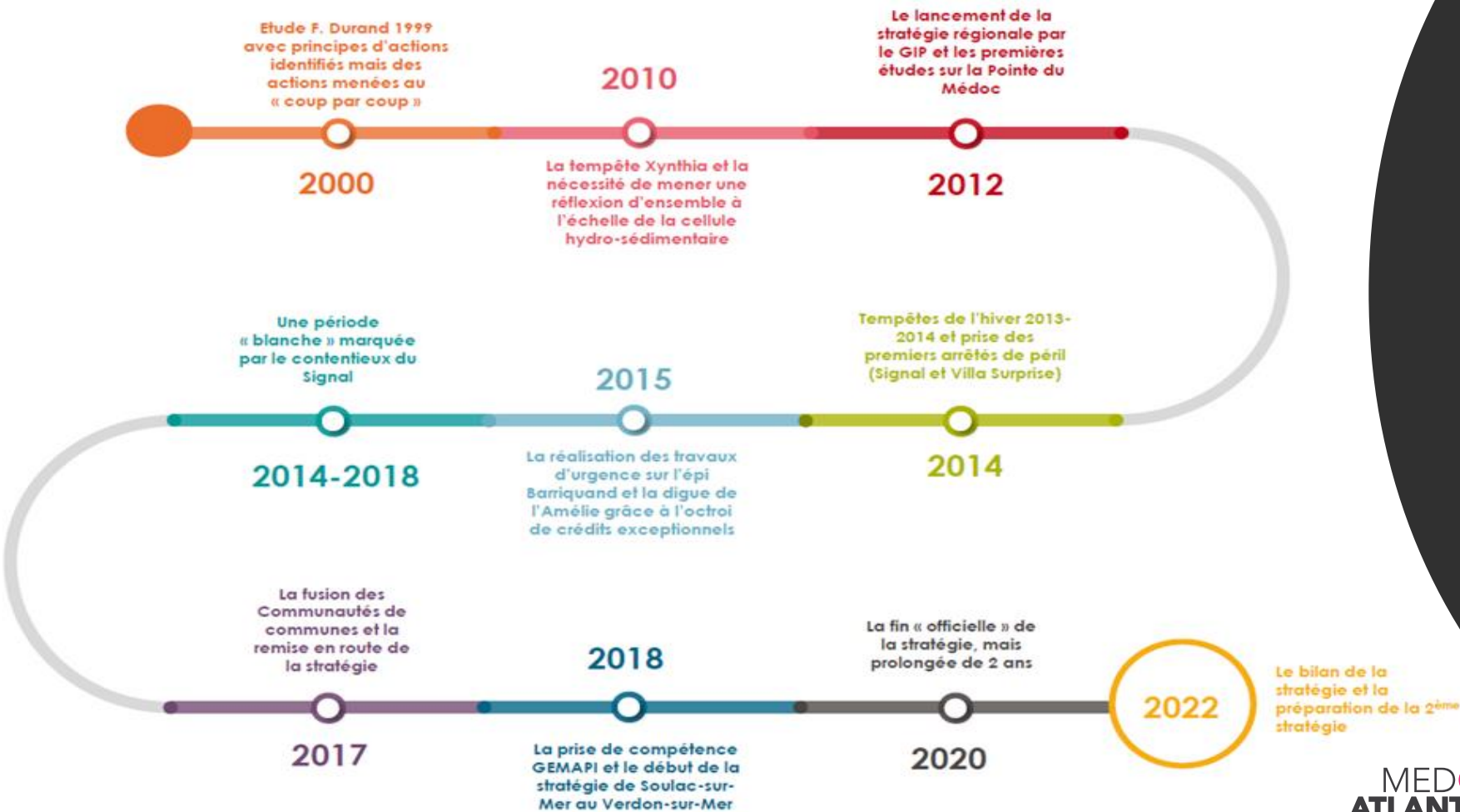
Après avoir étudié le dossier et constaté le bon déroulement de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

L'arrêté préfectoral portant autorisation est attendu début 2023.

Bilan de la stratégie

La **communauté de communes Médoc Atlantique** a confié au groupement de cabinet d'études **ESPELIA/NOSIKA/NEOSEA** la formalisation du bilan de sa **Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC)** sur le secteur allant de la pointe de la Négade (Soulac-sur-Mer) à la jetée de Grave avec un plan d'actions de 2018 à 2022.

Le bilan a permis la mise au point de la nouvelle SLGBC sur un plan d'actions 2023-2027.



La finalisation de l'étude visant à étudier les solutions alternatives de protection en dur a été lancée en 2021 et réalisée par le groupement d'études **CASAGEC INGENIERIE / LVRS CONSULTING**.

Les résultats ont permis d'ouvrir les possibilités techniques de la construction d'un nouvel épi sur le littoral sud Soulacais.

Des études de maîtrise d'œuvre (techniques et réglementaires) devront être lancées sur le futur plan d'actions **2023-2027**.



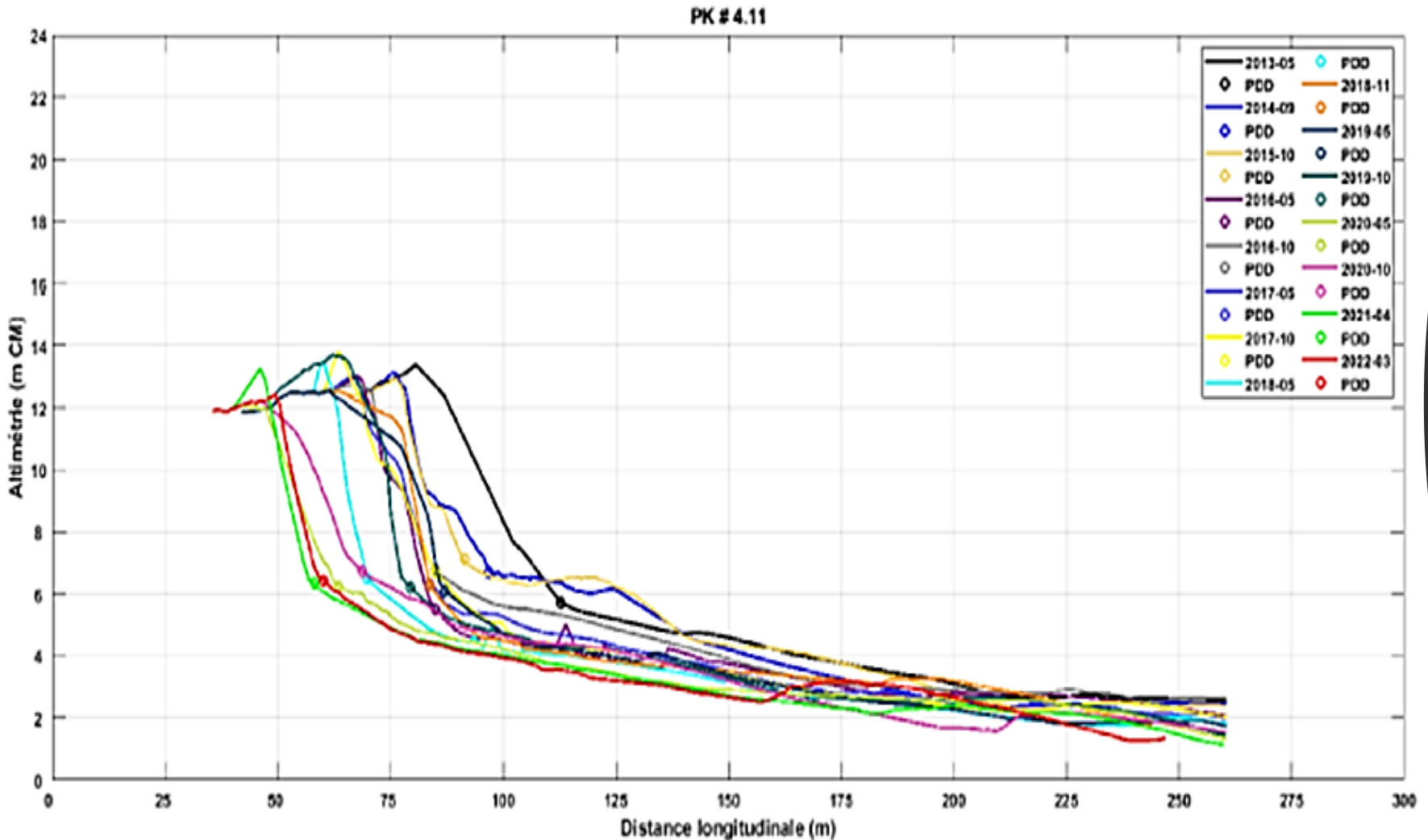
Les projets de recherche **ESTRAN** et **ESTOC** se sont poursuivis au cours de l'année.

- Le projet **ESTRAN** (recherches archéologiques sur le littoral sud soulacais) s'est déployé vers l'Amélie approfondissant ainsi le champ des investigations.
- Le projet de recherche **ESTOC** (modélisation numérique des évolutions du trait de côte) a permis le déploiement de capteurs de mesures de courant dans la passe sud et dans la zone de déferlement à des fins de calibration des modèles numériques.

Ces deux projets de recherche vont se poursuivre en 2023.



- Les mesures de l'observatoire local des évolutions du trait de côte entre la pointe de la Négade et la jetée de Grave se sont déroulées entre la fin mars et la mi-avril 2022. Le rapport annuel d'analyses des évolutions du trait de côte a été produit en juillet 2022.



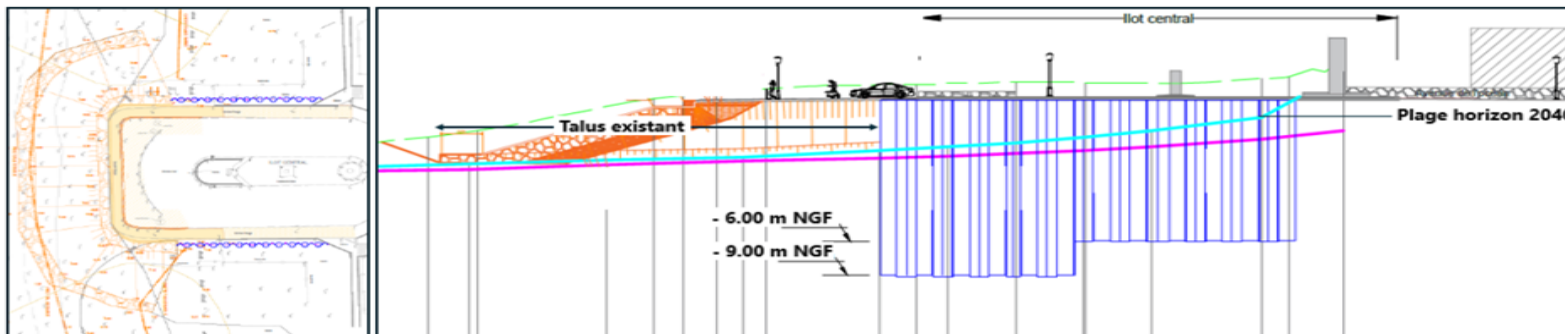
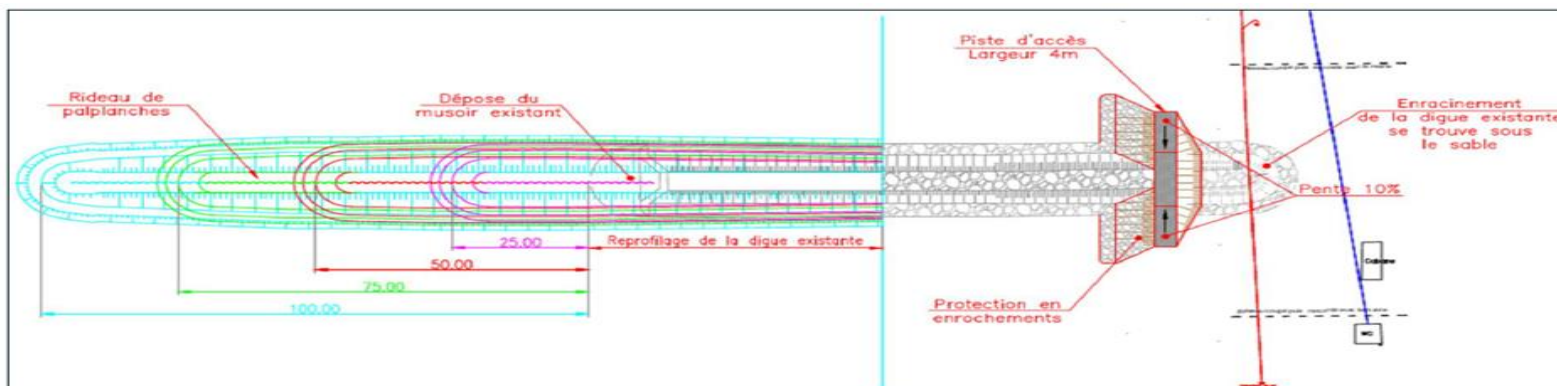
▪ Vendays-Montalivet :

Les études de maîtrise d'œuvre visant à la protection du secteur de la colonne et de la réorganisation des épis de protection en enrochements se sont poursuivies (bureau d'études EGIS EAU).

Une campagne d'investigations géotechniques a été réalisée afin de permettre d'optimiser le dimensionnement des ouvrages.

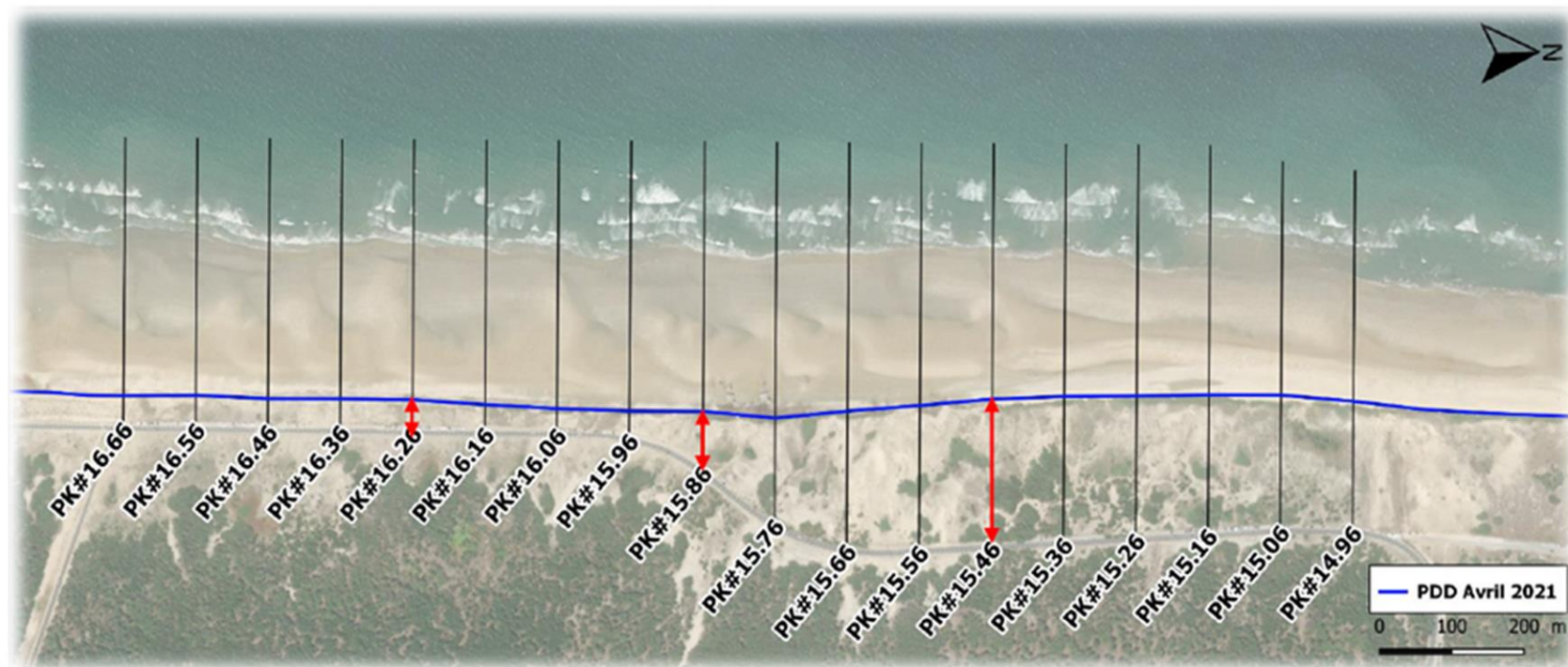
Les études à niveau Avant-Projet ont été finalisées en novembre 2022.

> **2023** va permettre de lancer des investigations géotechniques, de réaliser les études de projet et de déposer les dossiers réglementaires en vue des demandes d'autorisations préfectorales de réalisation des travaux.



Les mesures de l'observatoire local des évolutions du trait de côte entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer se sont déroulées entre la fin mars et la mi-avril 2022.

Le rapport annuel d'analyses des évolutions du trait de côte a été produit en juillet 2022.



- Lacanau :

La **communauté de communes Médoc Atlantique** continue d'accompagner techniquement et financièrement la commune de Lacanau dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions 2016-2022.

La future stratégie locale de gestion de la bande côtière du littoral de Lacanau va être transférée à la **communauté de communes Médoc Atlantique** à partir de 2023.

Lutte contre les inondations

I] Travaux structurants

Les travaux majeurs entrepris par la **communauté de communes Médoc Atlantique** en 2022 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de remise en état de la digue des Mattes (secteur « Listran » phase 2) sur la commune de Jau-Dignac-et-Loirac.
- Travaux de reprise du parement fluvial en enrochements, réalisés sur 122 ml de digue par l'entreprise **SPIE BATIGNOLLES VALERIAN** pour un montant total de **385 737.45 € HT**.



Ces travaux ont été réalisés en auto-financement à 100 %.

Travaux complémentaires du cordon Sud du chenal de Goulée :

- Réfection totale de l'ouvrage hydraulique nommé OH-12 (commune de Valeyrac), réalisée par l'entreprise **BUESA** pour un montant de **68 268.32 € HT** en auto-financement à 100 %.



Avant travaux



Après travaux



- Travaux de remise en état du cordon Sud du chenal de Richard (560 ml), fléchés dans le Programme de Submersion Rapide (PSR) (commune de Jau Dignac et Loirac). La réfection de 760 ml du cordon a débuté à l'automne par l'entreprise **SPIE BATIGNOLLES VALERIAN** pour un montant de **250 251.64 € HT**.

Néanmoins, le chantier a dû être ajourné en fin d'année et reporté à l'automne 2023, en cause : des conditions météorologiques défavorables. Une sécurisation de l'ouvrage a dû toutefois être effectuée pour passer la période hivernale.

Cordon végétalisé

Avant travaux



Après travaux



II] Travaux d'entretien

- Travaux de réouverture de milieux pour rechercher le cheminement de la digue du Bas-Médoc en aval de la section 8 sur le domaine du Grand Port de Bordeaux Métropole.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre de l'étude de danger et de la recherche de la fermeture aval du système d'endiguement du Bas-Médoc.



Ces travaux ont été réalisés par les entreprises **ESCADE**, **BURAN** et l'association **APADEV** pour un montant total de **4 865.44 € HT**.

Travaux divers concernant la circulation sur les digues du Bas-Médoc :

- Mise en place de signalisation et d'une barrière sur un secteur pilote au phare de Richard, comblement d'ornières en crête de digue...) pour un total de **5 367 € HT**.



- Réfection partielle du perré maçonné de la digue de 1ère ligne et la remise en état du profan du cordon Sud de Goulée pour un total de **4 585 € HT**.



- Continuité des travaux d'entretien courant de la végétation se développant sur la digue des Mattes du Bas-Médoc, la digue de Valeyrac et les cordons (traitements mécaniques et manuels).

Deux campagnes d'entretien ont eu lieu au printemps et à l'automne, en ayant recours aux entreprises privées; pour un montant de **16 000 € HT** et au service technique de la **CdC MA**.



- Accompagnement financier spécifique, auprès du SMBV, pour des travaux d'urgence de la remise en état de certains ouvrages hydrauliques (subvention de **47 064 € HT**).

Les principales études de la communauté de communes Médoc Atlantique :

Les études (groupement d'études EGIS EAU / CASAGEC INGENIERIE) visant à la régularisation de l'ensemble du futur système d'endiguement sont toujours en cours avec comme objectif final, un dépôt au plus tard fin juin 2023,

L'étude avant-projet des travaux de réfection du cordon Sud du Gua (commune de Jau-Dignac-et-Loirac) est finalisée.

La phase suivante sera l'étude Projet qui se déroulera au second semestre 2023.

Sur la base d'un état des lieux exhaustif des digues, cordons et ouvrages hydrauliques, Un plan d'intervention a été défini pour 2023.

Ils intègrent les travaux majeurs de 2023 qui devraient s'orienter sur la finalisation des travaux du cordon sud du chenal de Richard (travaux structurants) et sur les travaux d'entretien courants (traitement de la végétation, travaux divers sur les ouvrages maçonnés et travaux d'urgence...)

GESTION DES MOUSTIQUES

Les différentes phases :

Prospection: Reconnaissance des gîtes larvaires de moustiques, détermination des espèces, et des densités larvaires.

Traitement: Par pulvérisation manuelle de produits biopesticides.

Contrôle: Vérification de l'efficacité de la stratégie employée.



Zones de surveillance du Nord-Médoc :



➤ Grayan-et-L'Hôpital



➤ Soulac-sur-Mer

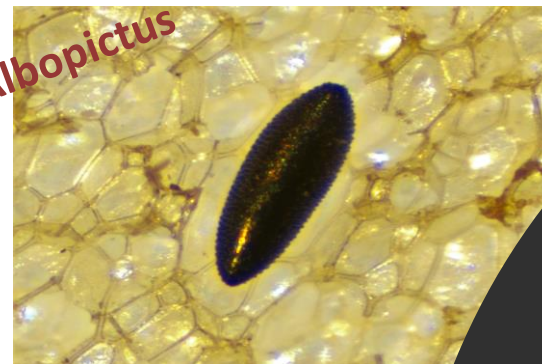


➤ Le Verdon-sur-Mer

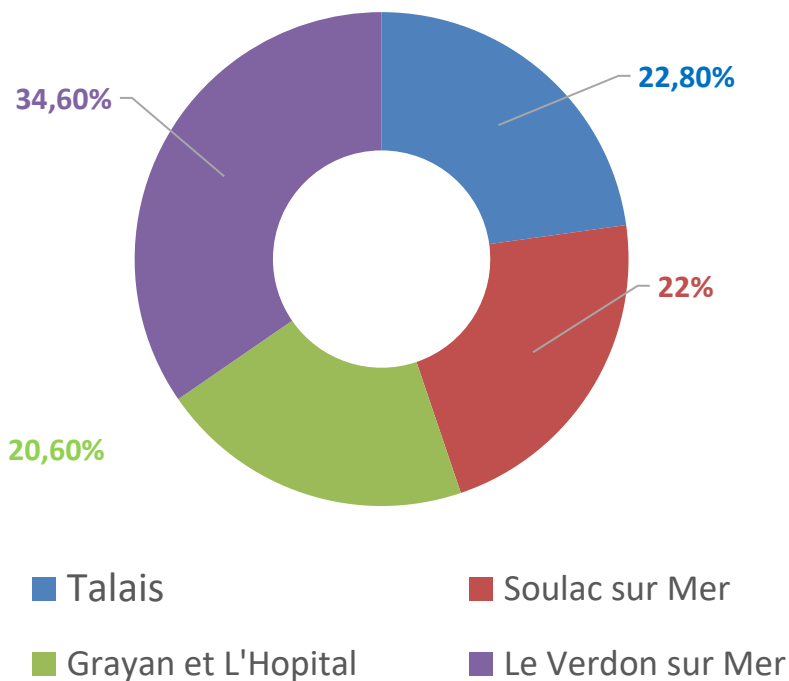


➤ Talais

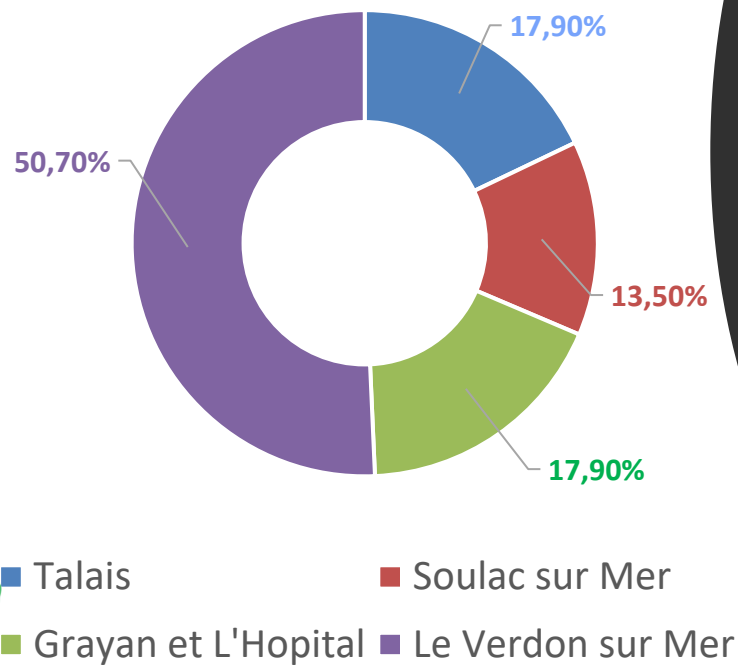
Aede Albopictus

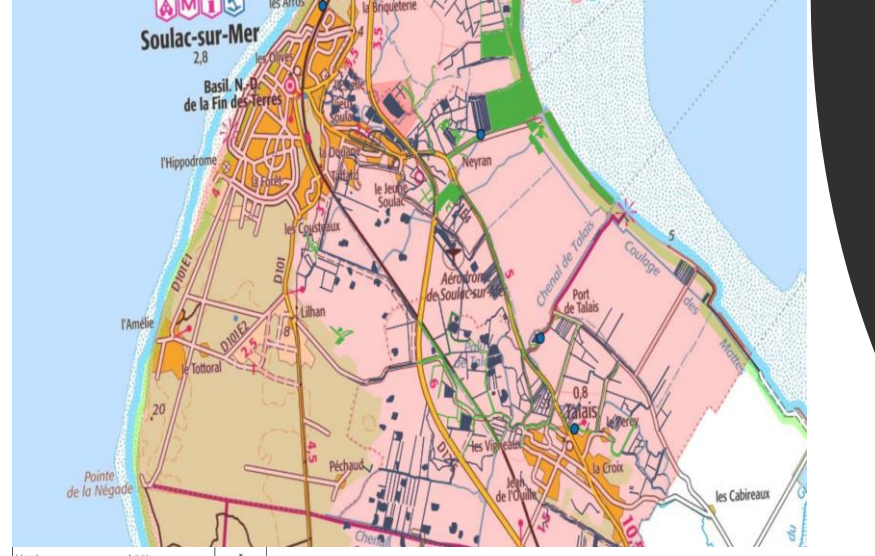
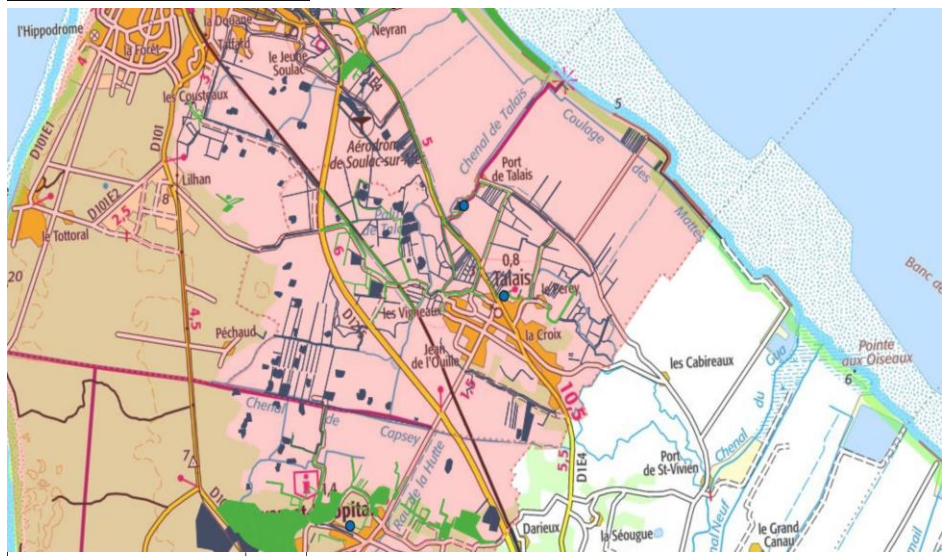
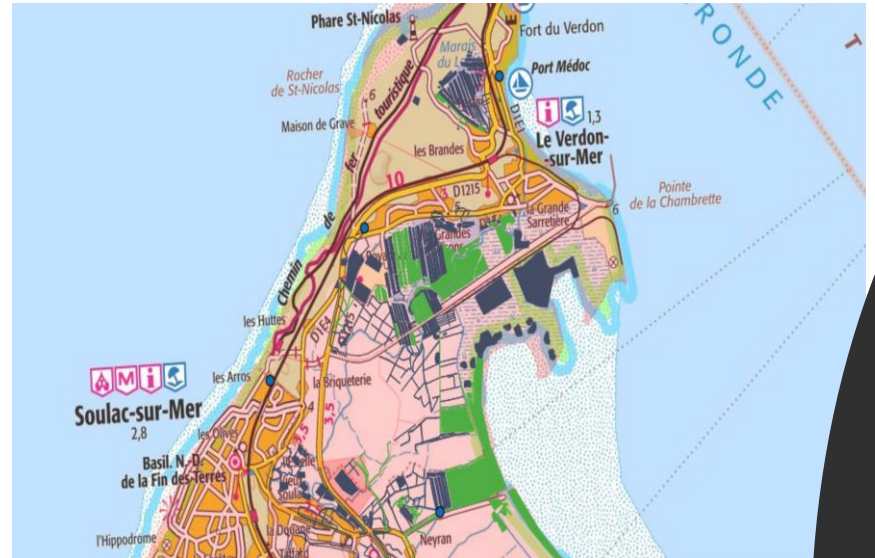
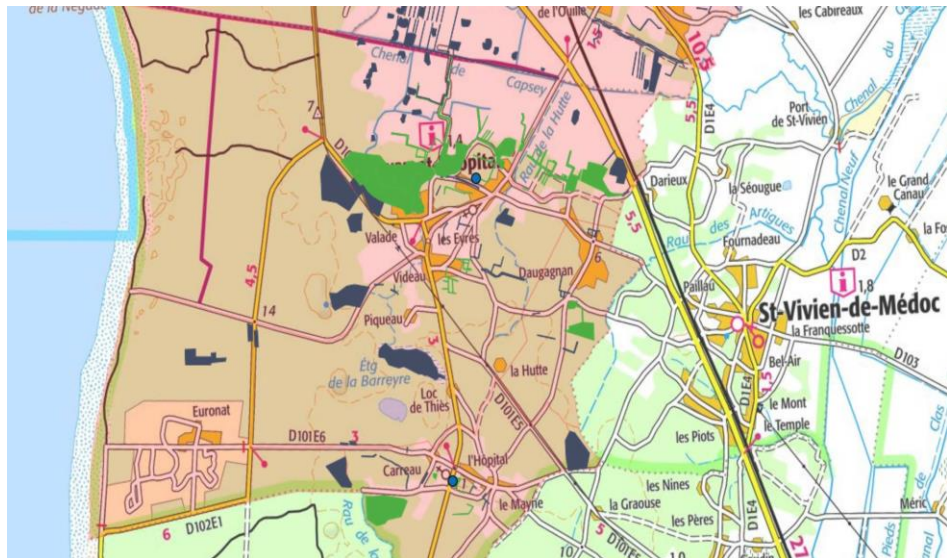


Volume horaire



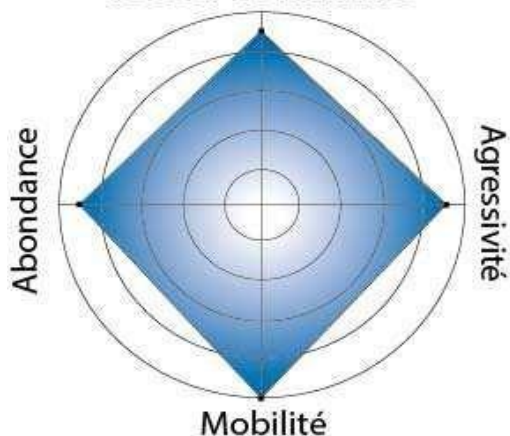
Volume biocide 88,86 kg





Les 2 principales espèces traitées

Vecteur de maladies



Profil d'*Aedes detritus* (s.l.)

Les gîtes naturels sont les marais à submersion temporaire à tendance halophile, mais aussi les canaux de drainages évacuants les eaux saumâtres.

Les adultes de cette espèce sont présents **de mars à novembre** voir décembre avec souvent une interruption de juin à septembre. Suite aux dernières mises en eau et éclosions de l'année une génération d'adultes peut émerger avant l'hiver, mais une partie des larves peut aussi passer l'hiver à l'état larvaire pour émerger tôt l'année suivante.

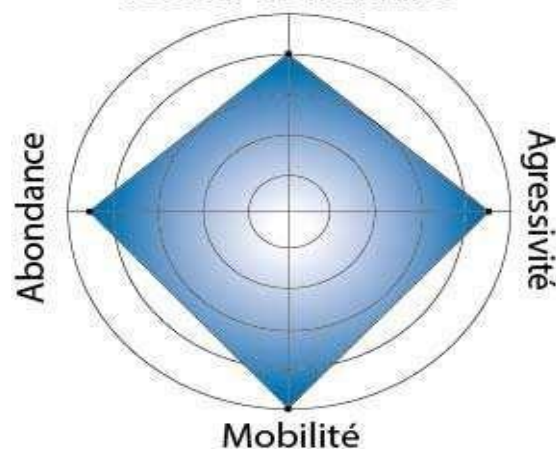
De la même façon, certains œufs ne vont pas éclore avant l'année suivante. Son absence, ou plutôt sa raréfaction, à l'état larvaire et adulte pendant la saison la plus chaude de l'année est à mettre sur le compte d'un assèchement de ses gîtes préférentiels.



C'est le moustique typique des zones humides salées à submersion temporaire du littoral. Il est reconnaissable à ses pattes ornées d'anneaux blancs, son abdomen avec des bandes transversales et une médiane blanche et un thorax roux avec deux bandes longitudinales crèmes.

Il se développe dans des canaux d'irrigations, des prés salés, mais aussi des rizières (lors des premières mises en eau) et diverses zones agricoles ou aménagées par l'homme comme les marais de chasse.

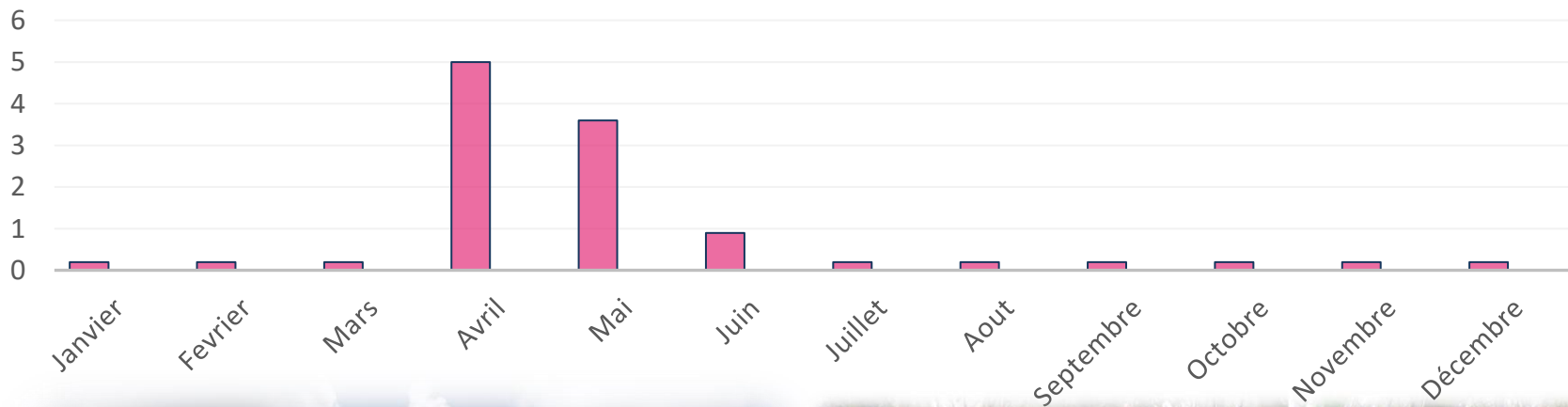
Vecteur de maladies



Profil d'*Aedes caspius*

Evolution de la présence de moustiques adultes

Nombre de moustiques capturés (moyenne)



Le Verdon-sur-Mer



Sous-bois à Grayan

Service de l'enfance

Du mouvement dans les ressources humaines :

- ❑ Accueil d'une nouvelle collègue pour le LAEP
- ❑ Départ en congé maternité de la coordinatrice enfance jeunesse a été remplacée durant son absence par un coordinateur
- ❑ Accueil d'une apprentie Educateur de Jeune Enfant sur les services RPE et LAEP
- ❑ Passage en temps plein pour les deux responsables du RPE car celles-ci, à leur demande, seront mobilisées une fois par semaine sur un accueil LAEP.

Enveloppe enfance jeunesse :

Participation au financement de projets d'éducation artistique et culturelle

Voix de Cordouan : 4 000 €

Classes concernées : - CM1/CM2 Le Verdon sur Mer - 3 classes CE2/CM1/CM2 Talais
- CM2 Soulac sur Mer - CE2 Grayan-et-l'Hôpital
- 2 classes de 5^{ème} Collège G. Mandel Soulac sur Mer
12 journées d'intervention + 5 concerts solo dans chacun des établissements

Paysages en Mouvement CDC Médoc Cœur de Presqu'île : 4 839,95 €

Classes concernées : - 2 classes de l'école de Vendays-Montalivet (10 MS + 18 GS)
- 4 classes de l'école de Jau Dignac et Loirac (11 CP / 24 CE2 / 15 CE1 / 19 GS)

Visites du Phare de Cordouan : Soit un total de 79 enfants (19 de plus qu'en 2021)
Coût total pour la CdC : 2 990 €

L'opération « visites du phare de Cordouan » s'est poursuivie cette année. Pour rappel, cette action prévoit le financement de 12 visites du phare par structure d'accueil enfance jeunesse du territoire (ALSH, espace jeunesse).

Les structures, quant à elles, assurent, le trajet en bus jusqu'au Verdon sur Mer, les billets des accompagnateurs et les billets supplémentaires au-delà du 12^{ème} enfant.

Les visites se sont étendues d'avril à août 2022 :

- ALSH Carcans : 24 enfants
- ALSH Hourtin : 7 enfants
- ALSH Le Verdon sur Mer : 12 enfants
- ALSH Vendays-Montalivet : 12 enfants
- ALSH Lacanau : 24 enfants

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE C.T.G.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) à partir du 1^{er} janvier 2022.

D'après la circulaire 2020-01 de la Direction des politiques familiales et sociales, la CTG est « *une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.* ».

Ce nouveau dispositif va garantir, à l'échelle du territoire, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ mais en simplifie les modalités de calcul.

La CTG doit intégrer :

- ❖ Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par les communes, la communauté de communes et la CAF,
- ❖ L'offre d'équipement existante soutenue par les collectivités et la CAF,
- ❖ Un plan d'action précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants,
- ❖ Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés,
- ❖ Les principes d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Toujours selon cette même circulaire, la CAF s'engage à participer au financement d'un diagnostic multithématique.

La réalisation du diagnostic et l'accompagnement dans l'élaboration de la CTG Médoc Atlantique ont été confiés au cabinet Ithéa Conseil. La mission a débuté en septembre 2022 par la conception d'un diagnostic statistique avec les données de l'INSEE.

Cet état des lieux initial a été complété par :

- ❖ Des entretiens avec 15 acteurs clés du territoire (élus, partenaires, techniciens, etc.)
- ❖ Les réponses à l'enquête diffusée à la population (1641 répondants)
- ❖ Les réponses à l'enquête diffusée aux jeunes entre 11 et 17 ans (504 répondants)

Perspectives :

Finalisation du diagnostic CTG et rédaction du schéma de développement intégrant les actions que souhaitera développer la communauté de communes dans les années à venir

Poursuite de l'opération « visites du phare de Cordouan »

Mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire en partenariat avec le SMIDDEST, l'Education Nationale, l'IDDAC et la DRAC Nouvelle Aquitaine

Continuité du travail engagé autour de la petite enfance :

- Etudes autour de la création de deux crèches sur les communes de Soulac sur Mer et Vendays-Montalivet
- Lancement d'une réflexion sur la création d'une halte-garderie itinérante

LES ACTIVITES DU RELAIS PETITE ENFANCE

R.P.E.

Des changements importants pour le service :

- * Nouveau référentiel CAF avec de nouvelles missions obligatoires : le Relais Assistants Maternels (RAM) devient le Relais Petite Enfance (RPE) (en application du décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.)
- * Création d'un logo national des RPE à intégrer dans tous les éléments de communication du service
- * Nouvelle convention collective des assistants maternels
- * Réformes autour des modes d'accueil impactant le métier d'assistant maternel
- * Fin de la période d'agrément avec la CAF de la Gironde, nécessité d'élaborer un nouveau projet de fonctionnement pour le renouvellement de l'agrément pour la période **2023 – 2026** : diagnostic, enjeux et perspectives.



Les activités du relais :

Des permanences téléphoniques et accueil sur RDV (familles et professionnels)

Les principaux motifs de contact sont la recherche d'un mode d'accueil mais aussi des informations sur les contrats, l'accès aux droits et les congés.

107 familles différentes ont bénéficié d'une information proposée par le RPE dont 95 qui recherchaient un mode d'accueil.

Des accueils en matinée pour les assistantes maternelles et les enfants

47 assistantes maternelles différentes ont participé aux **168 matinées d'éveil** en 2022 avec **187 enfants différents**.

Lors de ces matinées, des temps plus spécifiques ont été proposés :

- * Eveil musical
- * Observation professionnelle
- * Eveil à la motricité
- * Des temps passerelles avec 5 classes de petite section de maternelle
- * Détente et relaxation
- * Eveil au goût avec le mois du goût

Des sorties en juin/juillet : « transvasement » et pique-nique au parc de Carcans, sorties nature (parc, forêt, littoral, plage) et découverte de l'environnement du Verdon sur Mer, Grayan-et-l'Hôpital et Vendays-Montalivet.



Des temps professionnels réservés aux assistantes maternelles en soirée

32 assistantes maternelles différentes ont participé à au moins un de ces temps professionnels :

- 1 réunion de rentrée pour l'antenne de Carcans
- 1 réunion de rentrée pour l'antenne de Soulac
- Séances d'échanges sur les pratiques professionnelles avec un intervenant extérieur
- 2 réunions juridiques avec un intervenant extérieur
- 2 soirées thématiques ouvertes également aux familles.

A noter qu'une sensibilisation régulière, à l'accès à la formation continue pour les assistantes maternelles, est organisée par le service, en lien avec les RPE de l'ensemble du territoire médocain. Ainsi 15 assistantes maternelles différentes se sont formées au moins une fois en 2022.

Participation à des actions / Evènements communaux

A la demande de la commune de Lacanau, le service était présent, pour la première fois, lors de la soirée des nouveaux habitants. Les familles présentes ont pu découvrir les services communautaires mis à leur disposition sur le territoire.

Pour la 6^{ème} année consécutive, le service a participé à la nuit de la lecture organisée par la commune de Vendays-Montalivet dans la médiathèque de la commune.



Les actions phares du service :

La semaine des bébés lecteurs

La 9^{ème} édition s'est tenue du 4 au 9 avril avec la thématique *« autour du sommeil et des rêves »*.

Comme chaque année, cet évènement a été un succès notamment grâce aux partenariats forts avec les bibliothèques, les médiathèques et les librairies du territoire et l'association ALICE Aquitaine.

Des lectures pour petits et grands ainsi que deux représentations du spectacle « Brin de malice » ont eu lieu dans les médiathèques de Lacanau et Grayan-et-l'Hôpital.



L'exposition commune avec l'école de Queyrac et le réseau d'éducation prioritaire de Lesparre

Cette année les enfants et les assistants maternels ont travaillé autour d'albums jeunesse sur la thématique de l'alimentation

La soupe aux frites

LA SOUPE AUX FRITES



L'histoire

Mim et Crocus n'aiment pas la soupe. Mais Papa a inventé une recette incroyable...

L'École des loisirs: 2017

Le jeu

Le REP (ancien RAM) a fait le jeu suivant :



REP de Lesparre

REP-Vues de presse N°100

Editorial

Mai 2022

Bonjour !

Pour sa dix-neuvième édition, l'exposition-jeu Autour de l'Album démenage. La Maison La Boétie à Saint-Germain-d'Esteuil ne pouvant plus nous accueillir, nous avons retrouvé refuge à l'école de Queyrac grâce à la Mairie qui nous a prêté une salle. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Comme chaque année avant le Covid, des classes maternelles réalisent des jeux et des œuvres d'art à partir d'albums qu'elles ont toutes lus.

Cette année, une nouvelle thématique commune à tous les livres travaillés était proposée : A table !

Ainsi, des gourmandises ont envahi les lieux en intégrant les livres. C'est formidable, non ?

A bientôt.

Laurent Lafourcade
Réfèrent Pédagogique
du REP de Lesparre

Le Réseau d'Éducation Prioritaire de Lesparre. Même palette :



AUTOUR DE L'ALBUM Menu 19 / A table !



Jeux fabriqués
par les enfants des écoles
Salle de loisirs
à l'école de Queyrac
du 10 mai au 9 juin 2022 pour les
scolarisés

Entrée libre Mardi 17 mai de 16 h 30 à 19 h

Vernissage à 18 h



DANS CE NUMÉRO :

Deux pour deux, un pour toi	2
Un repas illustré	3
Adieu oiseaux d'été	4
La soupe aux frites	5
Le petit déjeuner de la famille coquin	6
Petit bœuf de viande	7
Haricots à Graciel	8
La fête des légumes	9
Un gâteau au goûter	10
Quand il dit les carottes de jardin	11
Bonne nuit à la ferme ?	12



Résultats obtenus et problématiques rencontrées :

Baisse significative du nombre d'assistantes maternelles en exercice

Le service constate une baisse du nombre d'assistantes maternelles en exercice sur le territoire de la communauté de communes.

Au 1^{er} juin 2022, sur le territoire de l'antenne de Carcans (Carcans, Lacanau et Hourtin), il y avait 34 assistantes maternelles en exercice, les prévisions pour l'année 2023 sont de 32 assistantes maternelles dont 9 ont plus de 55 ans.

Au 1^{er} juin 2022, sur le territoire de l'antenne de Soulac (11 communes), il y avait 45 assistantes maternelles en exercice, soit 18 de moins qu'en 2018. Les prévisions pour l'année 2023 sont de 37 professionnelles en activité dont 7 ont plus de 55 ans.

Le manque de place d'accueil devient préoccupant compte-tenu de l'absence d'autres modes d'accueil sur la partie **nord** du territoire. Le service a observé une nette diminution depuis la période de pandémie du COVID. Certaines ont été lourdement impactées par les nombreux changements des dispositions gouvernementales concernant les conditions d'accueils des enfants au fil des mois. Ces difficultés ont conduit plusieurs assistantes maternelles à stopper leur activité, en cause : l'épuisement professionnel. Certaines effectuent des reconversions, d'autres sont en arrêts maladie pour des troubles musculosquelettiques, et celles qui le peuvent, partent à la retraite.

Il est important de souligner que très peu de nouvelles candidates à l'agrément se sont présentées au service ou en réunions d'information avec les services de la PMI du Conseil Départemental.

Cependant, les demandes pour des recherches de mode d'accueil de nouvelles familles s'installant sur le territoire, sont de plus en plus fréquentes à la suite de cet épisode de crise sanitaire.

C'est pourquoi, le service va s'engager sur la période **2023-2026** sur l'une des missions que la CAF propose : la promotion de l'accueil individuel par le biais d'actions favorisant la valorisation du métier d'assistant maternel.

Baisse de la fréquentation sur les temps d'accueil à Hourtin

Actuellement et depuis la crise sanitaire, l'accueil se fait à Hourtin Port dans une annexe de la salle d'animation. En effet, la réintégration du service dans les locaux de l'ALSH n'a pas été possible compte tenu des problématiques liées au partage des espaces entre deux services n'accueillant pas le même public. Le service est en discussion avec la mairie pour trouver un nouveau lieu plus proche du centre.

Rénovation du local de Soulac sur mer

La rénovation du local situé rue Foch à Soulac sur Mer a commencé le 25 octobre 2022. Pendant la durée des travaux, l'itinérance du service s'est poursuivie à l'office de tourisme situé à Port Médoc sur la commune du Verdon sur Mer. Ce lieu sera ensuite remis à disposition de l'office de tourisme à l'été 2023.

A noter que le site de Soulac sur Mer sera le 1^{er} local dédié entièrement à l'usage du RPE et dans lequel sera aussi intégré le **Lieu d'Accueil Enfant Parent**.

Les réalisations à mettre en avant :

Organisation de deux conférences thématiques pour les professionnels de la petite enfance et pour les familles.

Ces conférences ont été animées par Héloïse JUNIER, psychologue, journaliste scientifique et formatrice petite enfance.

« **Les émotions des jeunes enfants : que se passe-t-il dans leur petite tête ?** », le mardi 25 janvier dans la salle culturelle de Vendays-Montalivet, ont été réunis environ 40 personnes dont 16 assistantes maternelles, des familles ainsi que d'autres professionnels de l'enfance (professeurs des écoles, ATSEM, agents de crèche).

A noter que le contrôle du pass sanitaire était encore obligatoire.

LES ÉMOTIONS
DES JEUNES ENFANTS

20H

QUE SE PASSE-T-IL DANS LEUR PETITES TÊTES ?

CONFÉRENCE ANIMÉE PAR
HÉLOÏSE JUNIER

2022
MAR. 25 JANVIER

SALLE CULTURELLE
VENDAYS-MONTALIVET
(route de Courreau)

ORGANISÉE PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE

MÉDOC ATLANTIQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OUVERT À TOUS - ACCÈS GRATUIT - PASS SANITAIRE REQUIS
RENSEIGNEMENTS : FLORENCE 06 85 49 06 93 ou JESSY 06 89 14 29 79

« Le sommeil des jeunes enfants à la lumière des neurosciences », le mardi 15 mars dans la salle d'animation d'Hourtin a réuni une soixantaine de personnes dont 31 assistantes maternelles, des familles et de nombreux autres professionnels (agents de crèche, médecins, kinésithérapeutes, sophrologues, ATSEM, animateurs, etc.).



Les affiches de ces deux évènements ont été réalisées en externe par une graphiste indépendante de Lacanau, Schaake Design.

Organisation de la retransmission territoriale du forum départemental des assistantes maternelles

En raison des dispositions liées à la crise sanitaire et de la volonté du département de territorialiser le forum des assistantes maternelles, la communauté de communes Médoc Atlantique s'est positionnée pour être le territoire médocain qui accueillerait la retransmission du forum dont la thématique était la suivante : « *Ma journée chez l'assistante maternelle, bienveillance confiance, contenance* ».

L'organisation de cette journée s'est faite en partenariat avec le service de PMI de la MDS du Pôle territoriale Médoc. Le forum s'est tenu à Bordeaux et retransmis en direct dans la salle culturelle de Vendays-Montalivet. Un numéro de téléphone dédié avait été mis en place afin que chaque assistante maternelle puisse poser leurs questions en direct par SMS.



Les perspectives pour 2023 :

- ✓ Un projet autour de l'éveil culturel « Les musiques à goûter » en partenariat avec l'association ECLATS et l'iddac. Ce projet contribuerait à la mission de valorisation du métier d'assistant maternel. L'association ECLATS a déposé ce projet dans le cadre de l'appel à projet de l'ARS sur les 1000 premiers jours de l'enfant. Un financement important sera accordé aux projets retenus.
- ✓ La 10^{ème} édition de la semaine des bébés lecteurs, anniversaire de cette action phare du service, qui réunit chaque année, enfants, familles et professionnels autour du plaisir de lire sans savoir lire. Une édition particulière sera imaginée autour de la thématique de la gourmandise, enrichie de lectures, spectacles, expositions, etc.
- ✓ La mise en place d'une nouvelle forme d'atelier pendant les temps d'accueil en matinée « les ateliers du partage ». Ces ateliers permettront aux assistantes maternelles de mettre en commun leurs pratiques et de présenter leurs ateliers/activités à leurs collègues.
- ✓ Repenser la communication du service RPE avec de nouvelles plaquettes d'information.
- ✓ Organiser le prêt de livres / documentation à destination des assistantes maternelles et des enfants. Le service est doté d'un grand nombre de revues et de livres jeunesse. Une réflexion est en cours sur la manière de mettre à disposition ce fonds aux assistantes maternelles.
- ✓ Mise en marche de projets en cohérence avec l'environnement et la nature sur le nord du territoire.
- ✓ Poursuivre les actions d'éveil culturel en lien avec le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles.

SERVICE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

L.A.E.P.

Rappel du contexte :
ouverture du service

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent itinérant « La Bulle d'Alice » a ouvert ses portes le 28 février 2022.

Les différents accueils se sont déroulés dans les locaux comme suit :



COMMUNE	LACANAU 33680	CARCANS 33121	GRAYAN-ET- L'HOPITAL 33590	VENDAYS- MONTALIVET 33930
ADRESSE	Pôle de l'Aiguillonne 3 rue de l'Aiguillonne	Salle ENAVANS 8 rue du Stade	Maison des associations 49 rue des Goëlands	RPA « Les chênes » Chemin de la RPA
TYPE DE LOCAL	Salle de réunion utilisée également par le RPE	Salle polyvalente utilisée également par le RPE	Salle polyvalente utilisée également par le RPE	Salons communs de la RPA utilisé également par le RPE
SUPERFICIE	43 m ²	115 m ²	100 m ²	87 m ²

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	9H – 12H LACANAU	9H – 12H GRAYAN-ET- L'HÔPITAL	9H – 12H CARCANS	*9H-13H	*9H-13H
APRÈS-MIDI	*13H30- 16H30	*14H- 16H30		15H – 18H VENDAYS- MONTALIVET	*13H30- 15H30

Planning d'ouverture au public

* Temps administratif, réunions, mise en réseau, supervisions

FONCTION	PROFESSIONNELS
ACCUEILLANTE REFERENTE	MARYSE BONNOT (EN ITINÉRANCE SUR LES 4 COMMUNES)
ACCUEILLANTS PERMANENTS	HÉLÈNE EMILY (LACANAU)
	CAROLINE MINVIELLE (GRAYAN-ET-L'HÔPITAL)
	JESSY MOREAU (CARCANS) FLORENCE CLUZEAU-BON (VENDAYS-MONTALIVET)
ACCUEILLANTS REMPLAÇANTS	ERWOAN FROMENTIN (TOUS SAUF CARCANS)
	ELVIRE GENET (TOUS LES LIEUX)
	LAURE MAURIN (LACANAU, CARCANS)
	OPHÉLIA FAUCON (GRAYAN-ET-L'HÔPITAL, VENDAYS-MONTALIVET)
	LUCILLE ROY (TOUS LES LIEUX)
SUPERVISEUSE	EVELYNE JEANNOT

Le **LAEP** a été fermé la 2^{ème} semaine des petites vacances scolaires (février, avril, octobre), les trois premières semaines d'août, les deux semaines des vacances de fin d'année et les jours fériés.

L'équipe était constituée au départ de 11 professionnels : une accueillante référente à temps plein, 2 accueillantes à 0.20 Etp, 1 accueillante à 0.05 Etp (soit 8h/mois minimum) ,2 accueillantes salariées d'une association (mise à disposition du service par convention), 3 accueillants et un superviseur prestataire.

Principaux évènements de l'année :

- L'ouverture du premier LAEP itinérant sur le Médoc
- Ecriture du projet de fonctionnement, d'un guide de bienvenue et de la charte de l'accueillant
- L'aménagement des lieux avec la mutualisation du matériel du RPE et achat matériel spécifique LAEP
- La création de supports de communication (affiches et flyers)
- La semaine des portes ouvertes durant la semaine nationale petite enfance
- Le nom du LAEP « *La Bulle d'Alice* » proposé par les familles et les accueillants
- La participation du LAEP au forum départemental du Handicap à Vertheuil
- L'accueil d'une apprentie EJE sur le service pour 3 ans (à compter du mois de septembre 2022)
- Une formation commune pour toute l'équipe d'accueillants (décembre 2022 et mars 2023)
- Des articles dans la presse locale (journal du Médoc), dans les revues des communes (Carcans, Lacanau, Naujac-sur-Mer), dans la revue des enfants canaulais (ALSH La Husclade)

Indicateurs quantitatifs

Généralités:

En 2022, le LAEP itinérant a accueilli **83 enfants différents** accompagnés d'un parent proche.

64 familles différentes ont ouvert la porte de ces lieux, dont **35 étaient des nouveaux arrivants**.

Il est à noter, également que **21 familles ont fréquenté au moins deux lieux** différents définis pour la plupart comme suit :

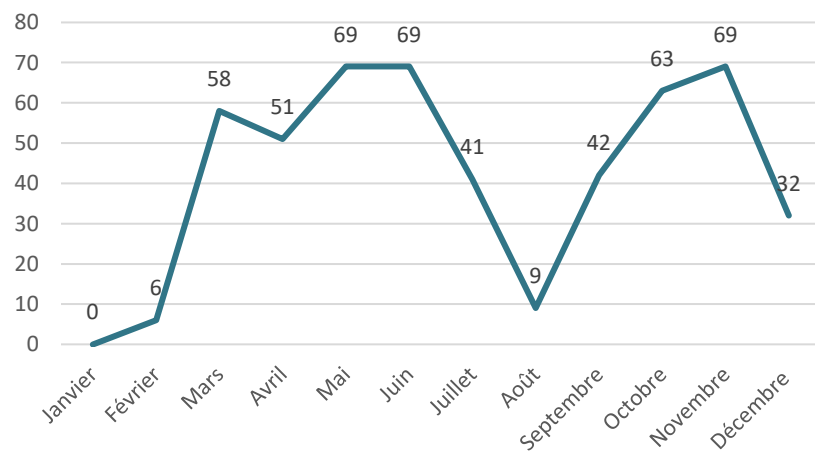
- ❖ CARCANS/LACANAU
- ❖ GRAYAN-ET-L'HÔPITAL/ VENDAYS-MONTALIVET

Présence et nouveaux enfants:

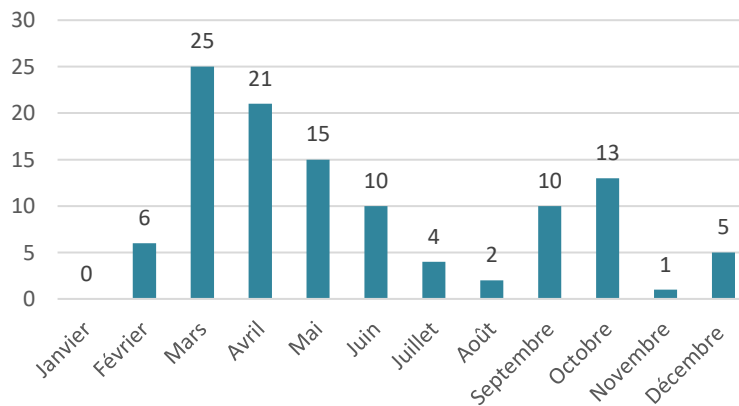
En moyenne, **50 enfants par mois** ont fréquenté les différents lieux avec de **nouveaux enfants** chaque mois.



NOMBRE DE PRESENCE enfants 2022



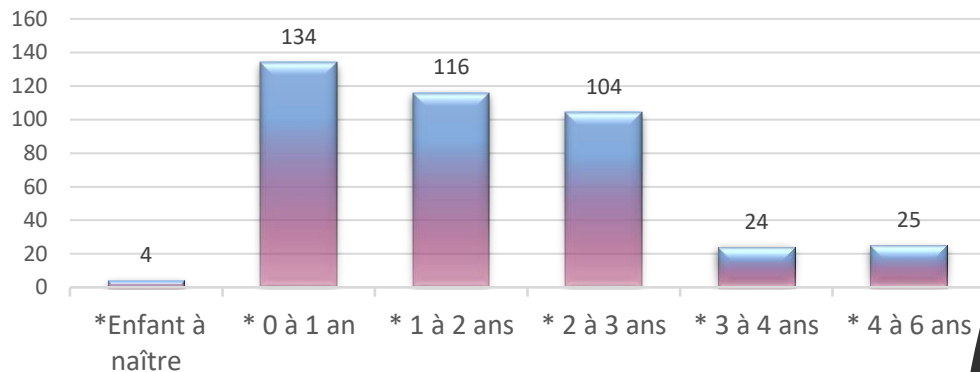
NOUVEAUX ENFANTS 2022
TOUS LIEUX CONFONDUS



Age des enfants

La grande majorité des enfants accueillis sont **âgés entre 0 et 3 ans**. Les plus représentés sont **les tout-petits âgés de 0 à 1 an**.

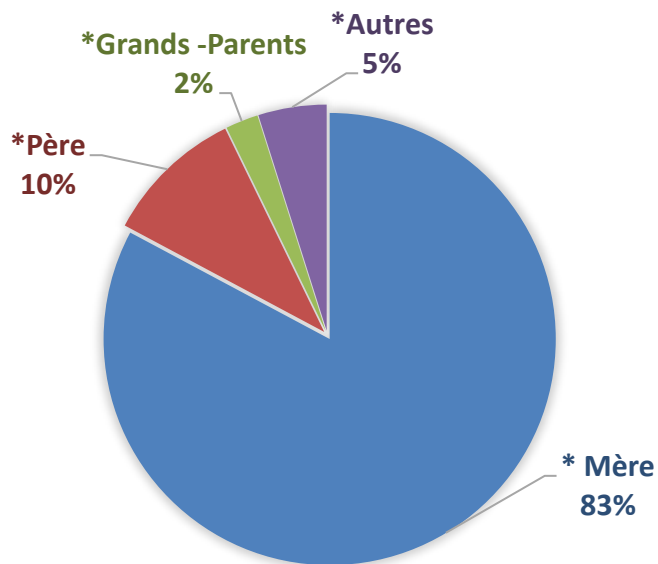
Age des enfants fréquentant Le LAEP itinérant "La bulle d'Alice" 2022



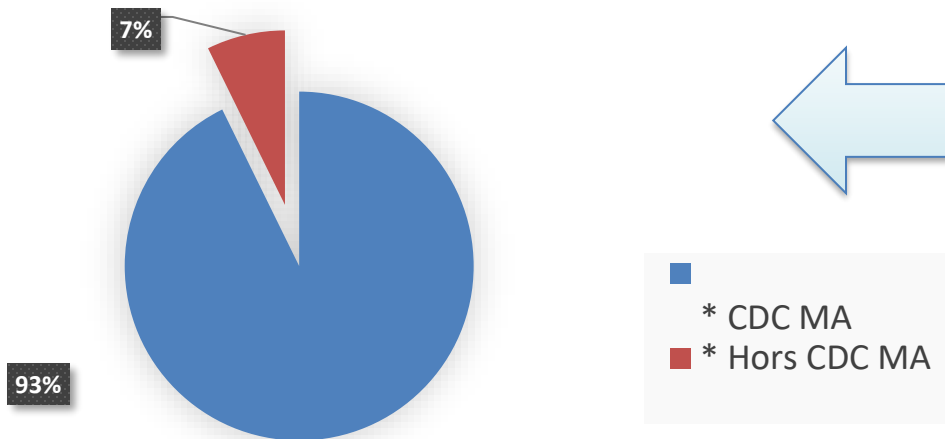
Lien de parenté de l'accompagnant

Lien de parenté de l'accompagnant

Les mères représentent la grande majorité des accompagnants. Il est noté la présence **des pères** et des grands-parents. La catégorie autre est composée de tantes, oncles, grands frères, **grandes sœurs**, professionnels et jeunes filles au pair.



Provenance géographique des familles 2022



Provenance géographique des familles :

La grande majorité des familles habite sur les communes de la CdC Médoc Atlantique.

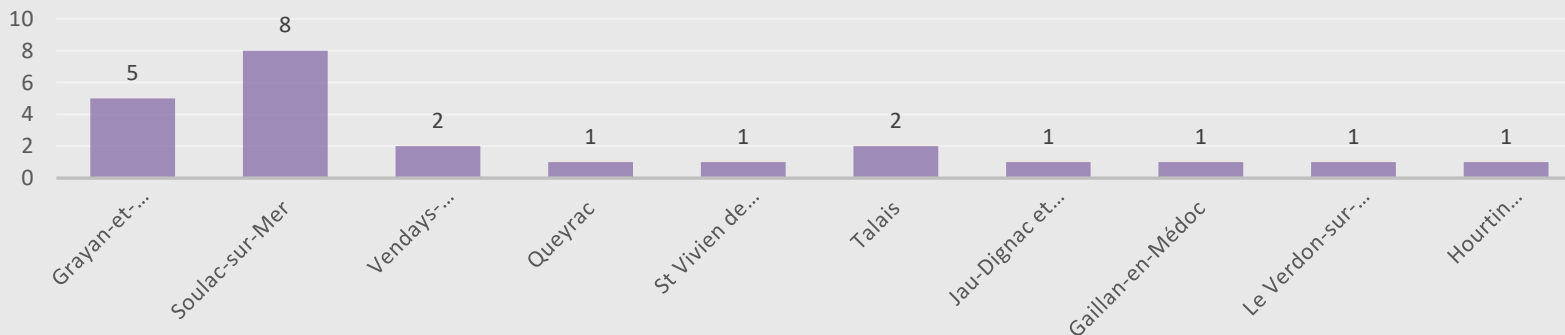
FOCUS PROVENANCE DES FAMILLES FREQUENTANT LE LAEP

Grayan-et-l'Hôpital :

Les familles qui fréquentent ce lieu **habitent principalement sur la commune de Soulac-sur-Mer et Grayan-et-l'Hôpital**. Il est à noter que les autres familles habitent sur des **communes situées au nord du territoire**.

En 2022, 23 familles différentes ont fréquenté le LAEP de Grayan-et-l'Hôpital.

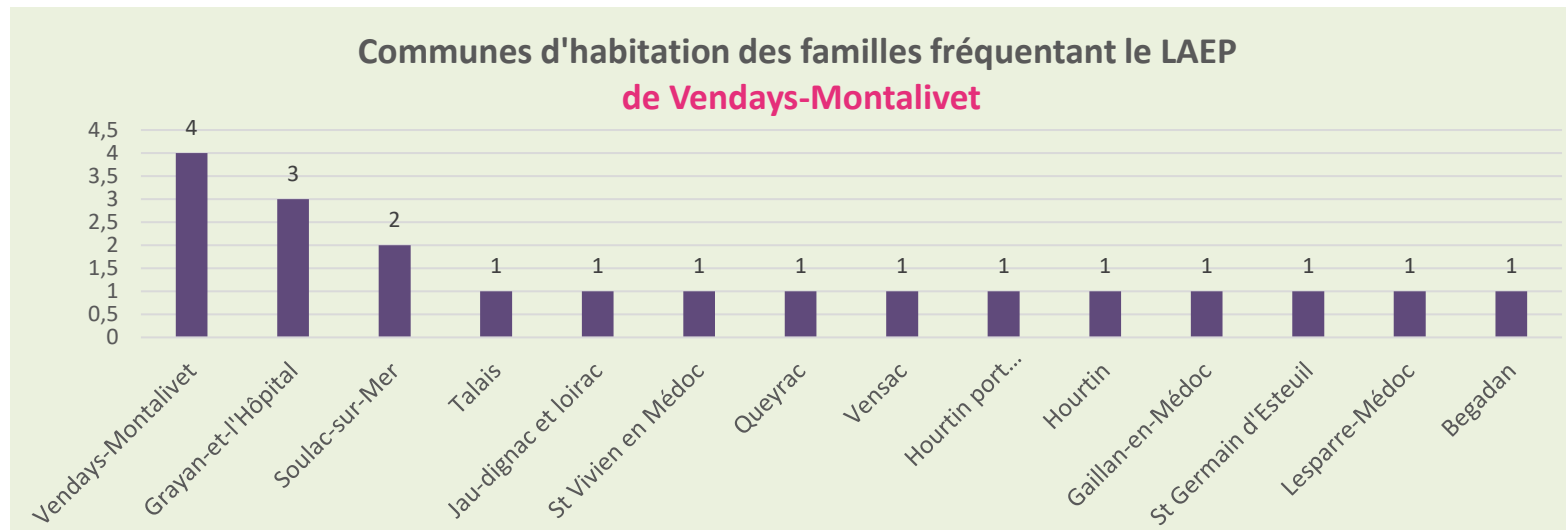
Commune d'habitation des familles sur le LAEP de **Grayan-et-l'Hôpital**-2022



Vendays-Montalivet :

Les familles qui fréquentent ce lieu habitent principalement sur les communes de Vendays-Montalivet, de Grayan-et-l'Hôpital et de Soulac-sur-Mer. Il est à noter que **ce lieu est fréquenté par des familles habitant sur le plus de communes différentes et sur des communes hors CDC.**

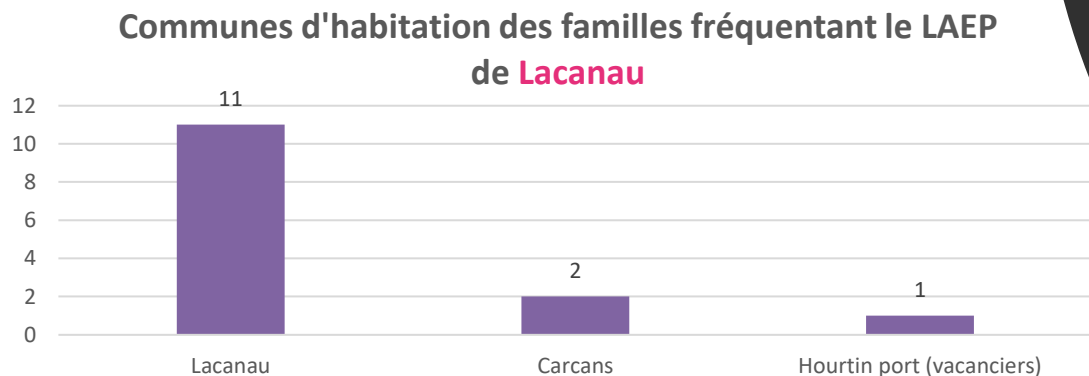
En 2022, 22 familles différentes ont fréquenté le LAEP de Vendays-Montalivet.



Lacatau :

Les familles qui fréquentent ce lieu **habitent pour la grande majorité sur la commune de Lacatau.**

En 2022, 14 familles différentes ont fréquenté le LAEP de Lacatau.



Rappel des objectifs du LAEP « La Bulle d'Alice » :

Le projet du service reprend les caractéristiques de la première Maison Verte en se fixant trois objectifs principaux :

- Socialisation, mixité sociale et apprentissage de la citoyenneté
- La préparation à la séparation
- Prévention des troubles psychologiques dus à des difficultés dans la relation parent-enfant

Au sein du lieu d'accueil, **l'enfant** rencontre des pairs du même âge que lui. Il fait l'expérience de l'amitié, de la complicité, de l'entraide mais aussi de la rivalité, de la jalousie. Toutes ces nouvelles acquisitions sont faites en présence de la mère ou des parents qui accompagnent l'enfant. C'est donc en toute sécurité affective que l'enfant découvre la vie en société.

De leur côté, **les parents** lient aussi connaissance avec d'autres adultes présents. Dans ce lieu se côtoient des gens d'origines et de cultures différentes. Les intérêts, les modes d'éducation sont différents. Les parents éprouvent donc un certain plaisir à échanger leurs opinions et habitudes concernant la vie quotidienne. Ce lieu donne l'opportunité aux jeunes mères et pères, célibataires, femmes au foyer, qui se sentent isolés, de rencontrer d'autres parents qui ont des enfants du même âge. Les familles se trouvent des intérêts voire des problèmes communs et se sentent moins seules. Dans ce lieu de pluralité culturelle et sociale dès le plus jeune âge, l'apprentissage de la citoyenneté et la mixité sociale se font de façon spontanée.



L . A . E . P

Lieu d'Accueil Enfant Parent

Partager *Accès libre et Gratuit* Rencontrer

Pour les enfants de moins de 6 ans

Accompagnés d'un adulte familial

Le lundi à Lacanau (pôle de l'aiguillonne) de 9h à 12h

Le mardi à Grayan-et-l'Hôpital (maison des associations) de 9h à 12h

Le mercredi à Carcans (salle Enavans) de 9h à 12h

Le jeudi à Vendays-Montalivet (salle RPA) de 15h à 18h



Contact : Maryse Bonnot 07 79 19 53 23
laep@ccmedocatlantique.fr

MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Gironde

MSA santé famille retraite services

« Ici c'est bête comme chou :
on s'assied et on cause »

F.DOLTO

Perspectives pour 2023

RESSOURCES HUMAINES :

- Départ de 2 accueillants remplaçants
- Fin du partenariat avec l'APPEM – embauche Caroline MINVIELLE sur le service du LAEP et arrêt des remplacements effectués par Ophélia FAUCON
- Augmentation du nombre de séances à l'année pour Erwoan FROMENTIN et Elvire GENET
- Arrêt de l'intervention de Laure MAURIN pour des raisons de santé



EVENEMENTS:

- 1^{er} ANNIVERSAIRE DU LAEP :
- Portes ouvertes
- Fête de la Famille (Carcans)
- Accueil des nouveaux arrivants (Lacanau)



VIE DE L'EQUIPE:

- Une supervision par mois de deux heures au lieu d'une tous les deux mois d'une heure et demie
- Une réunion d'équipe par trimestre de deux heures au lieu d'une tous les deux mois d'une heure et demie.
- Formation commune sur l'aménagement des espaces
- ❖ Ouverture nouveau lieu à Soulac-sur-Mer
- ❖ Création de supports de communication



Finances

PARTICIPATIONS FINANCIERES

Nom de l'association	Manifestation / Action	Montant sollicité 2022	Subvention accordée en 2021	Proposition 2022
ICI ET MAINTENANT	14 ^{ème} festival Musical 'Océan	3 000 €	1 500 €	3 000 €
ASSOCIATION LES ECHAPPEES MUSICALES	6 ^{ème} édition	3 000 €	2 000 €	3 000 €
BDM 33	Les estivales de la BD	3 500 €	3 500 €	3 500 €
UNIVERSITE MUSICALE D'HOURTIN	26 ^{ème} édition Académie Internationale de musique Hourtin Médoc	8 000 €	1 800 €	6 500 €
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE SAINT-VIVIEN	Le P'tit Montmartre	4 000 €	4 000 €	4 000 €
BALATA GOLF PRACTICE	Organisations de compétitions	2 000 €	2 000 €	2 000 €
LACANAU OCEHAND	Tournoi de Beach Handball Xpérience	4 000 €	3 000 €	4 000 €
LA FETE DES SAUVAGINIERS DE LA NATURE ET DES TRADITIONS	3 ^{ème} édition Fête des sauvaginiers	2 500 €	1 000 €	2 000 €
CARCANS FETE LA FORET	2 ^{ème} édition Fête de l'environnement de la forêt et des métiers du Médoc	10 000 €	6 000 €	6 500 €
JET NATURE PASSION	10 ^{ème} Médocaine de jet-ski	1 000 €	0 €	500 €
ASSOCIATION LES COMMERCANTS DE MAUBUISSON	Maubuisson en fête	3 000 €	0 €	2 000 €
SPORT ACADEMY	Triathlon Frenchman	10 000 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION COMMUNALE DU PHARE RICHARD	Fête du phare de Richard	3 000 €	0 €	2 000 €
COMITE DE SURF DE GIRONDE	Circuit compétition Opens territoriaux	5 000 €	3 000 €	3 000 €

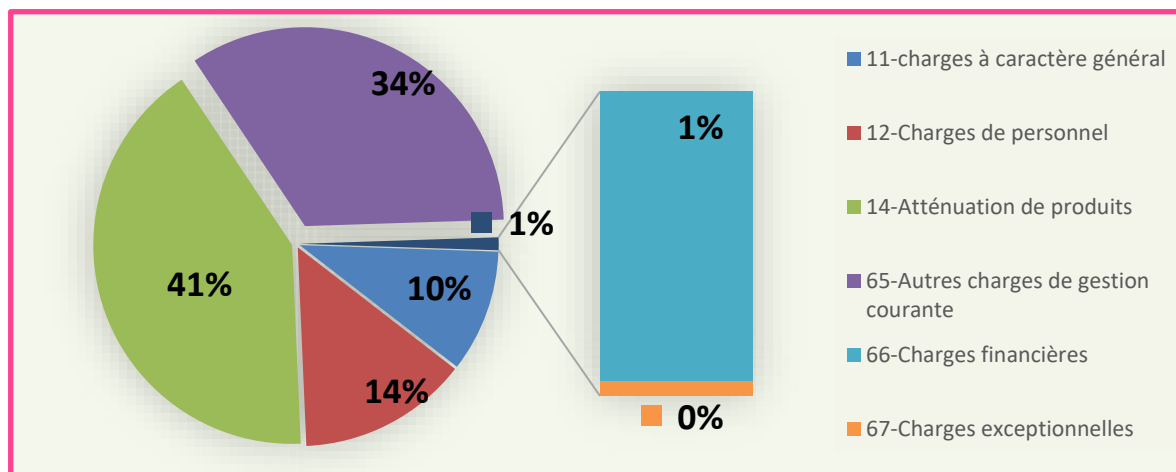
TOTAL : 47 000 €

BUDGETS

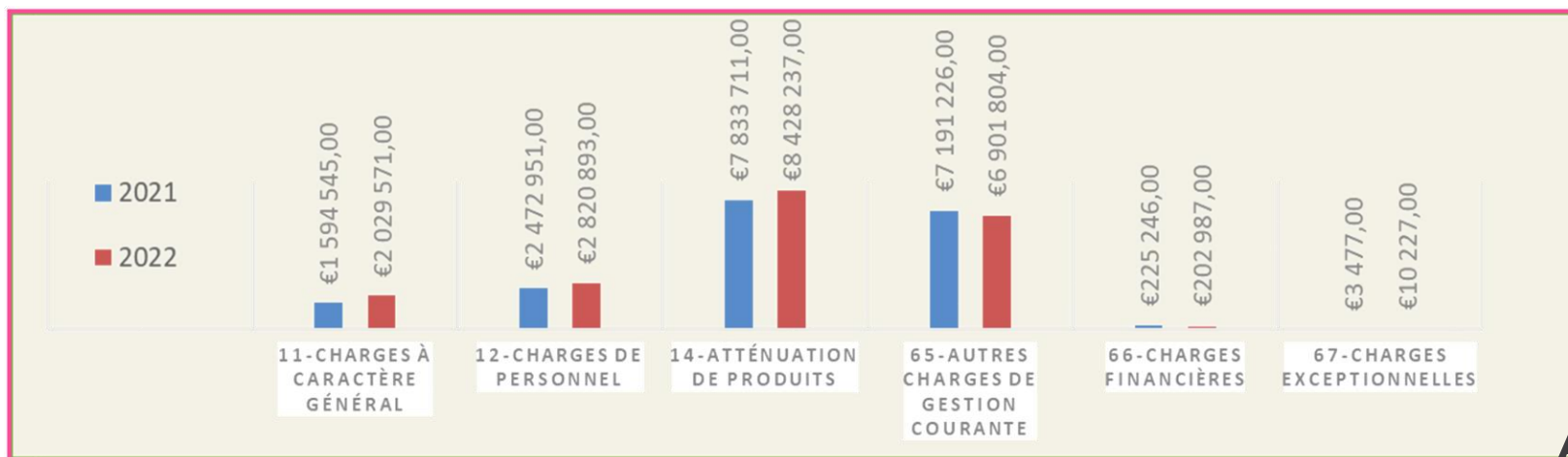
La communauté de communes Médoc Atlantique dispose de 6 budgets :

- Le budget principal de la Communauté de communes
- Le budget annexe « GEMAPI »
- Le budget annexe « ZAE Les Bruyères »
- Le budget annexe « Extension ZAE Palu de Bert »
- Le budget annexe « Extension ZAE La Meule »
- Le budget annexe « ZAE du Guadet »

Les dépenses de fonctionnement du budget principal

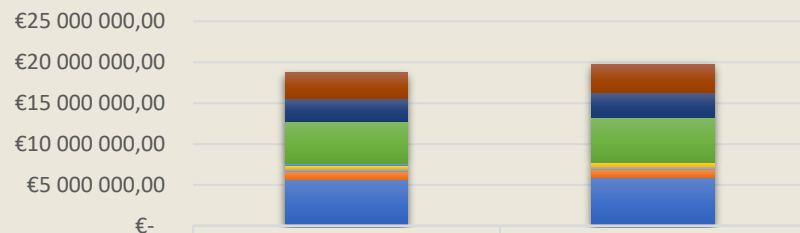


Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal



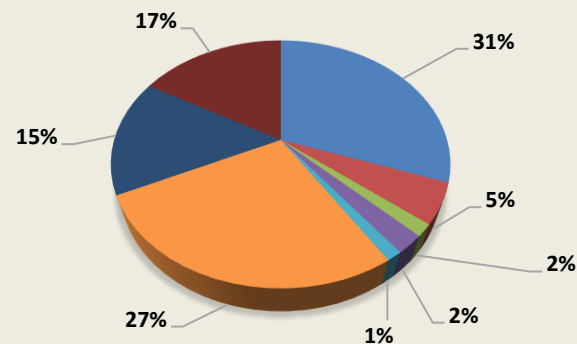
Les recettes de fonctionnement du budget principal

Evolution panier fiscal



	2021	2022
Fraction de TVA	€3 130 823,00	€3 440 324,00
TS	€2 857 582,00	€3 112 595,00
TEOM	€5 053 285,00	€5 460 424,00
Autres impôts	€242 824,00	€50 771,00
IFER	€447 106,00	€478 376,00
TASCOM	€289 279,00	€325 710,00
CVAE	€985 554,00	€934 627,00
CFE/20 % THRP/THRS	€5 689 085,00	€5 960 000,00

Panier fiscal 2022



CFE/20 % THRP/THRS	CVAE
TASCOM	IFER
Autres impôts	TEOM
TS	Fraction de TVA

La croissance des recettes fiscales est portée par la fraction de TVA destinée à compenser la perte de THRP (+ 9,89 %), la revalorisation des bases de CFE et THRS (+ 4,76%), la TASCOM (+ 12,7 %) et l'IFER (+ 7%)

Les produits de la TS et de la TEOM s'apprécie de plus de 8 %

En revanche, le produit de la CVAE se contracte de l'ordre de 5 %.

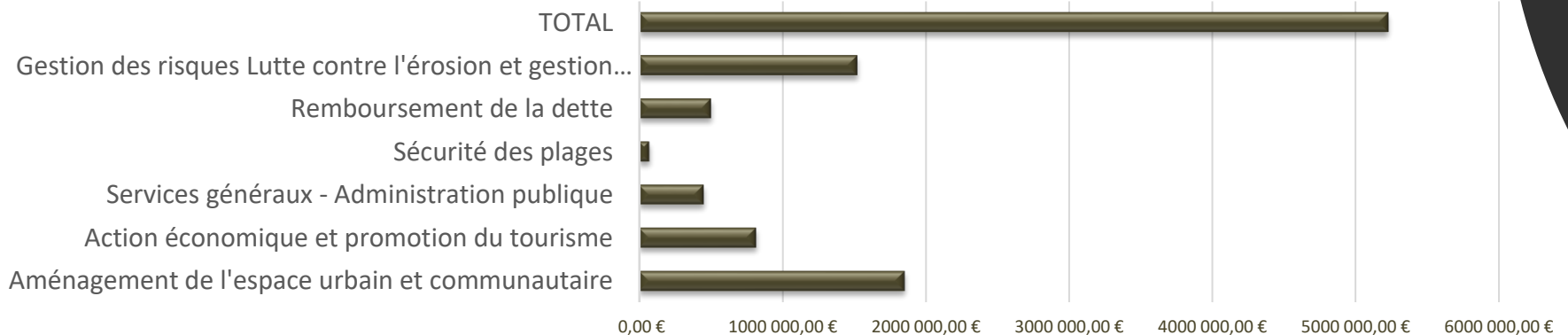
Budget consolidé 2022 du budget principal et des budgets annexes



BUDGET CONSOLIDE 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	26 184 105,13 €	9 483 263,40 €
Recettes	34 587 656,93 €	9 129 082,27 €
Résultat par section	8 403 551,80 €	-354 181,13 €

Les principaux postes d'investissement 2022



Les équilibres du budget principal

	BUDGET PRINCIPAL	
	2022	2021
Recettes réelles de fonctionnement	23 638 305,47 €	22 490 420,61 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 393 723,59 €	19 324 625,98 €
Excédent brut de fonctionnement	3 457 798,15 €	3 361 272,47 €
Epargne brute	3 244 581,88 €	3 165 794,63 €
Remboursement du capital dette	504 292,00 €	576 109,78 €
Epargne nette	2 740 289,88 €	2 589 684,85 €
Taux d'autofinancement brut	13,7%	14,1%
Encourt de la dette au 31/12/2022	4 538 832,32 €	5 043 124,97 €
Capacité de désendettement (en années)	1,4	1,6
Fonds de roulement au 01/01	6 963 674,18 €	
Fonds de roulement au 31/12	7 264 077,91 €	6 963 674,18 €
Fonds de roulement en nombre de jours de dépenses	130	132

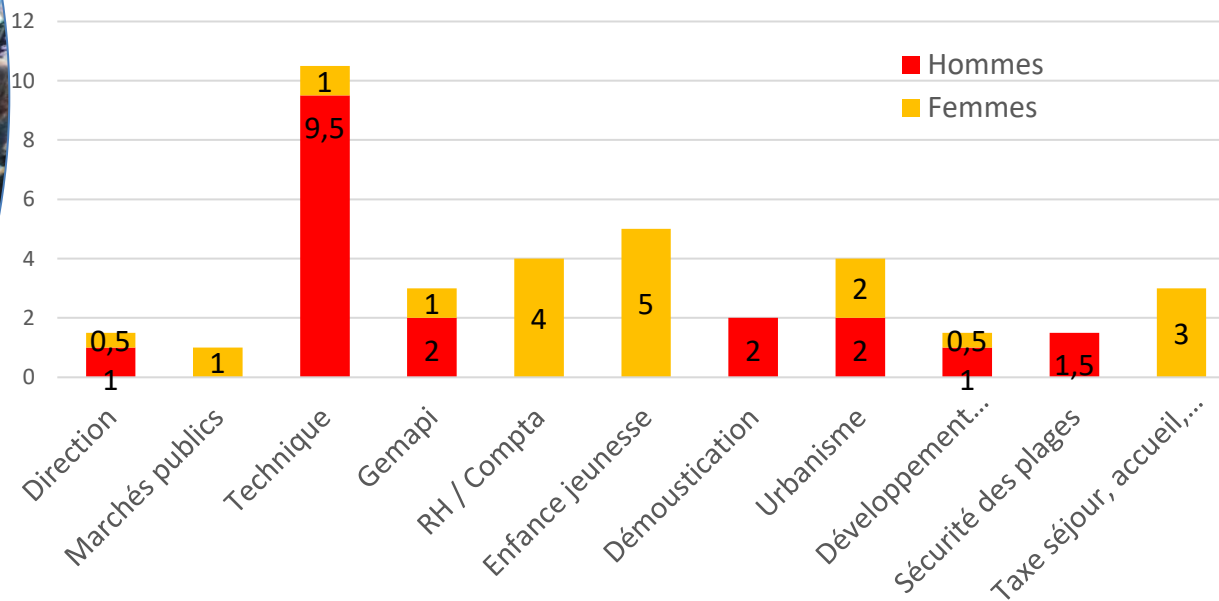
Ressources humaines

LES EFFECTIFS

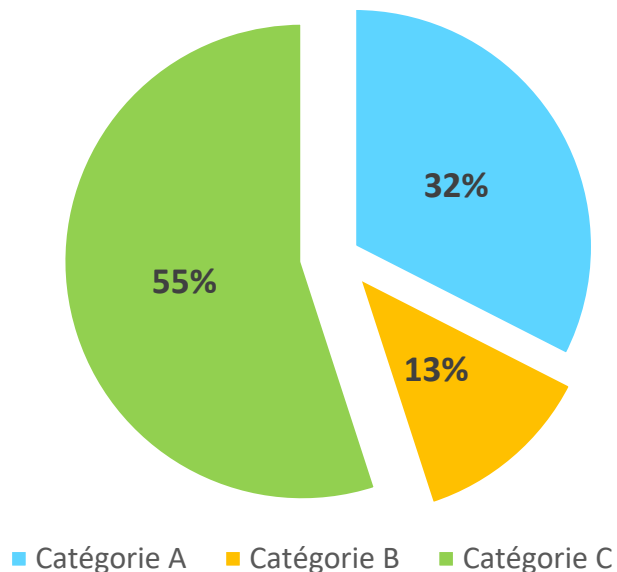
Les effectifs des agents permanents au 31 décembre 2022

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	14	17	31
Stagiaires	0	2	2
Contractuels	3	4	7
Total	17	23	40

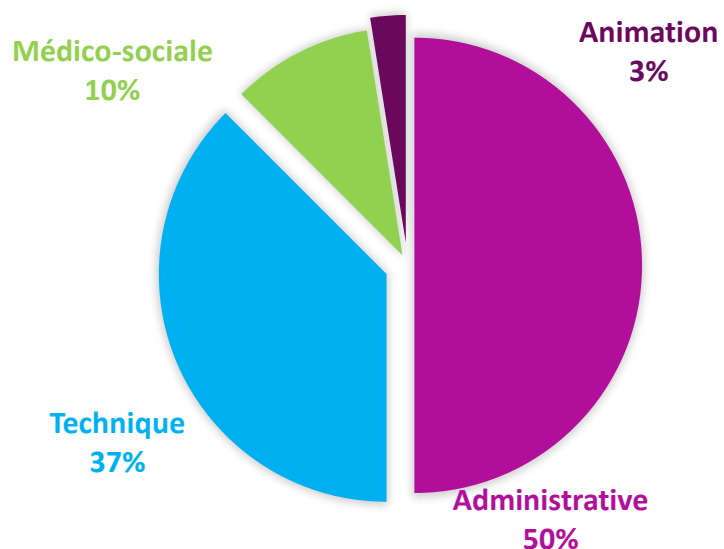
L'organisation par service des agents permanents



La répartition des agents permanents par catégorie

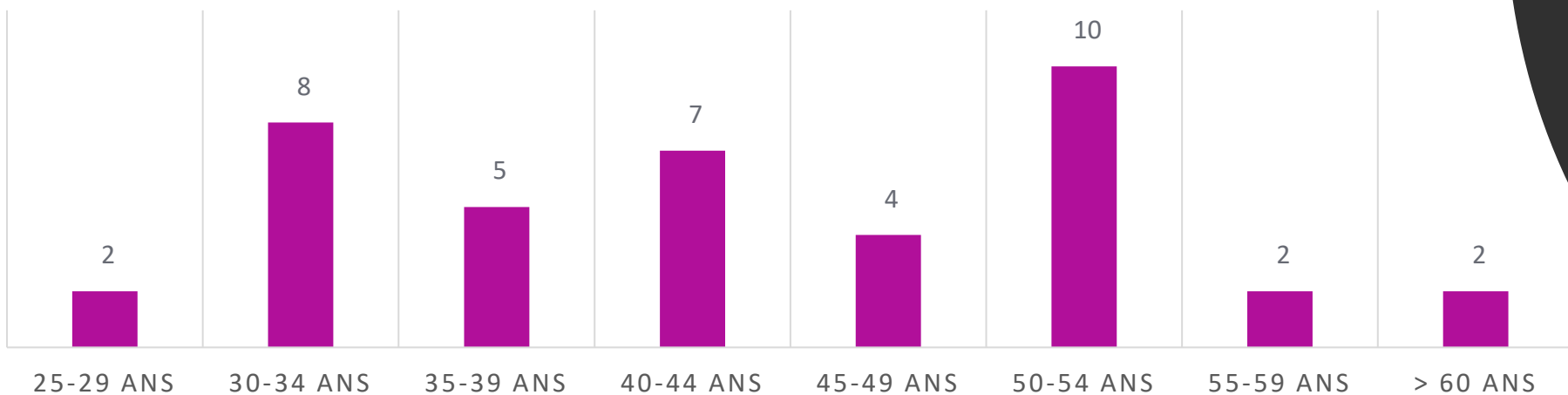


La répartition des agents permanents par filière

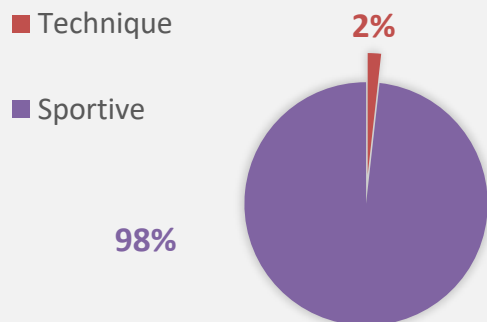


La pyramide des âges des agents permanents

■ Nombre d'agents



La répartition des agents saisonniers par filière



Les dépenses de personnels (chapitre 12) croissent de 14 % (347 K €) à la faveur de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022, de recrutements complémentaires et de l'allongement des périodes de surveillance des plages.

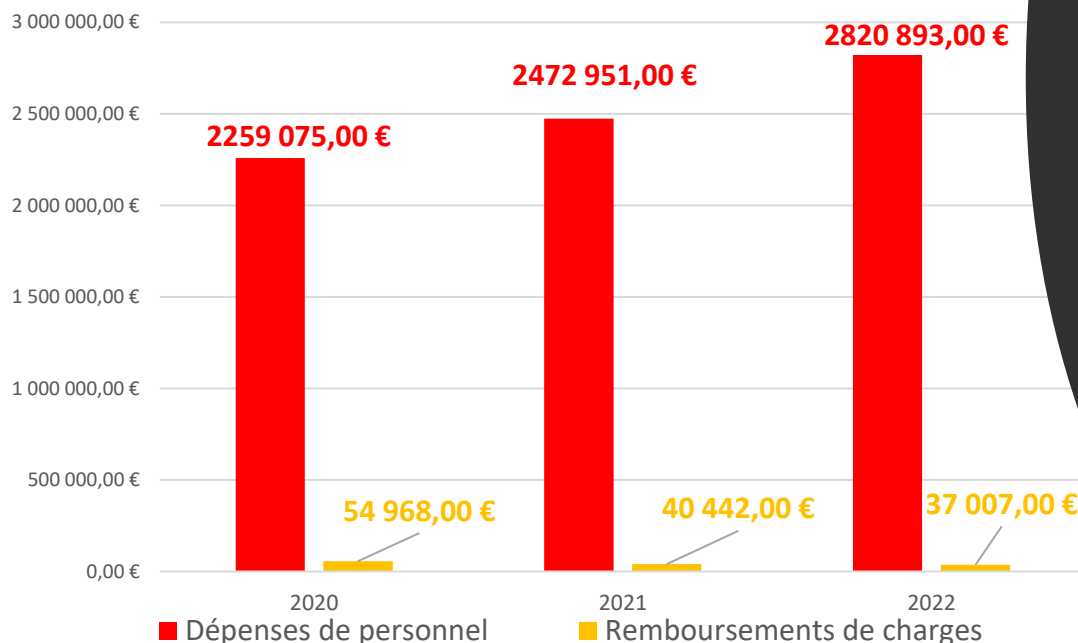
Les recrutements en 2022

- 1 assistante gestion paie et carrières
- 1 contrôleur de travaux voirie et Gemapi
- 1 remplaçante accueil LAEP
- 1 remplaçant congé maternité coordonnateur enfance jeunesse

Les effectifs des agents saisonniers 2022

	Hommes	Femmes	Total
MNS	88	23	111
Agents des services techniques	2	0	2
TOTAL	90	23	113

L'évolution des dépenses de personnel 2020 - 2022



MEDOC ATLANTIQUE

— Communauté de Communes —

De l'estuaire à l'océan !

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 Soulac-sur-Mer
05 56 73 29 26

sg@cmedocatlantique.fr

www.cmedocatlantique.fr

Carcans



Grayan-et-l'Hôpital



Hourtin



Jau-Dignac-et-Loirac



Lacanau



Le Verdon



Naujac-sur-Mer



Queyrac



Saint-Vivien-de-Médoc



Soulac-sur-Mer



Talais



Valeyac



Vendays-Montalivet



Vensac